L'HEBDO D'INFORMATION AGRICOLE ET RURALE DE BOURGOGNE

Terres de Bourgogne

N° 1616 - VENDREDI 12 FÉVRIER 2021 2,20 €

www.agribourgogne.fr ISSN 1969-8232



Une tendance nationale

Les Entreprises de travaux agricoles s'imposent dans le paysage



Activité à plein temps, ou complémentaire pour certains exploitants, les Entreprises de travaux agricoles (ETA), ont le vent en poupe. Entre 2000 et 2016, le nombre d'agriculteurs faisant appel à leurs services aurait doublé en France. Chez nous, cette hausse s'observe aussi mais, en parallèle, on note que le secteur devient de plus en plus concurrentiel, avec un nombre croissant d'ETA. Ces prestataires doivent composer avec un monde agricole qui attend d'eux une polyvalence accrue, en lien avec un renouvellement de générations et des attentes sociétales fortes.

Page 14

Côte d'Or

› Sondage

Les agriculteurs et le coronavirus



Nièvre

› Logistique

6 millions d'euros pour le fret dans le Morvan



Yonne

› Chambre d'agriculture

Bien réaliser son étude de marché







Sommaire

Côte d'Or
04 • Sondage : Les agriculteurs et le coronavirus
05 • Action syndicale : Des méthodes de cow-boys
06 • Prévention routière : Une formation dédiée aux engins agricoles
07 • FDSEA : Onze ans plus tard

Nièvre
08 • Cuma BFC : Le réseau rebondit
09 • Enseignement : Nadia Sollogoub nommée dans une mission d'information
10 • Enseignement : «*L'ostéopathie pour soigner les animaux*»

Yonne
11 • Plan de relance : Le point sur la situation du département
12 • Bienvenue à la ferme : Quel bilan pour l'année 2020 ?
13 • L'histoire de l'agriculture (2/2) : Ces agriculteurs venus d'ailleurs

Région et ailleurs
14 • Travaux agricoles : Des entreprises de plus en plus sollicitées
15 • Plan de relance : Accélérer sur la transition écologique

Filières
16 • Cultures Blé Objectif Protéines : Des besoins en azote actuellement couverts par les fournitures du sol
17 • Élevage Élevage bovin : Un lien précieux pour la reproduction

Infos Services
19 • Économie et gestion
19 • Analyses et tendances
20-21 • Petites annonces
22-26 • Annonces légales
27 • Vie quotidienne

Terres de Bourgogne
1 rue des Coulots - CS 80075
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax. 03 80 70 08 02

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139 231 € (Création 1989, pour une durée de 99 années) RCS B. 351 475 504
• Associés principaux : FDSEA Côte-d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne •
• Gérante et Directrice de publication : Mauricette Besançon •

Rédaction mail : redaction@terres-de-bourgogne.net
• Rédacteur en chef : Berty Robert - b.robert@terres-de-bourgogne.net
• Secrétaire de rédaction : Frédéric Duclos - fduclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• Locale et régionale : Jean-Yves Blondat - mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• Nationale : SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14 - Tél. 01 49 84 03 30

AgriBourgogne.fr

Commission paritaire des journaux et publication 0521 T 88045 - ISSN : 1969-8232
Dépôt légal : à parution - Tirage moyen par numéro : 6 200 ex.
Prix de l'abonnement annuel : 110 € - Prix au numéro : 2,20 €
Imprimeries : Roto Champagne, rue des Frères Garnier, ZI de la Dame Huguenote, 52000 Chaumont.
Origine du papier : France / Belgique - Taux de fibres recyclées : 91 %
Certification : PEFC/FSC - « Eutrophisation » (ou impact sur l'eau) : Ptot 0,01 kg/tonne

Anefa Bourgogne Franche-Comté

« Ose devenir l'ambassadeur de ton métier ! »

Vous êtes salarié(e) agricole en Bourgogne Franche-Comté ?
Vous êtes fier(e) de votre métier et vous souhaitez le partager ?
Devenez Ambassadeur !

Qu'est-ce que le « programme ambassadeur* » ?
Ce « Programme Ambassadeur », c'est la démarche lancée par l'Anefa Bourgogne Franche-Comté (Association nationale emploi formation en agriculture) pour promouvoir les métiers de l'agriculture à travers ce que l'on appelle des *« ambassadeurs »*.
L'objectif est que le (la) salarié(e) qui est ambassadeur fasse la promotion de son métier et de l'agriculture afin qu'une personne soit recrutée :
Si vous êtes salarié(e) agricole en Bourgogne Franche-Comté et que vous souhaitez devenir ambassadeur, vous pouvez vous inscrire sur ambassadeur.anefabfc@gmail.com
Votre mission est de parler de votre métier et de l'agriculture autour de vous.
Si une personne est embauchée en CDI ou CDD 6 mois grâce à vous et si toutes les conditions* sont validées, vous remportez un bon cadeau de 200 € dans un gîte de France.
Pour plus d'informations, vous pouvez vous rendre sur http://bourgogne-franche-comte.anefa.org/ ou nous écrire directement sur ambassadeur.anefabfc@gmail.com

COMMUNIQUÉ

*Modalités et conditions sur le site internet de l'Anefa BFC

en bref

Plan de relance Lancement des appels à projets départementaux sur les jardins partagés en milieu urbain et périurbain

Dans le cadre de la déclinaison du plan France relance, les préfectures et les Directions départementales des territoires (DDT), ont lancé, le 8 février, un appel à projets pour soutenir le développement de jardins partagés ou collectifs (déjà existants ou à créer), dans les zones urbaines ou périurbaines. Cet appel à projets est ouvert jusqu'au 31 décembre. En fonction de la consommation de l'enveloppe allouée, les projets seront sélectionnés en deux vagues :
- 1ère vague : sélection des projets qui auront été déposés avant le 2 avril ;
- 2ème vague : sélection des projets qui auront été déposés avant le 31 décembre.

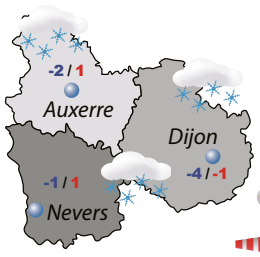
Les demandes d'aides sont à faire en ligne sur le site « démarches simplifiées », au lien suivant : https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/plan-de-relance-jardins-partages-21
Pour plus d'informations sur ces appels à projets, vous pouvez consulter la page dédiée du site interne de votre préfecture dans la rubrique Politiques publiques – Agriculture. Vous pouvez également contacter votre DDT. L'objet du mail doit débuter par l'intitulé suivant : « AAC 2021 _jardins partagés »

la météo présentée par Dijon Céréales

DIJON CÉRÉALES — MEMBRE DE ALLIANCE BFC

Vendredi 12 Février

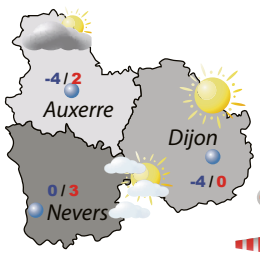
Neige
Un ciel nuageux et quelques chutes de neige en perspective. Les vents seront modérés.



T° mini : -3 à -1°C
T° maxi : -1 à 2°C
Vents : Est 20 km/h

Saint Félix
Soleil : 08h03 - 18h08
Lune : 08h53 - 18h51

Samedi 13 Février



Beau temps
Le soleil sera présent mais localement accompagné de quelques nuages localement.

T° mini : -5 à -3°C
T° maxi : 0 à 3°C
Vents : Est 20 km/h

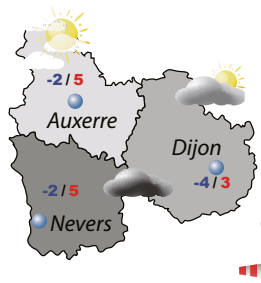
Sainte Béatrice
Soleil : 08h02 - 18h09
Lune : 09h15 - 20h02

AGATE météo

Météo de la Bourgogne

Prévisions Météo à 8 jours
0892 46 38 36
0,34€ ttc/min
www.agate-france.com

Dimanche 14 Février



Nuageux
Un ciel nuageux à couvert s'annonce. Les vents souffleront de façon modérée.

T° mini : -3 à -1°C
T° maxi : 3 à 6°C
Vents : Est 30 km/h

Saint Valentin
Soleil : 08h00 - 18h11
Lune : 09h35 - 21h11

Prévisions à 7 jours

Lundi 15 Février au Mercredi 17 Février
Un temps agréable et ensoleillé s'annonce pour ces prochains jours.
Vents : Est à 50 km/h
T° mini : 0 à 2°C — T° maxi : 2 à 4°C

Du Jeudi 18 Février au Dimanche 21 Février
Quelques précipitations de pluie et neige mêlées ainsi que de belles éclaircies en perspective pour cette période.
Vents : Nord-Ouest à 20 km/h
T° mini : -8 à -6°C — T° maxi : 2 à 4°C

clin d'œil



© Acip/Chaunu

Viticulture

Zéro herbicide : un vrai choix à assumer

C'est en 2019 que les Chambres d'agriculture ont calculé le coût du passage au zéro herbicide dans 18 domaines viticoles du Val de Loire, de la vallée du Rhône, de la Bourgogne, du Beaujolais, du Bordelais, du Cognaçais, de l'Hérault et de la Champagne. Avec, à la clé, des résultats particulièrement instructifs.



Le zéro herbicide conduit à mener une réflexion globale sur sa manière de travailler et à faire accepter par le consommateur final les surcoûts qui en découlent.

Pour ce qui est de notre région, le travail a été effectué par la Chambre d'agriculture de Saône-et-Loire en étroite collaboration avec le Bureau interprofessionnel des vins de Bourgogne (BIVB). L'étude a été réalisée à l'échelle du vignoble Mâconnais. Quatre cas types ont été détaillés pour être représentatifs du vignoble.

Dans le premier cas, un système coopératif avec 100 % des raisins livrés en cave coopérative, une surface de vignes de 12 hectares, une densité de 7 600 ceps par hectare et un écartement des rangs faible (1,3 m). Avec, côté production, 84 % en appellations régionales et 16 % en appellations communales, le rendement moyen étant de 61 hectolitres par hectare.

Le deuxième cas est un système mixte avec livraison au négoce de 50 % en raisin et 50 % en moût. La surface est de 8 hectares, la densité de 7 600 ceps par hectare et l'écartement de 1,3 m entre rangs. Côté production, 84 % en appellations régionales et 16 % en appellations communales, le rendement moyen étant de 61 hectolitres par hectare.

Le troisième cas présente un système avec 75 % du volume vendu au négoce et 25 % en bouteilles. La surface est de 8 hectares, la densité en ceps identique aux deux premiers et l'écartement également. La production est de 80 % en appellations régionales et 20 % en appellations communales, le rendement moyen étant de 60 hectolitres par hectare.

Enfin, quatrième cas : un système avec 50 % vendu au négoce et 50 % en bouteilles. La surface est de 6 hectares, et, là aussi, densité et écartement ne varient pas. La production représente 60 % en appellations régionales et 40 % en appellations communales, le rendement moyen étant de 59 hectolitres par hectare.

Pertes de rendement

Les différentes hypothèses de perte de rendement sont issues d'observations sur des exploitations ayant réalisé des changements de pratiques d'entretien des sols à la suite de l'arrêt du désherbage chimique (en particulier lors d'une conversion à l'agriculture biologique), surtout dans les premières années. L'expérience de systèmes en transition de pratiques montre un retour à un rendement d'équilibre qui reste généralement inférieur à celui de départ après acquisition de la technique (entre deux et trois ans). Ces hypothèses permettent de tenir compte de la mortalité des ceps qui augmentera plus ou moins selon la maîtrise technique du viticulteur. Elles sont liées au contexte d'exploitation et au niveau de performance des pratiques d'entretien des sols. Dès lors, la perte de 10 % de rendement a été retenue car réaliste. Elle est effective pour la période de transition des pratiques de travail du sol. Les chutes de rendement les plus importantes sont liées à la destruction de l'enracinement superficiel par des labours trop profonds combinés à un enherbement mal maîtrisé et/ou une fertilisation insuffisante dans des sols limités en matière organique et éléments minéraux. Par ailleurs, sur les parcelles les moins adaptées pour le travail sur le rang, le risque de blessure voire d'arrachage de ceps augmente davantage la baisse potentielle de productivité. Cette hypothèse n'est cependant pas prise en compte dans les calculs tant sur le rendement que sur les frais de complantation. Quel que soit le niveau de baisse des rendements, le retour à une production au plus près de la productivité initiale des vignobles dépendra de l'investissement technique, financier et de formation des vignerons ou de leurs salariés. Parallèlement, l'accompagnement des vignerons dans leurs efforts de changements de pratiques devra être une priorité pour la filière viticole.

Temps de travail en hausse

Dans le premier cas, la hausse du temps de travail est estimée à 98 heures, soit 8 heures de plus par hectare. Dans le deuxième cas, on arrive à une augmentation de 123 heures, soit 15,4 heures de plus par hectare. Dans le troisième, c'est + 75 heures, soit 10 heures de plus par hectare. Enfin, dans le quatrième cas, c'est 45 heures de travail supplémentaire, soit 8 heures de plus par hectare. Dans tous les cas, un travail manuel (pioche) semble inévitable afin d'éliminer les adventices qui ne sont pas détruites mécaniquement. En outre, une main-d'œuvre hautement qualifiée est mobilisée pour ces opérations mécaniques. Côté investissements, tout dépendra du stade d'anticipation parcouru par l'exploitant. Cela prendra la forme d'interceps, de griffes, de tondeuses, d'outils divers de travail sous le rang…

Charge financière réelle

Lorsque l'on choisit de passer au zéro herbicide, l'impact financier est donc plus ou moins important selon sa structure. Pour le premier cas, il y a une augmentation des charges totales par hectolitre de 12 %. À cela vient se rajouter une perte de rendement de 10 % qui peut faire varier considérablement la facture finale selon le niveau de valorisation de chacun. Quel qu'il soit, le coût d'entretien du sol avec herbicides est de 744 € par hectare. Le seul coût d'entretien du sol après arrêt des herbicides passe à 914 € par hectare. Soit une évolution de 23 % et une hausse de 170 € par hectare. Dans le deuxième cas, l'augmentation des charges totales par hectolitre est de 15 %. Le coût d'entretien du sol passe de 893 € par hectare à 1 426 € par hectare. Soit une évolution de 59 % et une hausse de 533 € par hectare. Dans le troisième cas, l'augmentation des charges totales par hectolitre est de 12 %. Le coût d'entretien du sol passe de 988 € par hectare à 1 248 € par hectare. Soit une évolution de 26 % et de 259 € par hectare. Dans le quatrième cas, l'augmentation des charges totales par hectolitre est de 11 %. Le coût d'entretien du sol passe de 1 249 € par hectare à 1 270 € par hectare. Soit une évolution de 2 % et de 21 € par hectare.

RÉGIS GAILLARD

Zoom Des coûts difficiles à répercuter

Évidemment, une telle hausse de charges ne peut être directement et rapidement absorbée. Toutefois, quelques pistes d'adaptation ont été étudiées. A savoir : augmenter la valorisation pour compenser l'augmentation du coût de production à l'hectolitre, sensibiliser le consommateur à la qualité environnementale « Zéro Herbicide » pour l'acceptation du prix de la bouteille et optimiser les équipements matériels par les solutions Cuma ou copropriété. Sans oublier le rôle des politiques publiques, des acteurs du conseil et de la formation dans l'accompagnement à la transition.

Groupe Sureau
Sureau Agriculture Europagri
Avallon 03 86 34 18 35
St Clément 03 86 83 02 01
Tannay - Brienon/Armançon - Tonnerre
NEW HOLLAND AGRICULTURE

APICULTURE

ENSEMBLE, PROTÉGEONS NOTRE ENVIRONNEMENT !

SAUVONS LES ABEILLES ET LES AUTRES INSECTES POLLINISATEURS



Séverine, *conseillère apiculture à Avallon, présente du lundi au vendredi*



Sondage

Les agriculteurs et le coronavirus

Plusieurs exploitants agricoles étaient invités à répondre à un petit questionnaire sur la crise sanitaire. En voici les principaux enseignements.

Vingt agriculteurs Côte-d'oriens, tous présidents cantonaux JA ou FDSEA, ont accepté de répondre la semaine dernière à une sollicitation électronique de la part de Terres de Bourgogne. Chacun était invité à répondre à quelques questions par mail sur le thème du coronavirus, qui vient de *« fêter »* le premier anniversaire de son arrivée en France. Sur les 20 réponses reçues, aucun exploitant n'a pour l'heure contracté la covid, du moins pas à leur connaissance (huit agriculteurs ont réalisé au moins une fois un test). Six d'entre eux ont déjà été cas contact. Chacun connaît, en moyenne, entre 6 et 7 personnes ayant déjà été malade. Qu'en est-il de la vaccination ? Quatre positions sont indécises. Pour le reste : aucun des JA ne souhaite se faire vacciner, quand la moitié des membres FDSEA (plus âgés) envisage de le faire.

Pas anodin

À la question *« cette crise vous impacte-t-elle personnellement ? »*, les sondés étaient invités à donner une note entre 0 et 10. Les appréciations varient entre 0 et 7, pour une moyenne dépassant 5. Le moral des troupes est *« touché »* dans plus de 80 % des cas, à différents degrés (moyenne de 4 sur 10). Les repas en famille et entre amis représentent l'activité qui manque le plus aux personnes sondées. Plusieurs loisirs et notamment des disciplines sportives sont également cités, surtout du côté des JA. L'activité de l'exploitation agricole est également impactée : une moyenne proche de 5 sur 10 (pour des notes très variables allant de 0 à 9) est ainsi obtenue. Quelques bénéfices sont observés sur la vente directe, mais l'accueil à la ferme, les réunions professionnelles et le marché de la viande rouge sont plusieurs fois cités dans les points négatifs.

Commentaires

Le gouvernement gère-t-il bien cette crise ? Les appréciations sont très diverses, avec une majorité toutefois très critique, à l'image des propos d'Emmanuel Bonnardot, agriculteur à Bonnencontre, dans le canton de Seurre : *« Cette gestion est catastrophique, nous pouvons entendre tout et son contraire dans la même journée. Il n'y a aucune anticipation sur les évènements. Il n'y a aucune ambition stratégique en France : nous mesurons chaque jour notre dépendance de l'étranger pour tout ce dont nous avons besoin. L'appareil administratif ne fait qu'accentuer cette logique »*. Pour Hervé Maréchal, du canton de Montigny-sur-Aube, le gouvernement *« navigue a vue »*, mais *« aucun pays n'a toutefois de solution miracle »* : *« Personnellement je trouve que le virus est peu mortel pour la population active. Nous sacrifions l'économie, le coût est énorme. Les dépenses du moment seront les impôts de demain. Le déclin de l'économie m'inquiète en réalité davantage que le virus »*. Cédric Bazin, éleveur à La Rochepot, y va également de son commentaire : *« Une partie des consommateurs revient au local, cette crise aura au moins eu ce mérite, en espérant que cela durera dans le temps. En revanche, le coronavirus nous montre que nous sommes gouvernés par des gens déconnectés de la réalité. Les grandes surfaces ont été laissées ouvertes beaucoup trop longtemps, nos gouvernants préfèrent voir crever nos restaurateurs qui ont tout mis en œuvre pour protéger leurs clients du covid »*. *« Ce virus est une belle saloperie, vive la mondialisation à tout-va »*, fait remarquer Cyril Bret, de Bure-les-Templiers.



AG

Coronavirus et milieu scolaire

Et sinon, ça se termine quand ?

Trois fils d'agriculteurs scolarisés à la MFR de Quetigny évoquent leur quotidien perturbé par le coronavirus.



Antoine Michaud, Martinien Salignon et Mathéo Mille, il y a quelques jours dans la cour de récréation.

Cette crise sanitaire commence à taper sur les systèmes. Antoine Michaud (Pagny-le-Château), Martinien Salignon (Genlis) et Mathéo Mille (Vic-des-Prés) ne diront certainement pas le contraire. Ces trois camarades de classe, actuellement en Seconde productions à la MFR de Quetigny, prennent leur mal en patience. *« Vivement que l'on retrouve notre liberté »*, lancent ces futurs agriculteurs âgés d'une quinzaine d'années. *« Le masque, on ne peut pas y échapper »*, confie Martinien, *« on ne le quitte jamais, sauf pour manger. Pour dire vrai, c'est très chiant. C'est comme ça, on le sait, mais ça devient long. On ne s'entend pas toujours bien parler entre nous, même avec les profs. Il y a mieux, comme situation ». « Du gel hydroalcoolique, on en consomme beaucoup ! »*, relève pour sa part Mathéo, *« on n'arrête pas d'en mettre. C'est comme pour les masques : il faut suivre les consignes à la lettre. Nous le faisons, mais vivement que tout cela s'arrête ». « Les poignées de main, c'est bien sûr terminé depuis longtemps. Il y a aussi la distanciation sociale… Nos habitudes ont bien changé, c'était beaucoup mieux avant »*, observe Antoine. Les trois internes citent d'autres mesures contraignantes : *« il y a désormais moins de monde dans les chambres et nous n'avons plus le droit de changer. À la cantine, c'est une place sur deux. Même quand nous rentrons chez nous, il faut respecter le couvre-feu, rentrer plus tôt chez soi si nous sortons. Nous ne voyons presque plus les amis »*.

On reste en salle

L'enseignement proprement dit est lui aussi impacté. Le plus grand changement concerne les sorties pédagogiques : *« il n'y en a plus du tout, tout se passe en salle de classe. C'est fort dommage. Ces sorties sont pourtant les plus intéressantes et les plus sympas pour nous. Quand cette crise sanitaire sera terminée, on nous dit qu'il y aura encore plus de sorties qu'avant. Alors vivement la fin du coronavirus ! Heureusement, les stages en exploitation se poursuivent »*. L'impatience de retrouver un quotidien un peu plus normal est également palpable au sein de l'équipe enseignante. Aurélie Sirot, formatrice, l'évoque parfaitement : *« Nous mettons tout en œuvre en termes de protocoles sanitaires et sommes d'ailleurs plutôt épargnés par les cas de covid. Nous avons hâte d'en finir et de pouvoir organiser de nouveau nos sorties pédagogiques avec eux, elles sont la base de notre travail ! Heureusement, nos petits effectifs nous permettent d'éviter le distanciel, cela est bénéfique pour les apprenants et nous-mêmes »*. La MFR a pu tenir ses premières portes ouvertes le 6 février avec succès. Une nouvelle session est proposée le 6 mars sous réserve de complications sanitaires d'ici là. *« Ces rencontres se dérouleront de 9 heures à 17 heures en présentiel. Une prise de rendez-vous sera obligatoire »*, indique Aurélie Sirot. Renseignements : 03 80 46 35 49.

AG

Action syndicale

Des méthodes de cow-boys

La FDSEA et les JA dénoncent les « *mauvaises habitudes* » de l'OFB, qui « *convoque à tout va, sur dénonciation et sans motif apparent* ».



Le comité de soutien, devant la sous-préfecture.

Jeudi 4 février, la FDSEA et les JA de Côte-d'Or avaient convié leurs adhérents à se réunir devant la sous-préfecture de Montbard, et plus précisément devant les locaux de l'Office français de la biodiversité (OFB). Ce jour-là, Max Seguin, agriculteur à Poiseul-la-Ville, était convoqué par les services de l'État pour des raisons que lui-même ignorait. « *Nous avons constitué un comité de soutien pour dire non à ce genre de pratique, basée sur des dénonciations souvent infondées et sans la moindre vérification ni prise de contact préalable avec l'agriculteur* », indique Antoine Carré, président de JA21, « *cette façon de faire ne nous convient pas du tout. Nous l'avions déjà fait savoir lors de notre manifestation du 29 janvier à Dijon. L'exploitant en question se retrouve convoqué sans savoir pourquoi. En revanche, en bas de sa convocation, il est bien stipulé qu'il encourt deux ans de prison et une amende de plusieurs milliers d'euros. L'exploitant est à chaque fois traité comme un coupable, c'est regrettable. Cela génère un stress inutile, nous en avons déjà assez comme ça dans notre métier. Le travail de tous ces gens de l'administration consiste uniquement à empêcher les agriculteurs de travailler et gagner leur vie* ».

Sur place, de vifs échanges se sont engagés avec un agent de l'OFB. « *Ce sont des méthodes de cow-boys* », « *C'est comme en 40* », pouvait-on notamment entendre à Montbard.

Ça chauffe

« *Nous n'admettons plus ces contrôles zélés, sur le simple fait de dénonciations. C'est inadmissible. L'environnement est notre outil de travail, chaque jour. Nous vous le rappelons ici* », insiste Clément Babouillard, président du canton FDSEA de Baigneux-les-Juifs. L'audition individuelle de l'exploitant s'est déroulée dans la foulée. Les questions se seraient concentrées sur un dépôt de fumier et les conditions de son bâchage. Les deux syndicats côte-d'oriens en sauront certainement davantage dans les tout prochains jours.

AG



Une discussion « *un peu vive* » a été menée avec l'agent de l'OFB (voir la vidéo sur la page Facebook de Terres de Bourgogne, visionnée près de 10 000 fois en 24 heures).

Quèsaco

L'Office français de la biodiversité, on en entend beaucoup parler en ce moment… Cet établissement public dédié à la protection et la restauration de la biodiversité résulte de la fusion, depuis le 1er janvier 2020, de l'Agence française pour la biodiversité (AFB) et de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS).

En image

Un autre extrême



Après la sécheresse, les inondations. Le val de Saône a été particulièrement concerné ces derniers jours. Nombre d'hectares se sont retrouvés sous l'eau, à l'image de parcelles agricoles du village d'Esbarres, prises ici en photo à l'aide d'un drone. « *Nous avons affaire à une bonne crue hivernale, liée aux précipitations locales mais aussi à d'importants cumuls d'eau en amont* », décrit Nicolas Michaud, élu à la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or, en charge de la gestion quantitative de l'eau, « *à ce phénomène s'ajoute un rapide redoux, qui a favorisé la fonte des neiges. Nous avons eu un débit de 750 m^3/s, ce n'est pas négligeable par rapport à une crue décennale qui est de 1 200 m^3/s* ». Le responsable professionnel espérait une décrue rapide pour limiter les dégâts éventuels dans les céréales. **AG**

Fête de l'agriculture

Cette fois, c'est filmé

Le grand rendez-vous festif et annuel de JA21 est définitivement annulé.

La fête départementale de l'agriculture de Cestres restera dans toutes les mémoires, mais pas comme ses organisateurs pouvaient l'imaginer. Ce rendez-vous initialement programmé au printemps 2020 avait été reporté à la fin de l'été de la même année. La crise sanitaire ne s'arrangeant pas, la manifestation avait de nouveau été décalée dans le temps, fin mai 2021. Un nouveau site avait été trouvé, autour du silo de Dijon Céréales à Fromenteau. Mais que nenni : cette crise n'en finit plus et il n'y aura finalement pas de fête départementale cette année non plus. Les Jeunes agriculteurs de Saint-Seine-l'Abbaye, réunis en assemblée générale cantonale le 18 janvier, ont mis une croix définitive sur le projet. « *Nous sommes tous très déçus mais nous ne pouvions pas faire autrement* », confie Antoine Duthu, jeune agriculteur à Francheville et président de la fête, « *une organisation de ce type, même à la fin du mois de mai, nous paraissait trop hypothétique et compliquée à tenir. Ces aléas sanitaires ont aussi plombé le moral de nos troupes, qui étaient pourtant très motivées à l'idée de montrer une belle image de l'agriculture. Nous avons pris cette décision en collaboration avec le comice agricole local, avec qui nous devions organiser la fête* ». Les JA de Saint-Seine-l'Abbaye rappellent que leurs homologues de Mirebeau-Fontaine-Pontailler organiseront les festivités de 2022. « *Initialement, 2021 était déjà pour eux* », précise Antoine Duthu, qui espère tout de même proposer une petite manifestation avec son équipe d'ici la fin de l'année, histoire de « *marquer le coup* » : « *pour le premier semestre, cela semble donc fortement compromis. Un marché de producteurs ou un repas composé uniquement de produits locaux, comme nous l'avions déjà fait à Chanceaux, pourraient être envisagés d'ici l'hiver prochain* ». **AG**

Déchargez-vous des contraintes de la paie
Externalisez vos paies en nous en confiant la gestion

- Déclaration préalable à l'embauche (DPAE)
- Etablissement des bulletins de salaires (salariés agricoles, apprentis...)
- Attestations de salaires, arrêts maladie ou accident de travail
- Formalités liées au départ de vos salariés
- Etablissement des déclarations de charges sociales, DSN
- Récupération des taux PAS de vos salariés.



N'attendez plus !

Contactez-nous par téléphone 03-80-68-67-68
ou par mail servicepaie@fdsea21.fr

FDSEA21 - Service Juridique Emploi
1 rue des Coulots 21110 BRETENIERE
@servicejuridiqueemploi - FDSEA21

Service Juridique Emploi & Paie

▸ Agenda

17-04-21 Fête du Bœuf à Créancey

Les membres de l'Association pour la promotion des animaux de boucherie de haute qualité ont décidé de maintenir le concours d'animaux de boucherie de Pouilly-en-Auxois. La Fête du Bœuf aura donc bien lieu à la date initialement prévue, samedi 17 avril, au hall d'exposition de l'Auxois Sud à Pouilly. Les éleveurs recevront dans les prochaines semaines les courriers d'inscription et les modalités d'organisation.

Du 01-03 au 06-03 Journées commerciales charolaises

En raison du contexte sanitaire, la Fédération charolaise n'a pas pu organiser son exposition-vente de bovins reproducteurs à Saulieu. Pour pallier cette annulation, les membres de l'association ont décidé d'organiser des journées commerciales de printemps. Cet événement est programmé dans les futurs élevages participants du 1er au 6 mars. Nombreux reproducteurs charolais inscrits au HBC. Garanties sanitaires, de race pure et de performances. Public professionnel uniquement
Liste des élevages participants et animaux à vendre : 03 80 90 68 80, lydie.perrin@cote-dor.chambagri.fr, ou bourgognefranchecomte.chambres-agriculture.fr

Terres de Bourgogne
Retrouvez nos vidéos sur notre chaine
Retrouvez nos reportages vidéos démonstrations sur notre chaine

Prévention routière

Une formation dédiée aux engins agricoles

Le centre Centaure de Gevrey-Chambertin diversifie ses activités en ce début d'année. L'agriculture est notamment concernée.



Une nouvelle formation de conduite préventive spécifique aux engins agricoles vient de voir le jour au centre Centaure situé à Gevrey-Chambertin, au sud de Dijon. Plusieurs sessions se sont déjà déroulées depuis début janvier. Ce stage d'une journée s'adresse aux chefs d'entreprise, aux salariés et aux exploitants de tous secteurs qui sont amenés à conduire des véhicules agricoles sur la voie publique. *«Cette formation, notamment initiée par Groupama Grand-Est, vise à optimiser la conduite de tracteurs et d'ensembles attelés. Elle s'adresse aussi bien aux conducteurs novices qu'aux plus expérimentés»*, indique Jean-Luc Regard, directeur du centre.

Enjeux de sécurité

La conduite des engins agricoles, désormais plus grands, plus puissants et plus rapides, nécessite une bonne connaissance du matériel, de la réglementation et des risques sur la route. *«Cette formation répond parfaitement aux nouveaux enjeux de sécurité, en lien avec les évolutions technologiques du matériel, et de la réglementation»*, poursuit le directeur. *«Depuis début janvier, nous avons reçu des stagiaires aux profils très variés. Certains chefs d'exploitation se sont inscrits dans le but d'acquérir des connaissances théoriques actualisées, le volet réglementation est en effet très important et ne cesse d'évoluer. Des salariés de collectivités ont également intégré la dernière session : leur employeur les avait inscrits dans le cadre du document unique d'évaluation des risques (DUER)»*.

Trois plateaux d'exercices

Le jour de la formation, le stagiaire renforce ses connaissances sur la réglementation grâce à des cours théoriques. Différents exercices pratiques de conduite sont ensuite effectués sur les pistes glissantes au volant d'un tracteur de dernière génération. Le site dispose de trois plateaux d'exercices : une ligne droite, un virage et une pente permettant de reproduire différentes situations de conduite. Le stagiaire acquiert, pendant ce stage, les réflexes qui lui permettront de réagir efficacement face à l'imprévu et de rouler avec un engin agricole en toute sécurité. *«Cette formation est obligatoire en Suisse. Là-bas, il n'est pas possible de s'installer agriculteur ou d'être salarié sans avoir préalablement participé à cette journée. Centaure Grand Est, qui compte un deuxième centre de formation à Phalsbourg en Moselle, est pilote en la matière, en France»*, ajoute Jean-Luc Regard. Les sociétaires de Groupama peuvent obtenir une aide de 50 % du coût hors taxes de la formation, par le biais de leur caisse locale. Renseignements au 03 80 34 17 77.

AG

Témoignage «Très instructif»

Julien Baulot, apprenti en BTS Acse sur la ferme familiale à Vic-de-Chassenay, a participé à la formation le 16 janvier. Le jeune homme de 20 ans revient ici sur son expérience du jour : *«J'y suis allé avec mon camarade de classe Florent Lachaume, de Vic-sous-Thil et Raphaël Loisier, ouvrier sur la ferme de Philippe Finelle à Ruffey, près de Courcelles. Par le biais de la caisse locale de Groupama de Semur, Philippe Finelle avait appris qu'une telle formation était proposée depuis peu. Pour ma part, j'y suis allé un peu par curiosité. Je ne suis vraiment pas déçu, j'ai appris beaucoup de choses, c'est très instructif. Deux autres personnes du Doubs étaient dans la même salle que nous. Ce comité restreint nous a permis de poser facilement des questions aux formateurs. La matinée a été consacrée à une partie théorique, avec des éléments sécuritaires à assimiler. Beaucoup de normes sont à respecter. Nous avons fait des tests avec des voitures avant la pause déjeuner. L'après-midi a été consacré à la pratique en tracteurs, avec notamment des tests de freinage entre 10 et 25 km/h, avec ou sans outils derrière».*



Formation

Surmonter les aléas

La Chambre d'agriculture organise une formation dédiée au budget de trésorerie, un outil de pilotage très utile pour trouver des solutions face aux problématiques financières de l'exploitation.

Ce rendez-vous est programmé les 26 février et 5 mars à Bretenière. Une heure de formation à distance est préalablement programmée le 15 février. Mathieu Briet, 27 ans, producteur céréalier et gérant de l'EARL des Platanes à Combertault, a été l'un des tout premiers agriculteurs à s'inscrire : *«J'ai vu passer l'annonce sur Facebook, je me dis que ce rendez-vous pouvait m'être très utile. Je garde de très bons souvenirs des deux formations que j'ai déjà suivies, il y a un an sur le désherbage mécanique et il y a trois ans, déjà sur la comptabilité. La comptabilité est très importante à mes yeux, surtout avec les années difficiles que nous vivons. Personnellement, je suis installé depuis cinq ans et j'ai déjà vécu pas mal de choses en termes d'aléas ! Dans nos métiers, nous avons l'obligation de tout maîtriser, sinon, nous pouvons très vite nous retrouver dans le rouge. Le budget de trésorerie, je l'utilise déjà, mais il y a sans doute des points que je ne maîtrise pas totalement. Le but sera de ressortir de cette formation en étant plus performant»*.

Contact :
Aline Parize (03 80 68 66 28, aline.parize@cote-dor.chambagri.fr)

AG

FDSEA

Onze ans plus tard

Fabrice Faivre, ancien président de la FDSEA de Côte-d'Or, revient sur la fonction qu'il a assurée de 2009 à 2020.

Putain, onze ans ! Fabrice Faivre ne se serait jamais imaginé rester aussi longtemps à la tête de la FDSEA de son département. Le responsable syndical a décidé de passer la main le 11 décembre, à l'issue du dernier conseil d'administration qu'il aura donc présidé. *«Il était temps de changer, d'apporter un nouveau souffle, surtout qu'il n'est jamais facile de travailler autant d'années consécutives à la tête d'une telle structure. Ma décision a été prise dès 2019, lors des élections de la Chambre d'agriculture. J'en avais aussitôt parlé à Fabrice Genin, mon actuel successeur, qui était selon moi la meilleure personne pour me remplacer»*, confie l'exploitant agricole de Varanges, près de Genlis.

L'envie de rassembler

Fabrice Faivre s'était lui-même *«fait pister»* en fin d'année 2009 : *«j'avais reçu un premier soutien de la part de Laurent Garnier, ancien membre du bureau de la FDSEA. Je n'y étais pas resté insensible. À l'époque, je faisais partie du conseil d'administration. Le contexte n'était pourtant pas très favorable, il y avait un certain conflit entre le monde de l'élevage et celui des grandes cultures. Je me suis laissé tenter par cette aventure avec l'objectif de rassembler tout le monde»*. Le gérant de l'EARL de Champefroy, aujourd'hui âgé de 51 ans, n'a pas failli à sa mission : *«mon équipe et moi avons réussi à mettre tous les acteurs agricoles autour de la table pour calmer les esprits et avancer tous ensemble. Cette fracture entre éleveurs et producteurs céréaliers n'avait pas lieu d'être dans notre département, où la majorité des exploitations sont mixtes. Par la suite, durant toutes ces années, défendre les intérêts de la ferme Côte-d'Or et de l'ensemble des producteurs a été notre ligne directrice. Aller dans le même sens nous a toujours animés, c'est encore le cas aujourd'hui»*.

Souvenirs, souvenirs

Ces onze années sont passées *«relativement vite », mais « dieu sait»* qu'elles ont été très mouvementées : *«les gens n'ont pas toujours conscience du travail que réalise une FDSEA, à tous les niveaux, au quotidien. Les dossiers ont été extrêmement nombreux durant cette dernière décennie. L'agriculture est en pleine mutation dans tous les domaines, cela a d'autant plus contribué à remplir nos agendas respectifs»*. Les deux dernières élections de la Chambre d'agriculture resteront les meilleurs souvenirs de l'ancien président de la FDSEA : *«notre liste s'est très largement imposée à chaque fois. J'y ai vu une belle marque de confiance de la part des agriculteurs, un bel encouragement à continuer sur la même voie. Ces deux succès ont été la preuve que nous évoluons dans la bonne direction. Le travail de terrain que nous effectuons a porté ses fruits, même si nous pouvons toujours faire mieux»*. Fabrice Faivre retrace ensuite les échecs et ses plus mauvais souvenirs depuis 2009 : *«nous avons échoué dans le dossier des zones intermédiaires, c'est mon plus grand regret. Ces territoires ne sont pas encore reconnus comme ils devraient l'être, malgré une pression syndicale constante. L'avenir de ces zones est en grand danger, aussi bien en productions végétales qu'en productions animales. Mon plus grand crève-cœur à ce jour concerne l'arrière-côte avec la perte de l'ICHN pour une trentaine d'exploitations d'élevage. Cette situation est inadmissible, d'autant que le potentiel des terres concernées est le plus faible du département… Notre combat syndical n'est toutefois pas terminé : j'ose espérer un revirement de situation dans un avenir très proche. J'ai notamment confiance en notre nouveau ministre, il a pleinement conscience des difficultés rencontrées dans nos territoires»*.

Changement climatique

Fabrice Faivre cite également les deux dernières réformes de la politique agricole commune, *«catastrophiques»* selon lui : *«les ministres Barnier et Le Foll nous ont fait énormément de mal, la ferme céréalière de Côte-d'Or y a laissé 140 euros/ha. Notre gouvernement a beaucoup trop tiré sur la corde, nos zones en voient aujourd'hui les limites, surtout avec les conséquences du changement climatique. Les sécheresses sont de plus en plus prononcées, nous n'arrivons plus à dégager la moindre plus-value de notre travail. Pour ne rien arranger, notre tête d'assolement historique – le colza - disparaît comme peau de chagrin à cause des insectes et d'une réglementation qui nous est totalement défavorable»*. L'adaptation au changement climatique devient *«le plus grand défi de l'agriculture côte-d'orienne»*, selon Fabrice Faivre : *«ce phénomène s'accentue d'année en année, il n'est pas prêt à s'arrêter. Nous vivons de nombreux aléas depuis 2012, leur fréquence est inédite. Je pense ici au gel, aux inondations, à l'excès d'eau, à la germination des céréales, au manque d'ensoleillement et bien sûr aux sécheresses… Pour tenter de nous adapter, nous devons absolument nous diversifier et en aucun cas, mettre tous nos œufs dans le même panier. Certains producteurs l'ont très bien compris. Le photovoltaïque, les poulaillers, la méthanisation, la vente directe ou encore le bio ont bien progressé ces dernières années. Les agriculteurs font évoluer leurs systèmes et il faut continuer ainsi. Rien n'est facile pour autant sur nos territoires à faibles potentiels. Un rééquilibrage des aides Pac est plus que nécessaire pour maintenir un niveau d'actifs agricoles suffisant. Nous avons aussi et surtout besoin d'un syndicalisme fort pour faire entendre nos revendications et nous défendre au mieux au niveau national. C'est la raison pour laquelle il faut absolument s'engager, encore plus que dans le passé. Nous avons énormément de sympathisants en Côte-d'Or, mais pas encore assez d'adhérents»*.

AG



Le responsable syndical à son domicile, il y a quelques jours à Varanges.

Une belle longévité

Onze années passées à la présidence : difficile de savoir si quelqu'un a déjà fait mieux à la FDSEA de Côte-d'Or. Parmi les prédécesseurs de Fabrice Faivre (en remontant dans le temps : Emmanuel Bonnardot, Marc Frot, Thierry Besançon, Bénigne Louet, Dominique Chambrette, Michel Bonnardot et Jean Legrand), seul le dernier cité aura réussi à *«faire»* neuf ans. *«Je n'aurais jamais pu m'engager autant si je n'habitais pas à seulement 8 km de Bretenière. Et même quand nos locaux administratifs étaient à Dijon, il me fallait moins de 20 minutes pour m'y rendre, c'était assez pratique pour moi»*, fait remarquer l'ancien président. Une autre particularité lui a aussi permis d'exercer cette fonction syndicale aussi longtemps : *«mon exploitation uniquement dédiée aux grandes cultures depuis 2013 est en assolement en commun avec une autre ferme de mon village, en l'occurrence celle de Simon Gevrey. Cela m'a considérablement aidé dans l'organisation de mon travail, sachant que le poste de président de la FDSEA est très prenant, il peut nous monopoliser plus de deux jours par semaine»*.
Fabrice Faivre ne part pas en retraite pour autant. Celui-ci fait toujours partie du bureau de la FDSEA et occupe désormais le poste de trésorier. Ses autres responsabilités professionnelles restent toujours d'actualité (vice-président de la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or et de la FRSEA, administrateur à la Fop). Le fait de *«passer la main»* à la présidence de la FDSEA devrait tout de même lui permettre de se dégager un peu plus de temps, lui qui avait déjà pris les rênes de JA21 entre 2001 et 2004 : *«quoi qu'on en dise, les dossiers régionaux prennent de plus en plus d'importance et il y a donc de quoi s'occuper… J'espère néanmoins me libérer davantage pour mon exploitation et ma vie personnelle»*. Fabrice Faivre envisage de participer à plusieurs formations agricoles, l'une d'elles sera probablement consacrée à la certification HVE (Haute valeur environnementale). À ses heures perdues, le producteur céréalier aime lire, marcher et chasser le petit gibier. Un peu plus de livres, de kilomètres et de lièvres pourraient ainsi s'offrir à lui.

Pommes de terre

Destockage massif



La récolte avait déjà été décevante sur la ferme de Domois (voir Terres de Bourgogne du 18 septembre).

L'EARL de la Sans Fonnaise, à Domois près de Bretenière, organise un déstockage de ses pommes de terre. Suite à des difficultés résultant de la crise sanitaire, l'exploitation gérée par Frédéric Biason se retrouve avec un excédent de 300 tonnes de produits.

Des offres promotionnelles à des prix exceptionnellement bas sont proposées en février, chaque vendredi de 14 heures à 17 h 30 et chaque samedi de 9 heures à 12 heures. Les variétés Monalisa et Manitou sont vendues au prix de 4 euros les 10 kg et de 8 euros les 25 kg. Pour toute commande supérieure à 100 kg, les tarifs chutent à 3 euros les 10 kg et 7,50 euros les 25 kg (soit 30 centimes/kg). Réservations au 06 13 14 46 93 ou au 06 64 93 44 48.

AG

mon assureur est PRO actif !
thélem assurances
Clovis BONNEAU
à DIJON
16, rue de Jouvence
03 80 27 69 69
dijon.jouvence@thelem-assurances.fr
N° Orias : 08 046 424

Cuma BFC

Le réseau rebondit

L'assemblée générale de la Fédération Cuma Bourgogne Franche-Comté qui s'est tenue le 21 janvier a dû s'adapter au contexte actuel. Explications.

Pour la première fois, l'assemblée générale était organisée en visioconférence et animée par les membres du bureau de Cuma BFC réunis pour l'occasion à Bretenière, sous la présidence d'Hervé Delacroix. Cet évènement a permis au réseau de rassembler virtuellement environ 60 personnes avec une plus grande participation des partenaires que d'habitude.
Le rapport d'activité de l'année 2020 a montré que malgré le Covid, le réseau Cuma est resté dynamique : pas moins de 403 études d'investissements, 124 dossiers de subventions réalisés et 12 créations de Cuma. Toutefois, il s'est avéré difficile de sensibiliser et mobiliser les agriculteurs. De nombreuses journées techniques n'ont pu avoir lieu en raison du contexte sanitaire.

Le toastage des protéagineux au cœur des échanges

Marc Didienne - Nutritionniste chez de Meuh en Mieux, Denis Chapuis - Conseiller à la chambre d'Agriculture de Saône-et-Loire, et Hervé Mouron (éleveur de bovins viande et président de la Cuma Terr'eau) ont animé la table ronde qui a suivi autour de la thématique « le toastage des protéagineux ». Les avantages et les limites de l'intégration des protéagineux (pois, soja, féverole, lupin, vesce) toastés aux rations ont été abordés autant sur les aspects techniques, agronomiques qu'économiques. Une attention particulière a été portée sur les réponses aux questions des différents participants qui ont montré un intérêt certain pour le sujet.
Au travers de ces échanges, la fédération a souhaité mettre à l'honneur une Cuma porteuse d'innovation : la Cuma Terr'eau basée dans la Nièvre avec son toasteur de protéagineux. L'autonomie alimentaire des élevages étant de plus en plus recherchée, la Cuma a choisi de miser sur cette nouvelle technique. De façon simplifiée, le toastage des protéagineux permet une meilleure assimilation des protéines par les animaux. Toutefois, l'impact de cet investissement est beaucoup plus large. La Cuma Terr'eau a pour projet de mettre aussi en avant la capacité des céréaliers et des éleveurs d'un même territoire à se fédérer et à s'engager pour organiser une filière locale.

Fédération des Cuma BFC,
Antenne de la Nièvre
Contact : Animatrice de la Cuma Terr'eau, Anne-Lise Segaud, Tél. 06 08 81 82 85.

Pourquoi intégrer un aliment toasté dans la ration ?

Le toastage des protéagineux était au cœur de l'AG de Cuma Bourgogne Franche-Comté le 21 janvier dernier. Comment ça marche et quel(s) intérêt(s) ?


Le coût du toastage des protéagineux par la Cuma Terr'Eau s'affiche à 110 €/h.

En complément, Denis Chapuis (conseiller laitier expérimentation et nutrition à la Chambre d'agriculture de Saône-et-Loire) et Marc Didienne (consultant en nutrition animale) apportaient leur expertise au débat. Un des premiers arguments est l'intérêt économique du toastage des protéagineux.

Un intérêt économique

En effet, les experts ont souligné des prix de tourteaux à des niveaux rarement atteints. Ainsi, l'autonomie alimentaire des exploitations agricoles prend ici tout son sens. Via leur affranchissement du prix marché et des hausses du prix des tourteaux. En outre, le coût du toastage des protéagineux par la Cuma Terr'Eau s'affiche à 110 €/h. En prenant en compte le débit de chantier du toasteur (2 à 2,5 t/h), on obtient un coût de 50 à 55 €/t.
Par ailleurs, l'expérience montre que la production laitière reste stable lors de l'intégration d'aliment toasté dans la ration des vaches. Les experts précisent qu'il y a un léger recul des taux lié à une baisse de la méthionine. Cependant ces derniers sont compensés par les économies sur le coût de l'alimentation. De plus, ils soulignent l'appétence, qualifiée de très bonne tant pour la féverole que le soja.

Au service des cultures riches en protéines

Ensuite, rappelons que les graines de protéagineux contiennent des facteurs anti-nutritionnels. Ces derniers sont gênants pour les monogastriques à court terme, mais aussi pour les bovins à long terme. Le toastage permet de détruire les facteurs anti-nutritionnels.
Concernant la conservation des aliments toastés, le processus descend l'humidité de la graine à 8 %. *«Il n'y a ni problème de conservation, ni problème de colmatage lors de la distribution»*, précise Hervé Mouron (président de la Cuma Terr'Eau).
Enfin, il y a aussi un intérêt écologique du toastage des protéagineux. En effet, la valorisation d'une production locale du soja impactera favorablement le bilan carbone de la production de lait et de viande. Même si le toasteur consomme du GNR pour chauffer la graine à 280 °C.

D'abord un problème de production de la graine

Finalement, ce n'est pas la valorisation de l'aliment toasté qui pose problème. Mais plutôt la production de la graine en elle-même. Notamment dans le cas du soja. En effet, selon les premières estimations, il faudrait des rendements supérieurs à 25 q/ha pour que la production des graines reste intéressante. La table ronde a mis en évidence deux freins à lever. D'une part un frein culturel : le soja reste une culture complexe. Comment l'intégrer dans la rotation ? Et d'autre part, il y a un facteur limitant non négligeable : l'eau. La région a connu plusieurs sécheresses importantes ces dernières années.

Ainsi, il faudrait une réflexion au niveau régional. Une mise en relation entre les céréaliers et les éleveurs. Les premiers produisant les graines à destination des seconds.

Matthieu Freulon, Entraid

Économie

Réunion de suivi de la mise en œuvre du plan de relance

Daniel Barnier, préfet de la Nièvre, a réuni, le mercredi 03 février, tous les acteurs du secteur agricole afin de réaliser un point d'étape dans la mise en œuvre du plan de relance pour l'agriculture nivernaise.

Le plan de relance agricole, couvrant également les domaines de la forêt et de l'alimentation, représente 1,2 milliard d'euros au niveau national.
Au-delà du comité départemental de suivi du plan de relance réuni tous les mois, dont la dernière réunion a eu lieu le 29 janvier, le préfet souhaite pouvoir approfondir lors de réunions spécifiques un domaine, ou un secteur particulier du plan de relance.
Avec tous les acteurs qui concourent à la mise en œuvre des projets agricoles, et en particulier la Chambre d'agriculture, cette rencontre a été l'occasion de présenter de manière exhaustive l'ensemble des mesures du plan de relance agricole, d'échanger sur la contribution des acteurs à leur bonne mise en œuvre dans la Nièvre, et de recenser les difficultés rencontrées.
Les acteurs du monde agricole se sont fortement mobilisés depuis le lancement du plan de relance afin d'émarger largement aux mesures. L'animation réalisée par la direction départementale des territoires a été soulignée.
La Nièvre compte parmi les départements de la région Bourgogne Franche-Comté, à avoir le plus déposé de demandes pour renouveler les matériels agricoles ou rénover les abattoirs.
Certaines mesures ont été victimes de leur succès, comme la mesure de renouvellement des agroéquipements, dotée de 215 millions d'euros au niveau national qui est à ce jour clôturée.
La mesure investissement matériel du plan protéine végétale est actuellement suspendue, la filière élevage est dans l'attente de sa réouverture.
Des réunions thématiques avec tous les acteurs concernés seront ainsi régulièrement organisées par le préfet. Elles permettront de traiter de manière approfondie d'autres secteurs comme l'emploi des jeunes, le secteur du bâtiment et des travaux publics, tout autre domaine du plan de relance, notamment l'aide aux entreprises.

Préfecture de la Nièvre

Enseignement agricole

Nadia Sollogoub nommée dans une mission d'information

La Sénatrice Nadia Sollogoub vient d'être nommée dans une mission d'information sur l'enseignement agricole aux côtés de vingt-deux de ses collègues. Quels sont les objectifs et les prérogatives de cette mission ? Éléments de réponse avec la Sénatrice de la Nièvre.

Dans quel état d'esprit abordez-vous cette mission ?
Nadia Sollogoub : *« J'aime bien, lorsque j'arrive dans une nouvelle mission d'information, ne pas avoir d'idées préconçues car il ne faut surtout pas lorsque l'on interroge les acteurs les embarquer dans nos propres idées, sinon ça ne marche pas. Néanmoins, j'ai le sentiment que la puissance publique ne comprend pas assez l'enjeu stratégique de l'enseignement agricole et qu'elle ne le soutient pas assez surtout au moment où nous sommes dans la transition environnementale. Lorsque l'on voit que dans un département rural comme la Nièvre, il a fallu sauver à bout de bras un établissement comme l'Iperma à Saint-Saulge (devenu Lycée Professionnel Cœur de Nièvre, ndlr).*
Pour moi l'enseignement agricole est sûrement en danger, mais sans doute que je me fais des idées. Il faut étudier s'il y a des problèmes d'attractivités, ou si tout simplement les établissements ne sont pas assez soutenus. Je voudrais vraiment prendre la température de tout ça».

Comment va se dérouler votre travail ?
N. S. : *« Je vais avoir des commissions à Paris mais en département, je vais aller à la rencontre en premier lieu de Daniel Barbier et d'autres acteurs de l'enseignement agricole si possible. Pour l'heure, rien n'est encore défini car la commission vient de se créer. Nous allons définir dans les prochains jours avec les autres membres les priorités, la feuille de route et les interlocuteurs privilégiés. L'intérêt de cette mission est de faire une enquête et bien souvent durant les auditions nous pouvons avoir des surprises. Nous sommes partis pour environ six mois et notre travail abouti parfois à une proposition de loi ou des préconisations pour la programmation du projet de loi de finance (qui doit être voté à l'automne, ndlr). Ma conviction est qu'il faut donner les moyens à l'agriculture de résister aux changements environnemental et technologique. Il ne faut pas non plus que tout soit punitif constamment. J'aimerais bien que l'on écoute le monde agricole un peu plus car il est souvent force de proposition et il s'est toujours adapté aux évolutions. C'est en tous les cas ce que je vais m'efforcer de faire au travers de cette commission ».*


Nadia Sollogoub estime qu'il faut donner plus de moyens à l'enseignement agricole.

THÉOPHILE MERCIER

Perrine Goulet répond aux agriculteurs nivernais.

Suite à la mobilisation des agriculteurs devant la préfecture de Nevers, la députée de la première circonscription de la Nièvre s'était engagée à porter le message de mécontentement au ministre de l'Agriculture, Julien Denormandie. La parlementaire a donc, il y a quelques jours, formulé une réponse sur son compte Facebook : *« Suite à ma rencontre avec les agriculteurs nivernais vendredi dernier qui manifestaient devant la préfecture, j'ai interrogé comme je m'y étais engagé, le ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, Julien Denormandie. Notamment sur le sujet d'indemnisation des calamités agricoles : l'ajournement permettra aux acteurs de revoir le dossier pour permettre sa recevabilité lors de la prochaine session. Concernant l'empilement des normes, le ministre en est conscient, il va se pencher sur le sujet. Cependant, pour la directive dite « nitrates », la France est en sous-transposition par rapport à la réglementation européenne, en effet la Cour de Justice de l'Union européenne (CJUE) a estimé insuffisante la désignation des zones vulnérables aux nitrates. D'où l'obligation d'étudier prochainement sa transposition »* a déclaré Perrine Goulet.

Chiens de protection

Les éleveurs nivernais peuvent bénéficier d'une aide

Un appel à projet du programme de développement rural (PDR) est ouvert en région Bourgogne pour l'année 2021, afin d'accompagner l'adaptation à la conduite pastorale des troupeaux soumis au risque de prédation par les grands prédateurs. Les dossiers de demandes d'aides devront être déposés auprès de la DDT avant le 1er avril 2021. Un second appel à projet aura lieu à la suite pour cette année.
Les éleveurs nivernais peuvent bénéficier d'une aide à la mise en place de moyens de protection des troupeaux contre la prédation du loup, en particulier pour : l'acquisition et l'entretien de chiens de protection des troupeaux, l'accompagnement technique des éleveurs.
Les éleveurs intéressés sont invités à consulter le portail internet des appels à projets du conseil régional de Bourgogne et à déposer un dossier de demande d'aide auprès de la DDT de la Nièvre, avant le 1er avril 2021 inclus.

THÉOPHILE MERCIER

Contact : Christophe Rainon, conseiller ovins, Tél. 06 72 39 76 43

Sanitaire

Vaccination FCO pour export vers l'Italie

La Loi de Santé Animale européenne devrait s'appliquer le 21 avril 2021 ; cette réglementation vient modifier un grand nombre de dispositifs actuellement en vigueur, notamment par rapport à la gestion de la FCO et aux exigences sanitaires liées aux échanges vers un autre État membre. Dans ce cadre, l'accord bilatéral avec l'Italie pour les envois de bovins, ovins, caprins de plus de 90 jours, sera abrogé par cette nouvelle réglementation, qui imposera comme règle générale que les animaux soient valablement vaccinés contre la FCO depuis plus de 60 jours (contre plus de 10 jours aujourd'hui) avant envoi. Concrètement, les éleveurs souhaitant commercialiser leurs animaux vers l'Italie le 21 avril 2021 devront veiller à ce que la deuxième injection du vaccin contre la FCO (BTV 4 et BTV 8) soit effectuée au plus tard le 20 février. Sachant qu'il y a minimum 21 jours entre la première et la deuxième injection, le protocole vaccinal devra donc avoir commencé dès janvier, au plus tard le 30 janvier 2021.

Syndical

Gabriel Flory n'est plus

L'ancien président cantonal de Château-Chinon est décédé la semaine dernière à l'âge de 97 ans. Dans le département ceux qui l'ont côtoyé parlent d'un homme engagé pour le syndicalisme.
« C'était un président entièrement dévoué à la FDSEA ». Tel est le sentiment de Philippe Guillien à l'évocation du décès de Gabriel Flory. *« En tant qu'ancien président de CDJA, j'ai eu l'occasion de travailler avec lui. J'ai toujours été impressionné par sa constance et présence. C'était un bon responsable syndical qui a toujours eu le sens de l'intérêt général. Ses rapports avec les JA étaient excellents, il fut un modèle pour beaucoup d'entre nous. Très clairement c'est au contact des gens comme Gabriel Flory que j'ai eu envie de m'investir davantage dans le syndicalisme. À cette époque il y avait aussi René Cordillot, Xavier Tardivon ou Paul Labonde qui sont des gens avec de la carrure et de la prestance. Ces personnes étaient convaincues qu'il fallait passer par le mutualisme pour s'en sortir. Il va manquer au département »* nous a confié par téléphone Philippe Guillien.
Les obsèques de Gabriel Flory ont été célébrées le 9 février dans l'église de Saint-Léger-de-Fougeret.

THÉOPHILE MERCIER

AVIVA
Assurance | Protection | Epargne
Angélique COTET
4, Rue Jean-Jacques Rousseau - 58300 Decize
Tél. 03 86 25 30 40 - Mob. 06 60 20 79 45
mail : a-cotet@aviva-assurances.com
N°Orias : 18003616
SPÉCIALISTE EN ASSURANCE AGRICOLE
1 seule interlocutrice pour la gestion de vos dossiers
présente dès 7h00 le matin
privilégie les rendez-vous sur l'exploitation

Enseignement

«L'ostéopathie pour soigner les animaux»

Mardi 19 janvier à l'élevage de Chène fruit chez Didier Bouchoux et Noémie, sa fille, les élèves de seconde PA du Legta du Morvan accompagnés de leurs professeurs Catherine Blin et Sybille Lathuillière ont pu assister à une séance d'ostéopathie sur des chevaux et une laitonne.



Durant cette journée, les élèves ont été sensibilisés sur ces méthodes de médecine alternatives.



Conquis par cette méthode tout en douceur, les élèves se sont montrés très intéressés lors des manipulations.

Didier Bouchoux, exploite 107 ha entièrement en herbe, valorisées par un cheptel de 70 vaches charolaises et 15 poneys connemara conduits par Noémie. Cette dernière a obtenu un bac professionnel CGEA au lycée agricole de Château-Chinon, a poursuivi une année en BTS PA à Challuy et a changé d'orientation pour préparer avec succès un BPJEPS activités équestre au Haras national de Cluny.

Dans quelques années, elle souhaite reprendre l'exploitation familiale. Aujourd'hui son élevage est constitué exclusivement de poneys connemara et elle propose de la pension, du débourrage et des cours d'équitation.

C'était l'occasion pour les élèves de découvrir la pratique de l'ostéopathie sur les chevaux et bovins allaitants et d'évoquer le bien-être animal. L'ostéopathie est une médecine holistique, une médecine alternative qui permet de voir l'animal dans son ensemble (son corps, ses émotions, son mental). Elle est souvent pratiquée pour les troubles locomoteurs, mais peut être utilisée pour des problèmes de reproduction ou encore des nouveaunés qui tètent mal.

En début de séance, Didier Bouchoux a montré une laitonne qui boitait du postérieur droit. Par ses doigts experts, Cécile Boudet, ostéopathe animalier, a décelé un déplacement de la rotule. Après avoir remis cette dernière, le postérieur a dû être attaché afin d'éviter l'étirement des ligaments.

Noémie a ensuite montré une jument présentant une gêne du postérieur gauche lors d'une séance d'obstacle. Cécile Boudet a décelé un blocage au niveau de la hanche gauche et du coude gauche avec un éclat du cartilage. Après la remise en place, elle a conseillé à Noémie de distribuer pendant un mois de l'avoine à la jument afin de graisser les articulations. Ces animaux se sont trouvés soulagés après les manipulations. Cécile préconise aussi un traitement curatif et préventif à l'aide de la médecine chinoise qui est basée sur l'utilisation d'huile essentielle ou d'une modification de l'alimentation.

Des élèves conquis

Conquis par cette méthode tout en douceur, les élèves se sont montrés très intéressés lors des manipulations.

Amélie, élève de seconde PA en filière équine, a apprécié cette intervention : *«Nous avons pu découvrir le métier d'ostéopathe et aborder une autre manière de soigner les animaux»* a-t-elle confié à l'issue de la journée

En tant qu'enseignantes, nous avons sensibilisé nos élèves à ces médecines complémentaires répondant à des atteintes sociales ; limiter les risques de résidus dans les aliments, réduire l'antibiorésistance, respecter le cahier des charges propre à certaines pratiques, sans oublier la volonté de réduire les coûts de traitement.

Mais les élèves ne devront pas oublier que la réussite de ces médecines alternatives ou complémentaires repose sur l'observation, le mental, le comportement de l'animal et que parfois ils devront avoir recours à la médecine allopathique. Les enseignantes avec l'ostéopathe ont rappelé aux élèves les bonnes pratiques zootechniques à appliquer au sein de l'élevage (la préparation au vêlage, la prise rapide du colostrum, l'utilisation d'un réfractomètre pour mesurer la qualité du colostrum …) ainsi que l'hygiène des bâtiments, le suivi sanitaire…

Courant mars, les élèves se rendront sur une exploitation pratiquant l'homéopathie et l'aromathérapie. Et lors de la semaine EIE (Enseignement à l'Initiative de l'Établissement du 22 au 26 mars, les élèves découvriront les énergies renouvelables sur des exploitations).

C. Blin et S. Lathuillière,

A retenir

Journée portes ouvertes
20 mars 2021-9-17h
De la 4ème au BTS + Formations adultes
Vous pouvez consulter le site :
https//www.morvanformations.com
03 86 79 49 80

Logistique

6 millions d'euros pour le fret dans le Morvan

Une convention de financement a été signée jeudi 4 février dans les salons de la Préfecture à Nevers avec la SNCF, les collectivités locales et les professionnels du transport de marchandises. Objectif : réaliser les travaux pour deux axes majeurs du département. Explications.



Le Préfet Daniel Barnier aux côtés des communautés de communes, de la SNCF et des acteurs économiques le 4 février à la Préfecture.

C'est un projet structurant pour le territoire. L'État, par l'intermédiaire de la préfecture vient de signer une convention de financement avec SNCF Réseau, trois communautés de communes du département et les acteurs économiques.

Ce texte prévoit une enveloppe de 6 millions d'euros pour des travaux de pérennisation des lignes de fret des axes Nevers-Arzembouy et Cercy-Corbigny-Clamecy. Dans le détail, l'État injecte 2 millions d'euros suivit de la Région BFC qui a débloqué 1,7 million d'euros. Vient ensuite le Conseil Départemental de la Nièvre qui concourt à hauteur de 300 mille euros. Les communautés de communes ont également été mises à contribution avec entre autre la Communauté de Communes Bazois Loire Morvan, celle de Tannay-Brinon-Corbigny et les Bertranges qui injectent entre 2 et 3 000 euros. Côté acteurs économiques, on trouve des entreprises du monde agricole comme Soufflet (620 mille euros) et Axéreal (180 mille euros) et des industriels du BTP comme Lafarge et Eiffage qui prévoient tous les deux d'investir 600 mille euros.

Des travaux prévus entre 2021 et 2023

Le calendrier de ces travaux a été conçu en quatre étapes. La première qui doit débuter cette année du 13 septembre au 29 octobre va concerner la ligne qui relie Clamecy à Corbigny. En ce qui concerne le tronçon Corbigny-Cercy-la-Tour, les travaux débuteront du 29 novembre au 17 décembre de cette année et se poursuivront en 2023. Enfin en 2022 viendra s'ajouter la rénovation des lignes qui vont d'Arzembouy à Guérigny. Pour tous ces chantiers pilotés par SFERIS, il est prévu de renouveler des rails, de créer des fossés si besoin ou de remettre du ballast. Ces travaux s'inscrivent dans un enjeu sociétal et environnemental majeur car il faut savoir qu'un train de marchandises permet d'éviter environ 30 à 40 camions sur les routes, selon les chiffres de la SNCF. Dans la région Bourgogne Franche-Comté, 300 kilomètres de lignes sont dédiées au fret et plus de 18 500 trains circulent en moyenne par an. Le Fret représente donc un enjeu majeur pour le territoire. Des visites de chantiers seront organisées dans le courant de l'année.

Théophile Mercier

Le fret régional en chiffre

Chaque année, Soufflet et Axéréal transportent de 50 000 à 193 000 tonnes de céréales.
À l'échelle nationale 250 000 tonnes de marchandise soit 9 % du volume est transporté par train avec l'ambition pour la SNCF de passer à 20 % d'ici 2030.

Plan de relance

Le point sur la situation du département

Vendredi 5 février, Jean-Baptiste Lemoyne, secrétaire d'État auprès du ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, était dans l'Yonne pour parler du plan « France relance ». À cette occasion, ce dernier et le Préfet de l'Yonne, on fait un point sur le volet agricole, où 1,2 milliard d'euros a été alloué par le ministère de l'Agriculture. Dans le département, 218 dossiers ont déjà été déposés pour un montant total de 3 millions d'euros.



Jean-Baptiste Lemoyne (à gauche) et Henri Prévost ont fait un point sur le plan de relance et sa situation dans l'Yonne.

La semaine dernière, Jean-Baptiste Lemoyne, secrétaire d'État auprès du ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, chargé du tourisme, des Français de l'étranger et de la francophonie, et Henri Prévost, Préfet de l'Yonne, ont abordé, le temps d'une conférence de presse, le plan « *France relance* ».

Pendant ce temps, un zoom sur le volet agricole a été fait. « *Dans ce plan de relance, il y a une enveloppe de 1,2 milliard d'euros qui a été allouée pour la transition agricole, l'alimentation et la forêt* », indique Jean-Baptiste Lemoyne. « *Les dispositifs qui ont été mis en place ont rencontré un franc succès. Déjà 20 % des agriculteurs français ont signalé des projets à plus ou moins long terme* ».

Parmi les appels à projets lancés, certains ont été victimes de leur succès, comme le dossier de renouvellement des agroéquipements nécessaires à la transition agroécologique, ou encore le plan de protéines végétales. « *Pour le premier dossier, il y avait une enveloppe initiale de 135 millions d'euros. 80 millions d'euros ont déjà été réinjectés* », précise Jean-Baptiste Lemoyne. « *Pour le plan de protéines végétales, 16 dossiers ont été déposés dans l'Yonne pour un montant de 212 000 euros* ».

Des taux d'aide qui varient

Un « *succès* » qui s'explique par le taux d'aide pour ces dossiers. « *Le plan protéines avait un taux d'aide de 40 % »*, donne Henri Prévost. « *Sur les aides aux renouvellements des agroéquipements nécessaires à la transition agroécologique, on a des taux d'aides des matériels qui vont varier. Par exemple, pour les matériels de réduction de la dérive des produits phytos, on est à 30 %. Pour les matériels de substitution à l'usage des produits phytos, c'est 40 %. Pour ceux d'épandage de fertilisants et couverture de fosse, c'est 30 %. Et pour les matériels de précision, 20 %* », liste-t-il.

Cependant, « *les enveloppes allouées peuvent être réajustées en fonction des besoins* », reprend Jean-Baptiste Lemoyne. « *On regarde au fur et à mesure les enveloppes sur-consommées ou sous-consommées, pour pouvoir les adapter* ».

« Une opportunité qui doit être saisie par l'Yonne »

Le secrétaire d'État auprès du ministre de l'Europe et des Affaires étrangères a aussi avancé l'importance « *d'informer les porteurs de projets du lancement des appels à projets et d'avoir un retour d'expérience sur les attentes exprimées par le terrain* ». Car ce plan de relance est historique avec une enveloppe totale de 100 milliards d'euros. « *C'est une opportunité qui doit être saisie par l'Yonne. France relance s'incarne dans l'Yonne* », poursuit-il.

Vendredi 5 février, deux appels à projet ont été présentés lors d'une réunion, concernant la transition écologique. « *Il y a d'une part un dispositif pour les jardins familiaux, notamment pour aider les bailleurs sociaux et les collectivités locales à mettre en place des initiatives innovantes, et un dispositif dédié à l'alimentation en circuit court (lire par ailleurs)* », développe Jean-Baptiste Lemoyne. Deux appels à projet ouverts depuis le lundi 8 février, dont les modalités sont à retrouver sur le site internet de France AgriMer.

CHRISTOPHER LEVÉ

Quels taux d'aide pour les différents projets agricoles ?

Selon les projets, les taux d'aide varient. Pour le plan protéines et l'aide aux investissements dans des équipements spécifiques, un porteur de projet peut bénéficier d'un taux d'aide de 40 % (+ 10 % pour les JA et CUMA). Pour l'aide au renouvellement des agroéquipements nécessaires à la transition agroécologiques, les taux varient (lire par ailleurs). Pour l'aide aux agroéquipements nécessaires à l'adaptation au changement climatique, le taux d'aide est de 30 % (+ 10 % pour les JA et CUMA). Pour l'aide aux investissements pour la biosécurité et le bien-être animal, il peut aller jusqu'à 40 %. Et pour le programme de plantation des haies, le taux d'aide est de 80 % des investissements et de 20 % des frais généraux.

Deux appels à projets lancés depuis le 8 février

Depuis le lundi 8 février, deux appels à projets sont lancés. Le premier concerne les projets de jardins partagés et d'agriculture urbaine. 17 millions d'euros du volet « agriculture » du plan de relance sont alloués à ces dossiers, qui peuvent être déposés par les associations, les collectivités territoriales (et leurs groupements) et les bailleurs sociaux, pour des investissements matériels et immatériels. L'appel à projet est ouvert jusqu'au 30 avril.

Le second appel à projets concerne l'accès de tous à des aliments frais et locaux (les circuits courts). Un volet A destiné aux projets nationaux lancé le 15 janvier est doté d'un montant de 6 millions d'euros. Un volet B territorialisé destiné aux projets locaux est doté d'une enveloppe de 24 millions d'euros. Il vise à soutenir les initiatives locales des acteurs autour de trois thèmes principaux : le soutien aux producteurs ayant des démarches collectives de structuration de l'approvisionnement en produits locaux et de qualité ; le soutien aux associations /start-up / TPE / PME, communes et intercommunalités ayant des projets de mise à disposition d'une alimentation de qualité pour tous ; le soutien aux initiatives de développement des commerces solidaires ambulants destinées en particulier aux personnes isolées ou modestes. L'appel à projet est ouvert jusqu'au 30 avril également.

▸ Formations

Formations proposées par la Chambre d'agriculture de l'Yonne : Le détail des formations est disponible sur yonne.chambagri.fr ou au 03 86 94 28 48.

Savoir réaliser son étude de marché.
Le 2 et le 15 mars, à Auxerre. Contact : Alice Demolder au 03 86 94 26 33.

Les plantes pour soigner les plantes.
Les 4 et 5 mars (formation de deux jours), à Auxerre. Contact : Marjorie Lautier au 03 86 94 28 49.

La conditionnalité : connaître la réglementation et positionner mon exploitation.
Le 10 mars, à Auxerre. Contact : Jules Martin au 03 86 94 26 38.

Diagnostiquer simplement mes sols en toute autonomie.
Le 11 mars, dans le Sénonais. Contact : Guillaume Frémont, au 06 71 34 25 77.

Regreffage de la vigne.
Le 23 mars, à Auxerre. Contact : Florian Bussy au 03 86 94 28 91.

Anticiper la transmission de mon exploitation.
Les 24, 26 et 31 mars, à Auxerre. Contact : Nicolas Habermeyer au 03 86 94 22 16.

Formations proposées par Bio Bourgogne :

Intégrer des plantations de haies et agroforesteries dans son système de production en bio.
Le mardi 16 février, de 9 heures à 17 h 30, à Chigy (formation gratuite, inscriptions avant le 8 février). Contact : Camille Giraudet au 06 49 58 62 40 ou à camille.giraudet@biobourgogne.org.



Bienvenue à la ferme

Quel bilan pour l'année 2020 ?

A l'occasion de la réunion annuelle du réseau Bienvenue à la ferme, un bilan de l'année 2020 a été fait. Les bons chiffres des drives fermiers du département ont été mis en avant et les projets pour l'année 2021 ont été énoncés.



La réunion annuelle du réseau Bienvenue à la ferme s'est tenue le mardi 2 février, à Auxerre.

L'année 2020 a été compliquée pour bien des secteurs. Et 2021 ne semble pas partie pour s'améliorer. Cependant, tout n'est pas à jeter. L'année dernière, les drives fermiers ont vu leur activité s'accroître, notamment en périodes de confinements. Une tendance observée sur la scène nationale.

Dans l'Yonne, le drive fermier d'Auxerre a vu son chiffre d'affaires passer de 131 000 € en 2019, à 407 000 € en 2020. On note notamment une moyenne de 150 commandes par semaine, avec un prix moyen par panier de 42 €. Ceux de Sens et Avallon ont aussi connu une hausse avec un chiffre d'affaires passant respectivement de 38 836 € en 2019 à 75 000 € en 2020 (avec une moyenne de 20 commandes par semaine pour un prix moyen du panier de 46 €), et de 24 000 € en 2019 à 45 000 € en 2020 (25 commandes par semaine en moyenne, avec un prix moyen du panier de 45 €).

Alors, quelle est la tendance sur ce début d'année 2021 ? *« Les drives de Sens et d'Avallon ont retrouvé un rythme classique. Tandis que celui d'Auxerre a gardé la dynamique établie lors des confinements. Sur ce début d'année, il est en moyenne à 140-150 paniers par semaine, soit près de 50 paniers de plus par semaine par rapport à ce qu'il faisait avant »*, indique Alice Demolder-Bilhot, animatrice du réseau Bienvenue à la ferme.

Des projets pour 2021

Lors de la réunion annuelle, les projets de l'année 2021 ont aussi été mis en avant. *« On met à jour notre guide, sur ce mois de février, où l'on retrouvera les dates des portes ouvertes et des marchés à la ferme qui auront lieu du printemps jusqu'à l'automne »*, poursuit Alice Demolder-Bilhot.

Aussi, s'il n'y a pas de Salon international de l'agriculture cette année, celui-ci sera remplacé par la semaine de l'agriculture, fin mai. *« Elle se déclinera au niveau régional ou départemental sur toute la France. L'organisation dépendra des règles sanitaires en vigueur à ce moment-là »*, précise l'animatrice du réseau Bienvenue à la ferme.

À noter également l'organisation du dimanche à la ferme, qui aura lieu le dimanche 1er août. *« C'est un système de portes ouvertes sur le département et la région »*, ajoute-t-elle.

Parmi les autres activités, ressort la promotion des fermes pédagogiques. Car, contrairement aux drives fermiers, ces dernières ont beaucoup souffert de la crise sanitaire. *« L'idée est de pouvoir continuer à accompagner ces structures-là. Il y a un groupe national au niveau de l'APCA qui s'est mis en place pour proposer des thématiques de travail à distance (un webinaire par mois sur une thématique où les fermes pédagogiques pourraient s'inscrire), afin d'aider les fermes pédagogiques à s'adapter au contexte actuel et, si cela est possible, à pouvoir rouvrir leurs portes et tenter de continuer leur activité »*, conclut Alice Demolder-Bilhot.

CHRISTOPHER LEVÉ

Cinq nouveaux dans le réseau

Durant l'année 2020, cinq nouveaux adhérents ont intégré le réseau Bienvenue à la ferme. Il s'agit de Jean-Baptiste Bourdon (Jardin bio du Bois Ram'eau, à Sergines), Coralie et Sébastien Fouquet (Earl de la Jaunière, à Moulins-sur-Ouanne), Claire Genet (Ferme d'Ulterïa, à Saint-Bris-le-Vineux), Anaïs Denaux (La bergerie de la Source, à Sainte-Colombe-sur-Loing), ainsi qu'Agnès Gleizes et Cyril Gautheron (domaine Gautheron, à Fleys).

À noter que le domaine Courtault et Michelet (Lignorelles) et Miel Dumortier (Saint-Léger-Vauban) quittent, quant à eux, le réseau.

Chambre d'agriculture

Une formation pour bien réaliser son étude de marché

La Chambre d'agriculture de l'Yonne organise les 2 et 15 mars prochains, une formation pour *« savoir réaliser son étude de marché »*. Un temps supplémentaire de 2 h 30 est prévu en amont, à distance, pour déjà donner aux porteurs de projets, les premiers éléments pour suivre la formation dans les meilleures conditions.

« Aujourd'hui, il est de plus en plus préconisé de faire des études de marché pour les dossiers d'installation ou encore les demandes d'aides. Pour pouvoir évaluer s'il y a un réel marché pour le produit que l'agriculteur souhaite mettre en place et s'il y a une réelle demande de la clientèle en face», indique Alice Demolder-Bilhot, conseillère diversification à la Chambre d'agriculture de l'Yonne. Alors, pour répondre à ce besoin, la Chambre d'agriculture de l'Yonne organise une formation pour *« savoir réaliser son étude de marché »*, les 2 et 15 mars, de 9 heures à 17 h 30, dans les locaux basés à Auxerre (14 bis Rue Guynemer). Une formation à destination de porteurs de projets en diversification. *« L'idée, c'est de les aider à comprendre ce qu'est une étude de marché et leur donner des méthodes pour qu'ils puissent ensuite la réaliser eux-mêmes »*, continue Alice Demolder-Bilhot. *« Ils ne ressortent pas avec une étude toute faite. Ils ressortent avec une méthode à appliquer »*.

L'importance de définir sa stratégie commerciale

Alors, justement, de quoi ont besoin les porteurs de projets pour réaliser une étude de marché ? *« Il faut d'abord définir sa stratégie commerciale. Ensuite, à travers différents outils, il faut évaluer le marché potentiel. C'est ce qui est expliqué aux agriculteurs lors de la formation »*, développe Alice Demolder-Bilhot. *« Puis, pour les agriculteurs qui ont besoin d'un accompagnement technique supplémentaire, on leur propose un appui individuel à la suite de cette formation, effectué par la Chambre d'agriculture de la Nièvre »*. En amont de cette formation, une partie à distance, de 2 h 30, est prévue fin février. *« Cela se fait sous la forme de vidéos, via la plateforme Agrilearn. Cet outil permet aux porteurs de projets de se mettre dans le bain et d'avoir les bases théoriques pour suivre la formation »*, conclut la conseillère de la Chambre d'agriculture.

CHRISTOPHER LEVÉ

Pour s'inscrire, contacter Alice Demolder-Bilhot au 03 86 94 26 33 (a.demolder@yonne.chambagri.fr) ou Marie-Estrella Mazué au 03 86 94 22 22 (me.mazue@yonne.chambagri.fr).

Le programme de la formation

Les porteurs de projets présents verront : le marketing et l'importance d'une approche commerciale réfléchie ; les questions auxquelles doit répondre l'étude de marché (marché, produits, prix, logistique et services, communication et force de vente) ; les différents outils de l'étude de marché ; le plan d'actions et point sur les démarches réalisées ; le marché des produits fermiers.



Photo : Chambre d'agriculture de l'Yonne.

Réaliser une étude de marché est de plus en plus préconisé pour le montage de dossiers d'installation ou de demandes d'aides

L'histoire de l'agriculture 2/2

Ces agriculteurs venus d'ailleurs

Au terme de la première guerre mondiale, des migrations agricoles ont eu lieu en France. Dans l'Yonne et plus particulièrement la Puisaye, des Hollandais, Belges ou encore Polonais, se sont installés pour cultiver les terres icaunaises laissées libres par un très grand nombre de morts au combat, et l'exode rural.

Depuis toujours, le département icaunais est extrêmement composite du point de vue agricole : les grandes cultures, la viticulture, l'arboriculture, le maraîchage, l'élevage… Autant de secteurs d'activité qui peuvent attirer des agriculteurs.

Dans l'Histoire, la France a été marquée par des migrations agricoles. Mais à quoi sont-elles liées ? Tout d'abord, *« à des questions de densités de population »*, répond Jean-Pierre Rocher, historien habitant à Saint-Privé. *« Il y a des régions françaises, voire des pays étrangers assez fortement peuplés, qui n'offrent pas de la place pour tout le monde. Alors, les gens ont tendance à chercher des endroits où il y a de la place. L'Yonne étant moins peuplé, la Puisaye en particulier, elle peut être attractive »*.

La première guerre mondiale, l'origine des migrations

Les premières migrations agricoles venant de pays étrangers ont débuté il y a un peu plus de 100 ans, après la première guerre mondiale (1914-1918). *« Elle a entraîné un très grand nombre de morts, auquel s'est ajouté l'exode rural (le départ de la population de la campagne vers la ville). Il y a donc eu un vide à ce moment-là. Sont alors arrivés en France, et dans l'Yonne en particulier, des Polonais, car ils venaient de retrouver leur indépendance et aimaient la France »*, explique Jean-Pierre Rocher. *« Aujourd'hui encore, il y a des familles descendantes de Polonais dans le département. Pareil pour les Belges. C'est à ce moment-là que les migrations ont vraiment commencé »*.



Hollandais, Belges ou encore Polonais sont arrivés dans le département pour cultiver, à la suite de la première guerre mondiale.

Car avant, les déplacements étaient essentiellement de proximité. *« Pour prendre l'exemple de la Puisaye, si l'on remonte dans un passé lointain, elle était un secteur pauvre où la mortalité l'emportait sur la natalité. Alors, il fallait constamment combler ce déficit. Et les secteurs voisins, notamment la Forterre qui était dans une meilleure situation, envoyaient des personnes »*, poursuit-il.

La recherche de grandes terres

Quelques années plus tard, après la seconde guerre mondiale (1939-1945), c'est au tour des Hollandais d'arriver dans l'Yonne. *« Et un peu plus tard, avec l'indépendance de l'Algérie, on a vu arriver les Pieds-Noirs, plutôt dans les régions viticoles ou arboricoles, voire dans les grandes cultures. Tous ces gens venaient chez nous car il y avait des terres »*, détaille Jean-Pierre Rocher. *« Il faut savoir que traditionnellement, en Puisaye, les exploitations étaient relativement grandes. Donc les gens qui cherchaient ce genre d'exploitation, les trouvaient ici. Avec un inconvénient : le sol de Puisaye est ingrat. Il est épais, argileux, humide, difficile à travailler. Mais avec les techniques agricoles modernes, on peut y arriver »*.

Et tous ces *« migrants »* sont arrivés avec leurs connaissances agricoles. Ainsi, l'agriculture française telle qu'on peut la connaître aujourd'hui, tient également un petit peu de nos voisins.

CHRISTOPHER LEVÉ

Viticulture

Les destins liés à la vigne

La formation taille de la vigne vient de s'achever au CFPPA d'Auxerre La Brosse. Une formation qui permet à beaucoup de chercheurs d'emploi de retrouver du travail. Mais aussi à d'autres de se reconvertir professionnellement. C'est le cas de Benoît Félix, accueilli par le domaine de la Croix Saint-Jacques à Joigny lors des périodes de stages.

Il y a ceux, sans travail, qui souhaitent retrouver le chemin de l'emploi. Et ceux qui veulent se reconvertir professionnellement, pour changer de vie. Si chacun a son propre parcours, des formations sont là pour les aider, comme la formation taille de la vigne, proposée par le CFPPA d'Auxerre La Brosse, que Benoît Félix a suivi. Lui, souhaitait changer de voie, recommencer sa vie professionnelle. *« Je viens du monde des OPCO (opérateurs de compétences) qui s'occupent de financer les formations professionnelles. Je travaillais dans la banlieue parisienne, j'avais cinq heures de route par jour, cela devenait usant. Puis, l'entreprise a pris un virage et j'ai senti que c'était le bon moment pour moi de partir »*, raconte Benoît Félix. C'est sur les réseaux sociaux qu'il découvre le CFPPA. Et au terme d'une demi-journée d'information avec Pôle emploi, *« où j'ai pu rencontrer Élise Bertin et France Lahutte (animatrice Anefa Yonne), j'ai décidé de m'inscrire à cette formation »*.

Le milieu viticole, Benoît Félix ne l'a pas intégré par hasard. *« Pour moi, c'est une passion. J'aime le grand air, travailler en extérieur »*.

Après 350 heures de formation (dont 140 heures en entreprise), le stagiaire est dorénavant diplômé depuis le 5 février. *« Au CFPPA, on nous apprend à manipuler les outils correctement, à reconnaître ce qu'il faut ou non tailler ou encore à respecter les flux de sève de la vigne, de façon à avoir de meilleures récoltes les années suivantes »*, explique-t-il.

S'il cherche actuellement, Benoît Félix va s'inscrire pour une autre formation prochainement, qu'il effectuera également au CFPPA. *« C'est la formation de tractoriste. Pour moi, c'est pour avoir un peu plus de palettes. Et c'est un complément pour les périodes où il y a moins de travail à faire à la main. Mais je n'ai pas de volonté de travailler exclusivement comme tractoriste »*.

« Former des personnes fait partie du travail »

C'est donc au domaine de la Croix Saint-Jacques, à Joigny, que Benoît Félix a effectué ses périodes en entreprise. Avec pour maître de stage, Élise Bertin, œnologue du domaine. *« Nous accueillons régulièrement des stagiaires, pour cette formation ou d'autres. Former des personnes fait aussi partie de notre travail »*, indique-t-elle.



Élise Bertin et Benoît Félix sont tous les deux satisfaits de la formation taille de la vigne du CFPPA d'Auxerre La Brosse.

Et Élise Bertin connaît très bien la formation taille de la vigne du CFPPA. *« J'y suis passée il y a cinq ans. Je suis œnologue, mais dans les structures viticoles de la région, le travail ne se concentre pas uniquement sur la cuverie. La taille de vigne étant la pratique culturale de la vigne la plus technique, cela nécessitait de faire une mise au point »*.

Pour elle, la formation a gagné en qualité depuis son passage (elle en était déjà satisfaite, ndlr). *« Il y a une vraie évolution. Le regard qu'ont les stagiaires sur le pied de vigne dans sa globalité est plus complet. Les stagiaires apprennent aussi à travailler autrement car on est dans une dynamique où il faut changer les pratiques culturales. On souffre des changements climatiques, de nouvelles maladies apparaissent. Cela a bien été intégré dans la formation »*.

Si le besoin en main-d'œuvre du domaine de la Croix Saint-Jacques est essentiellement saisonnier en ce moment, ce dernier n'hésitera pas à faire appel à des diplômés de la formation, comme Benoît Félix, pour effectuer les travaux des vignes, en cas de besoin.

CHRISTOPHER LEVÉ

Un retour à l'emploi plus compliqué

La formation taille de la vigne du CFPPA s'est terminée le 5 février. Si habituellement le retour à l'emploi est proche de 90 %, cela sera différent cette année. *« À cause du contexte actuel, on devrait difficilement dépasser les 50 %. Et cela, malgré la qualité des stagiaires »*, confie France Lahutte, animatrice Anefa Yonne.

Alors, un certain nombre de stagiaires vont enchaîner sur une autre formation au CFPPA *« pour se donner plus de compétences »*. Tout en espérant que la situation s'améliore et que celle-ci soit plus propice aux embauches.

Pour rappel, l'Anefa participe à l'organisation de formations agricoles et viticoles afin de favoriser le retour à l'emploi. En cas de besoin, contacter France Lahutte au 03 86 49 48 10 ou sur yonne@anefa.org.

Des informations collectives à venir

Avec les travaux de printemps qui arrivent dans les vignes, le CFPPA d'Auxerre La Brosse propose deux formations courtes, de trois mois, pour répondre au besoin en main-d'œuvre des domaines : la formation ouvrier(e) polyvalent(e) viticole « travaux en vert », qui a lieu du 15 mars au 27 mai 2021 ; et la formation ouvrier(e) polyvalent(e) en viticulture conduite de l'enjambeur, du 6 avril au 24 juin 2021.

Deux informations collectives ont lieu prochainement pour présenter ces formations : le lundi 15 février, à 9 heures, au CFPPA d'Auxerre La Brosse (information et recrutement dédiés à l'OPV travaux en vert) et le vendredi 26 février, à 9 heures dans le Chablisien (information et recrutement pour les deux formations).

Travaux agricoles

Des entreprises de plus en plus sollicitées

Faire appel à une entreprise de travaux agricoles est une tendance en constante augmentation. Les motivations sont diverses. Elles traduisent un changement de mentalité mais aussi des arbitrages entre investissements matériels et recours à des prestataires. Chez nous aussi, cette tendance se confirme.



Matthias Fèvre constate que si le niveau d'activité est élevé pour les Eta, le secteur devient aussi de plus en plus concurrentiel.

« *De plus en plus d'exploitations agricoles ont recours au travail à façon, c'est-à-dire à des prestataires de services extérieurs pour réaliser tout ou partir de leurs travaux…* » Ce constat, c'est le sociologue François Purseigle qui le dressait, le 17 décembre dernier, lors d'une conférence de presse. Accompagné de trois autres chercheurs (Julien Brailly, Bruno Legagneux et Geneviève Nguyen), le sociologue avait livré début septembre une synthèse de travaux menés sur la sous-traitance agricole, au sein du Centre d'études et de prospective du ministère de l'Agriculture. Elle montrait qu'entre 2000 et 2016, le nombre d'exploitations ayant recours aux Entreprises de travaux agricoles (ETA) a doublé en France, représentant un chiffre d'affaires global de 4 milliards d'euros. Les chercheurs expliquent ce fait par un contexte favorable dans lequel les attentes sociétales imposeraient d'avoir de plus en plus recours à des matériels, des qualifications ou des technicités spécifiques. A cela s'ajouteraient aussi les préoccupations des agriculteurs pour l'environnement ou leur santé, mais aussi, la multiplication de controverses et de conflits de voisinage… Au-delà de ces critères, le calcul économique entre les investissements nécessaires en matériel, mais aussi les coûts d'entretien et de stockage de ce matériel, d'un côté et, de l'autre, le coût de prestations extérieures, fait parfois pencher la balance en faveur de ces dernières. Tout est fonction du modèle économique choisi mais, indéniablement, les ETA ont aujourd'hui le vent en poupe. Cela se vérifie aussi dans notre région.

Si les entrepreneurs régionaux interrogés dans cet article ne notent pas une explosion de la demande, celle-ci reste très forte, et évolue aussi dans sa nature.

Une demande qui évolue dans sa nature

Traduction d'une évolution du rapport à leur travail pour beaucoup d'agriculteurs, le recours aux ETA reflète aussi le poids des attentes sociétales sur l'agriculture. C'est notamment ce que confirme Michel Meuriot. Implanté en Côte-d'Or, à Chailly-sur-Armançon et adhérent à la Fédération nationale entrepreneurs des territoires (FNEDT), il réalise tous types de travaux agricoles, du semis à la récolte, dans le secteur géographique de Pouilly-en-Auxois et emploie six salariés, dont cinq à temps plein et une employée administrative à mi-temps. Il constate l'évolution des demandes qu'on lui fait : « *En ce qui me concerne, je n'ai pas remarqué une activité beaucoup plus importante qu'habituellement ces dernières années, mais j'ai une clientèle d'habitués, pour lesquels je réalise des travaux de récolte et, plus ponctuellement, d'autres travaux lorsqu'ils sont confrontés à une panne mécanique ou des impératifs météorologiques. Il y a des évolutions dans les tâches qu'on nous réclame. Certaines sont des incontournables, comme les récoltes (moisson, ensilage). Je note quand même des sollicitations un peu nouvelles, notamment dans les semis de céréales. Je dispose d'un matériel qui me permet de semer trois types de céréales en même temps, ou des couverts végétaux, ou de faire de l'apport d'engrais localisé sur la ligne de semis. Cela me fournit une polyvalence qu'on me demande de plus en plus* ». Aux yeux de cet entrepreneur, c'est d'abord cette attente de polyvalence qui devrait s'imposer à l'avenir dans son métier. « *Notre clientèle elle-même est amenée à s'adapter aux attentes différentes du marché, donc, logiquement, nous devons pouvoir fournir des prestations de plus en plus différenciées et adaptées. C'est, par exemple, le cas sur des semis de couverts végétaux. On doit suivre cette évolution* ».

Comparaisons de coûts

À Saulieu, Johan Rose est associé, avec son frère Yann, au sein d'une ETA fondée il y a quatre ans à la suite de la reprise d'une entreprise basée à Autun, en Saône-et-Loire. Pour cette jeune structure, l'augmentation des sollicitations est forcément une bonne nouvelle : « *Parmi tous les travaux que nous réalisons, l'épandage de fumier prend une part très importante. Nous faisons également pas mal de pressage en bottes rondes, un peu de semis, mais cette dernière activité est plus aléatoire en quantité. Certaines années, on en fait beaucoup. Et puis il y a les moissons évidemment, mais avec le parcellaire très morcelé qu'on a ici, ça réclame beaucoup d'organisation pour les plannings* ». La clientèle répond présente ici aussi et le jeune entrepreneur constate qu'il gagne des clients. « *On a beaucoup d'appels pour des renseignements, qui se traduisent souvent par des prestations, même un an après. Beaucoup se renseignent sur nos tarifs et ensuite, ils comparent avec les coûts que cela représente s'ils le font eux-mêmes. Ils évaluent si cette solution de la prestation extérieure vaut le coup ou pas* ». Depuis quatre ans, l'activité de l'ETA Rose n'a cessé d'augmenter, du fait aussi que l'entreprise se développe sur plusieurs secteurs d'activité. « *On s'est développés sur le transport de paille où il y a un boulot impressionnant, et puis aussi sur le transport de sapins. De manière générale, il y a quelques clients pour lesquels ont fait énormément de travaux et beaucoup d'autres pour lesquelles les tâches sont plus ponctuelles. On voit quelques agriculteurs qui font tout faire par des ETA. C'est assez nouveau* ». Même constat d'un niveau d'activité soutenu du côté de Matthias Fèvre, jeune agriculteur installé en juin dernier sur une exploitation implantée au sud de Dijon, à Brazey-en-Plaine. Aux côtés de l'exploitation, figurent une structure de méthanisation et une ETA. Les trois structures (ferme, méthanisation et ETA) sont interdépendantes et complémentaires. « *Nous effectuons beaucoup de travaux liés à la pomme de terre (plantage, buttage, fanage et arrachage) sur un gros secteur qui s'étend de Dole à Longvic et, depuis l'an dernier, on a investi dans un automoteur pour faire de l'épandage de digestat de méthanisation. On est très sollicités mais il y a aussi de plus en plus de concurrence. La difficulté pour des ETA comme nous, c'est que tous les clients veulent réaliser leurs travaux en même temps. Il faut parvenir à bien gérer tout ça. Nous faisons aussi des prestations de transport d'oignons avec nos bennes. On ne manque pas de travail… La principale motivation avancée par nos clients c'est qu'en faisant appel à nous, ils diminuent leurs investissements en matériel* ».

Ces arbitrages sont-ils conjoncturels ou structurels ? C'est là tout la question qui déterminera, à l'avenir, la place prise par les ETA dans le paysage agricole régional.

BERTY ROBERT



En France, entre 2000 et 2016, le recours aux Entreprises de travaux agricoles aurait doublé.

Une question de génération

Fernando da Costa, président de la FNEDT Bourgogne Franche-Comté et entrepreneur implanté dans la Nièvre. Il constate une évolution favorable dont il se réjouit, logiquement : « *Globalement, je peux confirmer cette montée en puissance du recours aux ETA. Je pense que cette évolution peut s'expliquer en partie par un « turn-over » générationnel dans les exploitations agricoles. Certains jeunes agriculteurs n'ont pas les mêmes schémas de raisonnement que la génération précédente, par rapport à la prestation de services. Ce qui joue également, c'est l'augmentation du prix des machines qui peut freiner certains dans l'investissement nécessaire. A titre d'exemple, récemment, on a constaté des hausses de l'ordre de 6 % dans le secteur des remorques et de plus de 2 % dans les tracteurs* ». Ce changement de mentalité vis-à-vis de la prestation de services, Fernando Da Costa ne l'observe pas que chez les agriculteurs : il le constate aussi au sein des collectivités territoriales qui font appel aux entreprises du secteur. S'il ne nie pas la progression favorable de l'activité, le président de la FNEDT conserve la tête froide : « *On voit aussi que les trésoreries sont souvent tendues dans les exploitations. Les prestations de services s'en trouvent aussi parfois freinées. Nous demeurons confiants, mais prudents pour l'avenir…* ».

Plan de relance

Accélérer sur la transition écologique

L'Ademe Bourgogne Franche-Comté promeut différents dispositifs mis en œuvre dans le cadre du plan France relance, dans le but d'accélérer la transition écologique. Certains concernent le secteur agricole.



Cécile Colson, de l'Ademe BFC, a présenté la démarche Tremplin pensée pour accompagner les TPE/PME, en présence du Préfet de Région, Fabien Sudry.

Ce n'est pas le tout de mettre sur la table 100 milliards d'euros, dont 30 milliards pour la transition écologique, dans le cadre du plan France relance : encore faut-il faire savoir de quelle manière ces sommes peuvent être utilisées. L'expliquer, c'est le rôle des relais de l'État sur le territoire (les Préfets) et d'organismes concernés au premier chef tels que l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe). Les deux étaient réunis à Dijon le 5 février à l'occasion d'une conférence de presse destinée à détailler certains des dispositifs permettant d'accélérer la transition écologique, au niveau régional. Les thèmes concernés sont divers, allant de la rénovation énergétique des bâtiments (Ma Prim Rénov a représenté 29 millions d'euros en BFC en 2020), au développement de transports bas carbone, en passant par le maintien de la biodiversité. Dans tous ces domaines, et en accord avec la philosophie du plan France relance, il faut aller vite et l'Ademe est l'instrument de cette accélération voulue. *« 2 milliards d'euros nous sont confiés en ce sens au plan national*, précise Blandine Aubert, directrice de l'Ademe en Bourgogne Franche-Comté. *À charge pour nous de favoriser un renforcement des mesures déjà existantes et la création de nouvelles mesures sur des champs où l'agence n'était pas présente jusqu'alors. Notre budget est très orienté sur l'accompagnement des entreprises dans le cadre de cette transition écologique, mais nous travaillons aussi beaucoup sur les problématiques de gestion et de tri des déchets avec les collectivités, ou encore sur la dépollution de friches ».*

« Faire beaucoup avec un investissement maîtrisé »

Dans le domaine de l'accompagnement des entreprises, la démarche Tremplin a été spécifiquement pensée pour les PME et TPE, au sein desquelles peuvent figurer des structures agricoles. *« Le but*, explique-t-on à l'Ademe, *c'est de prouver qu'on peut faire beaucoup en matière de transition écologique, sans que l'investissement soit énorme au départ »*. Ainsi, des aides forfaitaires peuvent-elles être mobilisées pour remplacer des points lumineux par des éclairages led, ou encore pour renouveler des équipements de production de froid. Des mesures utiles à des agriculteurs qui font de la vente directe. Ces aides peuvent aussi aider à l'investissement dans l'acquisition d'une fourgonnette électrique ou fonctionnant au Gaz naturel pour véhicules (GNV). Pour bénéficier de ces aides, il faut déposer un dossier à l'Ademe (*) et le projet en question doit représenter un niveau d'aide compris entre 5 000 et 200 000 euros. Le dispositif Tremplin est à mobiliser sur l'année 2021, il ne faut donc pas traîner. Par ailleurs, dans ce même contexte, l'Ademe BFC va aussi mettre en place des Bons diagnostic carbone destinés aux agriculteurs installés depuis moins de 5 ans (seuls ou en société) (voir Terres de Bourgogne n° 1611 du 8 janvier). Ces bons ne sont pas encore accessibles, l'Ademe étant pour l'heure en phase de sélection des organismes qui seront en charge d'accompagner les exploitants agricoles souhaitant en bénéficier. L'appel à projets destiné à trouver ces accompagnateurs est désormais clos. En Bourgogne Franche-Comté, selon Blandine Aubert, quatre structures se sont positionnées. Le choix final devrait être connu fin mars. La phase opérationnelle de déploiement du dispositif démarrera alors.

Berty Robert

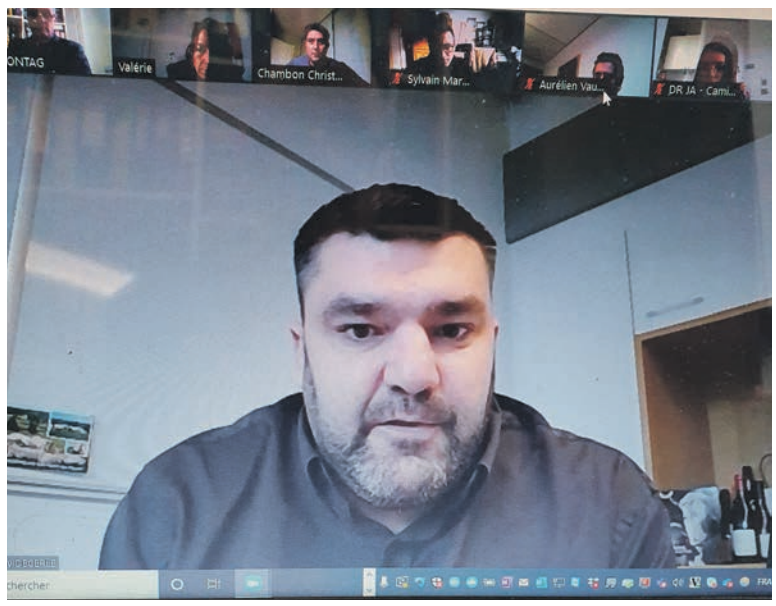
(*)https://agirpourlatransition.ademe.fr/



Nouvelle Pac

Réunion de travail avec Jérémy Decerle

Plusieurs responsables professionnels régionaux ont échangé avec le député européen originaire de Saône-et-Loire, Jérémy Decerle, dans le but de faire un point sur les avancées concernant les discussions liées à la future Pac.



Jérémy Decerle, lors de la visio organisée il y a quelques jours pour faire le point sur la nouvelle Pac.

Parce que les règles ne sont pas encore complètement arrêtées, les responsables professionnels Sylvain Marmier, de la Chambre régionale d'agriculture et Christophe Chambon, président de la FRSEA BFC, ont souhaité faire le point sur l'état des négociations concernant la nouvelle réforme de la Pac avec le député européen Jérémy Decerle. Un moment important qui a permis de clarifier plusieurs sujets : *«Pour l'instant tous les arbitrages du trilogue (Commission, Conseil, Parlement) ne sont pas encore faits, il y a plusieurs points à défendre, en particulier sur le volet environnement avec le niveau de la conditionnalité, les modalités de mise en œuvre des écoclimats. Il est indispensable que la reconnaissance de l'existant soit prise en compte»* précise Jérémy Decerle. Après une présentation des dossiers stratégiques pour l'agriculture de Bourgogne Franche-Comté, en particulier le maintien des aides couplées, la prise en compte des zones intermédiaires, la préservation de l'ICHN, mais aussi l'idée de lancer les programmes opérationnels pour toutes les filières, Jérémy Decerle, a confirmé que ces propositions rentraient dans le cadre réglementaire. D'autres échanges sont prévus avec le député européen, pour mieux appréhender les questions qui restent en suspens et qui peuvent fortement pénaliser l'agriculture régionale.

FRSEA BFC

Interbev BFC De nouveaux visages pour l'interprofession régionale bétail et viande



Il y a du nouveau du côté d'Interbev Bourgogne Franche-Comté. Depuis le 22 janvier, Isabelle Sanrey, qui était l'une des chevilles ouvrières de l'organisme interprofessionnel bétail et viande, a fait valoir ses droits à la retraite. Désormais, c'est Caroline Mousseron (à droite sur la photo) qui a pris le relais dans la conduite de l'organisme, présidé, rappelons-le, par Yves Largy. Mais en ce mois de février, un second nouveau visage est venu s'ajouter chez Interbev BFC avec l'arrivée, dans la fonction de chargée de mission, de Pauline Villebrun (à gauche sur la photo).

Blé Objectif Protéines

Des besoins en azote actuellement couverts par les fournitures du sol

La majorité des semis de céréales ont été réalisés en Bourgogne Franche-Comté entre le 10 et le 25 octobre dernier. Les semis se sont terminés plus tôt pour les orges d'hiver que pour le blé à l'automne dernier.

Si la majorité des semis est réalisée entre le 18 et le 25.10, les bonnes conditions en novembre ont permis de finir les derniers semis (précédents maïs ou betterave) et d'ajouter des parcelles supplémentaires de blé (sur blé) et d'orge de printemps. Il est à noter les conditions parfois limites de ressuyage pour les orges d'hiver. Les céréales présentent un état végétatif favorable dans la majorité des situations. En parcelle saine, les blés présentent un état végétatif flatteur – les orges d'hiver étant parfois gênées par la paille ou les phytotoxicités d'herbicide d'automne. En parcelle à ressuyage lent, l'excès d'eau aura un impact important asphyxiant les céréales avec des cumuls en janvier avoisinant les 120 mm.
Le pilotage de l'azote commence dès le premier apport, comment le raisonner ? Faisons le point sur la situation en Bourgogne Franche-Comté.

Un début de campagne doux

Dans la carte 1 on constate que le cumul de pluie depuis le semis est en tendance dans la moyenne des 20 dernières années excepté pour la Plaine du Jura où l'excédent est de plus de 100 mm. En effet, le climat a été pluvieux surtout en début de période (1ère décade d'octobre) et en fin de période (3ème décade de janvier).
Du côté des températures (voir carte 2), elles ont été douces depuis le semis hormis en janvier où les minima sont descendus localement vers -8 °C et jusqu'à présent sans préjudices sur les blés durs ou orges de printemps. Globalement, les sommes de températures sont plutôt excédentaires par rapport à la moyenne surtout pour le nord de l'Yonne et de la Côte d'Or (de +60 à 90 °C sur le cumul par rapport à la moyenne).
Cette douceur a probablement favorisé la minéralisation de l'azote du sol. Elle a également homogénéisé les stades entre les semis précoces et tardifs. Pour l'instant, la prévision du stade épi 1 cm est annoncé entre le 15 et le 25 mars soit dans la médiane des 20 dernières années.
Par ailleurs, les excès d'eau que l'on connaît depuis fin janvier peuvent entraîner l'azote dans les horizons plus profonds. Cet azote est probablement disponible dans le bas du profil pour les plantes enracinées en sol profond. Les reliquats sont donc attendus dans la moyenne.
Dans un sol saturé d'eau, les plantes plus ou moins asphyxiées ne se développent pas. Leurs besoins en éléments minéraux sont très fortement réduits.
Si les parcelles sont sales, les désherbages de rattrapage devront être privilégiés avant tout apport d'engrais en fonction de la portance des parcelles. (>Lire le dernier message OCP « Objectif Cultures Propres »).
On s'oriente donc préférentiellement vers des stratégies de fractionnement en 3 ou 4 apports (voir tableau 3).
Il n'y a aucun impératif technique à apporter de l'azote dès le 1er février, date possible réglementairement. Par ailleurs, l'épisode de froid annoncé va *« bloquer »* la végétation et donc limiter ses besoins au moins jusqu'à mi-février pour les sols argilo-calcaire superficiels, voire fin février pour les sols argilo-limoneux profonds.
A noter que la forme d'engrais (ammonitrate, urée, urée protégée ou solution azotée) n'entraîne pas de retard dans la valorisation de l'apport et ne nécessite pas d'anticipation. La recommandation de ne rien apporter avant mi-février s'applique donc quelle que soit la forme prévue. Cependant, les apports de solution azotée ou d'urée sur sol froid et avec du vent exposent à une forte volatilisation.

Et du côté du soufre ?

Le soufre présente une mobilité dans le sol similaire à celle de l'azote. Le soufre est en effet lixiviable et se libère par minéralisation. Les fournitures du sol en soufre sont donc étroitement liées au type de sol et au climat de l'automne et de l'hiver. Aujourd'hui, le risque de carence en soufre n'est pas à ignorer.
La grille d'aide à la décision Arvalis permet de déterminer les quantités de soufre à apporter sur blé et/ou orge d'hiver suivant les situations (type de sol, pluviométrie, apports éventuels sur le précédent) et l'objectif de rendement en absence d'apports réguliers de matière organique (PRO). Il n'est pas justifié d'augmenter les doses au-delà de 50 kg de SO_3/ha pour un objectif de rendement de 80 q/ha. (Voir tableau 4)
Sur les secteurs les plus à risques (sols filtrants et pluviométrie hivernale importante), un apport de soufre peut être envisagé entre le tallage et le début montaison afin d'anticiper d'éventuelles carences précoces. Les secteurs les plus arrosés correspondent aux zones du Morvan, de la Bresse, du Jura et de la vallée de la Saône. Une réévaluation du risque devra être faite avec le cumul de pluviométrie réelle à la fin du mois de février (voir carte 5).

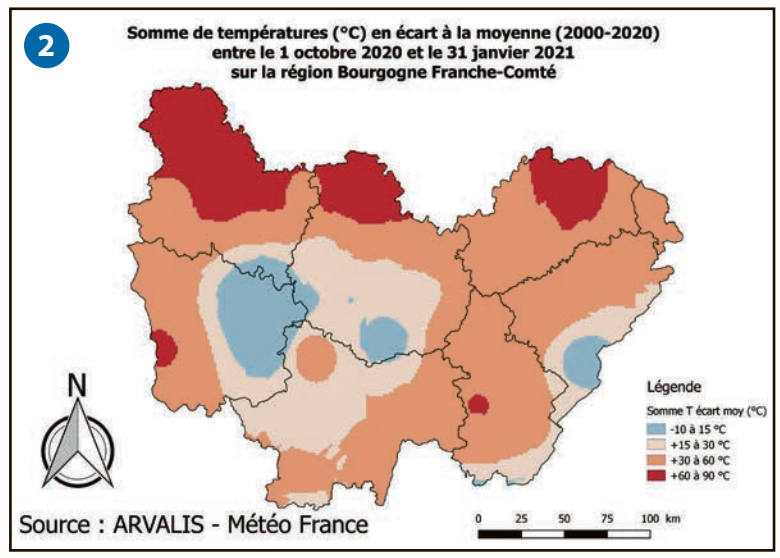
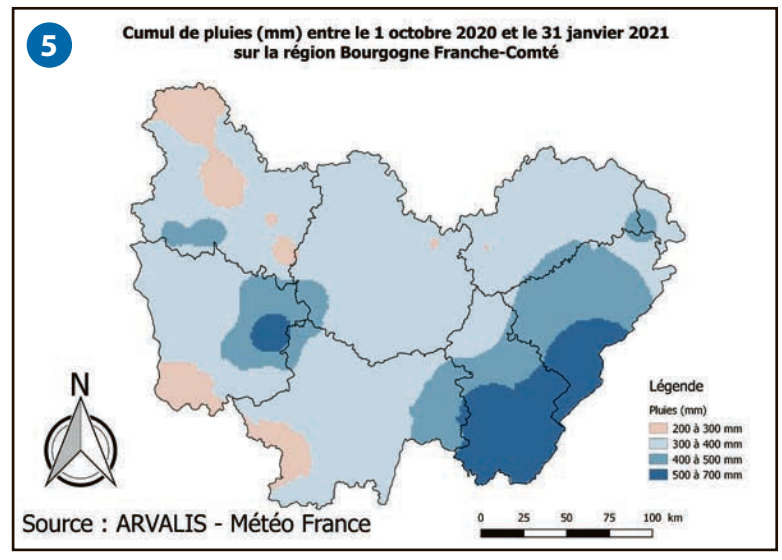


Tableau 4

Sans apports réguliers de PRO

	Pluviométrie (mm) 1/10 au 1/03	Objectif de rendement = 80 q/ha: Précédent avec apport de soufre supérieur à 60 kgSO3/ha	Objectif de rendement = 80 q/ha: Autres cas	Objectif de rendement = 55 q/ha: Précédent avec apport de soufre supérieur à 60 kgSO3/ha	Objectif de rendement = 55 q/ha: Autres cas
Risque élevé, sols superficiels filtrants: argilo-calcaires superficiels caillouteux, sol sableux	Forte ou normale (>250)	50	50	40	40
	Faible (<250)	20	30	0	20
Risque moyen: argilo-calcaires moyens, sols de craie, limons et limons sableux battant (teneur MO faible)	Forte (>400 mm)	40	40	30	30
	Normale	20	30	0	20
	Faible (<300)	0	20	0	0
Risque faible: sols profonds limons argileux, argileux	Forte (>400 mm)	30	30	20	20
	Normale	0	20	0	0
	Faible (<300)	0	0	0	0

Article rédigé par les partenaires de « Blé Objectif Protéines » (BOP) : L. Pelcé et D. Chavassieux (Arvalis), C. Boully (Bourgogne du Sud), R. Flamand (Ets Bresson), D. Deher (CA 21), M.-A. Loiseau (CA89), J.-N. Herrgott (Ynovae), M. Mimeau (Dijon Céréales), D. Lachaud (SAS Ruzé), A. Petit (SeineYonne), E. Bonnin (Soufflet Agriculture).



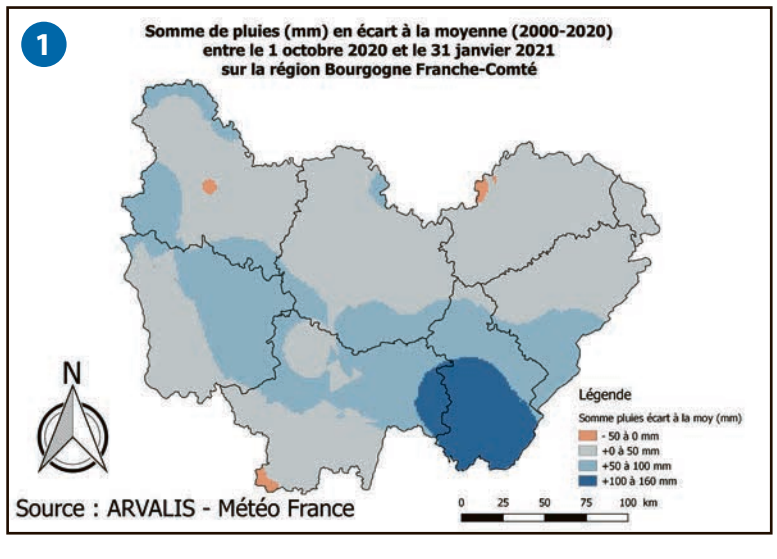


Tableau 3

		Tallage	Épi 1 cm	2 nœuds	Dernière feuille
Blé	sols superficiels	N1 = 40 uN après le 15 février	N2 en 2 apports pour diminuer les risques climatiques surtout la dose est élevée		N3 = pilotage du dernier apport en fonction de l'objectif rendement/protéines
	sols profonds	N1 = 0* à 40 uN			
Orge d'hiver	tous types de sols	N1 = 40 uN	N2 (penser à faire une zone sur fertilisée pour la pince N-Testeur)	N3 = pilotage avec la pince N-Testeur	

* impasse tallage possible si RSH ≥ 60 uN, dans ce cas il est possible d'anticiper l'apport épi 1 cm.

Élevage bovin

Un lien précieux pour la reproduction

Depuis plus de douze ans, Emmanuel François fait confiance à son inséminateur pour la reproduction de ses charolaises. Si les progrès génétiques ne se sont pas fait attendre, la collaboration fructueuse entre l'éleveur et le technicien va bien au-delà.



Brunot Brochot, inséminateur conseil à Elvanovia et Emmanuel François, éleveur de 75 charolaises à Montsauche-Les Settons.



Grâce à une bonne maîtrise de la reproduction, Emmanuel François fait vêler ses charolaises en seulement deux mois de temps (novembre et décembre).

Depuis plus de 12 ans, Emmanuel François n'a plus du tout de taureau sur son exploitation de Montsauche-lès-Settons, dans la Nièvre. La reproduction de ses 75 vaches est assurée à 100 % par insémination artificielle avec les services de la coopérative Elvanovia. Situé au Cœur du Morvan à 600 mètres d'altitude, l'élevage familial faisait autrefois saillir ses charolaises avec des taureaux de monte naturelle. La reproduction avait lieu au lâcher des animaux au pré, d'où des naissances tardives. A son installation en 2002, Emmanuel François a eu envie d'avancer ses vêlages de sorte à pouvoir commercialiser ses broutards plus tôt tout en déchargeant les bâtiments. Pour obtenir des naissances plus précoces, *«mettre des taureaux dans les cases s'est avéré une vraie galère !»*, confie l'éleveur de 39 ans. L'insémination artificielle réglait ce souci avec, en plus, la garantie de meilleures performances et la promesse de vêlages plus faciles, explique Emmanuel.

Impact sur les vêlages, la croissance…

Les effets de cette nouvelle stratégie génétique ne se sont pas fait attendre. Aujourd'hui, la plupart des vaches vêlent toutes seules et cela sur une période de seulement deux mois (novembre et décembre). *«Pour moi, les vêlages ne sont plus une contrainte»*, fait valoir l'éleveur qui ajoute que *«la différence est spectaculaire sur les génisses»*. L'autre impact concerne la croissance des broutards grâce à l'amélioration de l'aptitude laitière des mères, témoigne Emmanuel. *«Mes broutards sont aussi lourds qu'avant mais avec deux mois de moins d'âge et moins d'aliments consommés !»* Et ces broutards sont aujourd'hui mis en marché dès le mois de septembre à 420-430 kg vif payable. Plus lourdes, les vaches de réforme - dont la moyenne des poids de carcasse avoisine 473 kg - génèrent de meilleures ventes, constate l'éleveur qui pratique une finition économe à l'herbe.

Planning d'accouplement

Pour Emmanuel, la réussite de cette conduite tient beaucoup au travail réalisé en confiance avec son inséminateur Bruno Brochot. Ce dernier l'accompagne au quotidien depuis le tout début et pour l'éleveur morvandiau, ce lien est très précieux et bénéfique. Chaque année, les deux hommes se côtoient régulièrement de septembre à avril pour appréhender la période de reproduction. La première étape de la saison est la réalisation d'un planning d'accouplement. *«C'est un travail important en amont de la reproduction»*, présente Bruno. Emmanuel fixe ses objectifs en matière de génétique, notamment les qualités maternelles qu'il recherche : production laitière, aptitude au vêlage des filles et facilité de naissance des pères. L'éleveur morvandiau est aussi très attentif à la morphologie de ses animaux dont il attend de la finesse de viande et du rendement carcasse. *«Un logiciel (Optigène) permet d'optimiser les accouplements vaches par vache, en corrigeant les défauts des mères, tout en gérant le gène culard et la consanguinité»*, décrit Bruno Brochot. La proposition du logiciel d'accouplement est affinée avec l'éleveur en faisant en sorte de ne pas dépasser quatre taureaux différents pour les vaches et pas plus de trois pour les génisses. *«Une règle pour que le cheptel soit plus harmonieux»*, fait valoir l'inséminateur.

Préparation au vêlage

Une autre étape déterminante dans la réussite de la reproduction est la préparation au vêlage. *«Une bonne alimentation est à la base de tout»*, estime Emmanuel. Sur ce point, son inséminateur lui recommande, en amont du vêlage et de la future reproduction, un programme quotidien d'une minéralisation spécifiquement adaptée. La coopérative lui fournit le minéral ainsi qu'une cure de vitamines et d'oligo-éléments. *«Cette préparation au vêlage assure la vitalité des petits veaux, la qualité du colostrum, une bonne vidange utérine et que la bête se recycle bien derrière»*, explique Bruno Brochot. Chez Emmanuel François, les inséminations débutent vers le 25 janvier et pendant deux mois, l'inséminateur revient tous les matins pour mettre en place les semences certifiées sur les femelles de l'élevage.

Suivi de reproduction

«L'éleveur recourt à un suivi de reproduction qui lui permet de détecter les vaches vides à inséminer de nouveau et de cibler les animaux à problèmes génitaux susceptibles de retarder la reproduction», explique Bruno Brochot. Ce dernier est équipé d'un échographe pour réaliser des constats de gestation et évaluer les aptitudes à l'insémination. Un examen qu'il pratique sur les primipares d'Emmanuel avant insémination. Le cas échéant, ce suivi peut déboucher sur un protocole de synchronisation des chaleurs, *«pour ne pas perdre de temps sur les animaux non gestants ou non vus en chaleur à un stade avancé de la période»*, fait valoir le technicien. Étape ultime du suivi, mi-avril, Bruno réalise chez Emmanuel des constats de gestation très précoces. Certaines femelles vides sont réinséminées pour être vendues pleines. Les autres femelles vides sont réformées rapidement dès qu'elles ont fini d'élever leurs veaux. *«Grâce aux constats de gestation, on sait où on va»*, commente Emmanuel François qui conclut *«s'y retrouver économiquement»*.

MARC LABILLE



Entretien

«Les projets de territoire aident à construire une valeur collective»

Circuits courts, gestion de l'eau, énergies renouvelables… De nombreux projets fleurissent aujourd'hui dans les territoires. Qui en est à l'initiative ? Pour quels bénéfices ? Le point avec Perrine Vandenbroucke, enseignante-chercheuse à l'Institut supérieur d'agriculture Rhône-Alpes (Isara) de Lyon.

En quoi l'agriculture est-elle au centre des projets de territoire menés aujourd'hui ?

Perrine Vandenbroucke : *«À la fin des années 1990 - début des années 2000, on parlait beaucoup de la multifonctionnalité de l'agriculture et des relations entre agriculteurs et habitants dans les territoires périurbains. Aujourd'hui, on parle davantage des enjeux conditionnant la transition des territoires plutôt que des enjeux liés au développement de ces territoires. La différence entre les termes « développement » et « transition », c'est la perspective nouvelle qui apparaît par rapport à un élément externe majeur du XXIe siècle : le changement climatique. Ce défi de durabilité a un impact direct sur la nature des projets de territoire qui sont menés aujourd'hui, que l'on parle de projets alimentaires territoriaux ou de plans climat-air-énergie. L'agriculture est directement concernée par l'adaptation de ces territoires au changement climatique et est donc au centre de ces nouveaux projets».*

Qui se trouve à l'initiative de ces projets de territoire ?

P.V. : *«Ils émergent à l'initiative de collectifs agricoles et citoyens ou de collectivités territoriales.*



Perrine Vandenbroucke, enseignante-chercheuse à l'Isara Lyon.

Certaines démarches comme les projets alimentaires territoriaux sont à l'initiative des collectivités territoriales dans le cadre d'orientations nationales mais la mise en œuvre s'appuie sur des projets portés par les agriculteurs, entrepreneurs et habitants de ces territoires. Prenons l'exemple de la relance d'un marché de producteurs sur une commune, projet qui peut sembler anodin, mais qui renvoie à de nombreux enjeux de redynamisation des bourgs, de liens sociaux et d'approvisionnement alimentaire de proximité dans les territoires ruraux. Relancer ce marché nécessite de mettre autour de la table des élus, des habitants et des producteurs locaux. Ce qui est en jeu, c'est l'envie et la capacité à développer des projets ensemble et c'est là que l'on remarque des différences de dynamiques collectives entre les territoires».

Quels sont les facteurs favorisant l'émergence de projets de territoire ?

P.V. : *«Les dynamiques collectives locales dépendent de l'existence de réseaux agricoles ou d'habitants dans les territoires. Parfois il existe des dynamiques collectives qui s'appuient sur des réseaux agricoles forts restés en lien avec des élus et entrepreneurs locaux, ce qui aide à l'affirmation d'une identité collective. La plupart du temps, les réseaux agricoles d'un territoire s'appuient aussi sur des filières dominantes. Des territoires à dominance de production laitière se caractérisent par une « ambiance laitière » induisant un climat favorable à la dynamique d'installation et à la création de nouveaux projets de territoire. Mais d'autres territoires comme Biovallée ou la vallée du Diois (Drôme) sont parvenus à créer leur identité collective autrement, notamment avec des projets portés par des néoruraux venus s'installer sur le territoire dans les années 1960-1970».*

À l'inverse, quels sont les éléments qui peuvent freiner ces projets de territoire ?

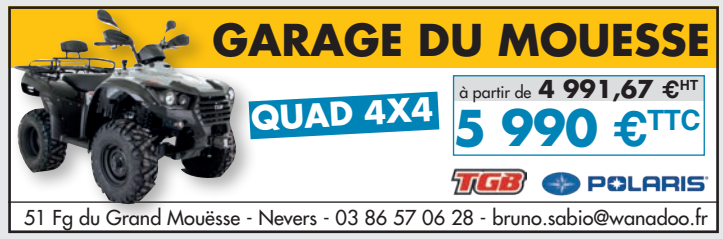
P.V. : *«Dans certains territoires, les liens d'interconnaissance se sont dissous. Cela se caractérise par un éloignement géographique des agriculteurs et des exploitations de plus en plus grandes induisant plus de travail et moins de disponibilité pour s'engager. Il peut aussi exister des conflictualités entre les agriculteurs en place et de nouveaux habitants arrivés plus récemment qui n'entrent pas en relation. C'est le cas de communes périurbaines qui ont vu leur population augmenter très fortement en peu de temps sans s'appuyer sur un réseau de proximité fort. L'enjeu dans ces territoires est de reprendre le dialogue, apprendre à se connaître pour sortir d'une logique de méfiance réciproque. Les circuits courts peuvent favoriser la reconnexion entre les habitants. Attention néanmoins : se lancer directement dans un projet de territoire sans avoir repris le dialogue présente le risque que chacun finisse par se replier sur ses intérêts individuels».*

Quels bénéfices peuvent représenter les projets pour les territoires ?

P.V. : *«Les collectivités territoriales sont là pour catalyser les dynamiques locales mais tout le monde peut tirer bénéfice des projets de territoire. Le premier bénéfice est la construction d'une valeur collective : l'idée qu'en faisant ensemble, on peut générer quelque chose à léguer aux générations futures. Les projets d'adaptation aux nouveaux enjeux liés au changement climatique sont particulièrement intéressants. Ils permettent d'inscrire le territoire dans une dynamique à moyen et long terme et d'offrir une plus grande résilience des systèmes».*

PROPOS RECUEILLIS PAR PIERRE GARCIA

▶ Des professionnels à votre service





Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 0380789035

Rénovation énergétique

MaPrimeRénov' accessible aux propriétaires occupants et copropriétés

D'abord réservée aux foyers modestes, cette nouvelle aide vient d'être étendue à tous les propriétaires occupants et les copropriétés. Doté de 2 milliards d'euros supplémentaires grâce au plan France Relance, ce dispositif doit devenir, selon le gouvernement, *«la principale aide à la rénovation énergétique des logements»*.

MaPrimeRénov' est *«désormais ouverte à tous les propriétaires occupants et tous les syndicats de copropriétaires»*. C'est l'Agence nationale de l'habitat (Anah) qui l'a annoncé. Cette catégorie peut déposer ses dossiers sur le site dédié (*) tandis que les bailleurs devront encore patienter jusqu'au mois de juillet. Dans les faits, propriétaires nouvellement éligibles (ménages intermédiaires et supérieurs) et copropriétés peuvent bénéficier de l'aide MaPrimeRénov' depuis le 1er octobre 2020 puisqu'un dispositif transitoire a rendu éligibles aux nouveaux avantages tous les travaux de rénovation énergétique ayant fait l'objet de devis depuis cette date. Deux Foires aux questions (FAQ) avaient d'ailleurs été publiées par le ministère de la Transition énergétique à cette occasion pour y voir plus clair. Grâce à cette aide, l'Anah a pour objectif de financer la rénovation de 400 000 à 500 000 logements chaque année, dès 2021. Remplaçant le Crédit d'impôt pour la transition énergétique (Cite), peu utilisé par les ménages les plus modestes, celle-ci doit *«encourager les ménages à réaliser des travaux de rénovation énergétique de leur logement»*.

Le montant de l'aide est calculé en fonction des revenus des bénéficiaires, selon quatre catégories, et des gains énergétiques permis par les travaux. Seules les résidences principales y sont éligibles.

Plusieurs bonus

En outre, plusieurs bonifications ont été mises en place par le plan de relance : un bonus *«Sortie de passoire»* (étiquette énergie F ou G), un bonus Bâtiment basse consommation (*«pour récompenser l'atteinte de l'étiquette énergie B ou A»*), un forfait Rénovation globale (pour les ménages aux revenus intermédiaires et supérieurs afin d'encourager les bouquets de travaux) et un accompagnement des ménages avec la création d'un forfait Assistance à maîtrise d'ouvrage (Amo). Selon les FAQ publiées à l'automne par le ministère de la Transition énergétique, ce dispositif reste cumulable avec les aides des collectivités locales.

En parallèle et sur le même modèle, le gouvernement a décidé, dans le cadre du plan de relance, la création d'une aide dédiée à la rénovation énergétique des copropriétés intitulée « MaPrimeRénov' Copropriété ». Dans ce cadre, les FAQ indiquent qu'une copropriété dont certains lots d'habitation appartiennent à un bailleur social n'est *«pas inéligible»* à MaPrimeRénov' (bien que les bailleurs sociaux ne soient pas concernés par cette aide puisque seules les personnes physiques le sont). Celle-ci peut donc solliciter ce dispositif.

Elles confirment, par ailleurs, que les missions d'Amo peuvent être réalisées par des *«organismes satellites des collectivités»* et plus généralement *«par tout acteur disposant des compétences requises, hors cas spécifiques (entreprise réalisant les travaux par exemple)»*.

(*) http://maprimerenov.gouv.fr/

Bovins

Tendances locales

SICAFOME MOULINS-ENGILBERT **09/02/2021**

Effectif global: 947 - Taux de vente: 90%

Effectif total: 588 - Taux de vente: 90%

BROUTARDS 6-12 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

RACE	SEXE	CONFORMATION	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
CHAROLAIS	M	U	250-300	2,53 €	2,72 €	2,60 €	-
			300-350	2,36 €	2,54 €	2,42 €	-
			350-400	2,32 €	2,50 €	2,40 €	-
			400-450	2,26 €	2,50 €	2,32 €	-
			450-500	2,18 €	2,29 €	2,25 €	-
		R	300-350	2,33 €	2,41 €	2,38 €	-
			350-400	2,13 €	2,47 €	2,33 €	-
			400-450	2,20 €	2,33 €	2,27 €	-
	F	U	250-300	2,52 €	2,76 €	2,67 €	-
			300-350	2,63 €	2,86 €	2,73 €	-
			350-400	2,67 €	2,75 €	2,70 €	-
		R	250-300	2,39 €	2,69 €	2,58 €	-

Broutard(e)s : L'offre est toujours modeste mais les besoins demeurent assez limités d'où une ambiance commerciale très calme. Les tarifs sont globalement revus à la baisse en toutes races malgré la modestie de l'offre. Des lots de qualité moyenne ne facilitent pas les transactions. Inversement en femelles, la demande est bien présente permettant de tenir fermement les cours.

Brebis : Léger tassement, surtout en inférieurs.

Agneaux : Forte demande et cours facilement reconduits dans les laitons et dans les gris extras.

Effectif total: 59 - Taux de vente: 100%

BOVINS MAIGRES 12-18 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

ÂGE							
	F	U	350-400	2,38 €	2,59 €	2,50 €	-
			400-450	2,42 €	2,42 €	2,42 €	-

Effectif total: 300 - Taux de vente: 87%

BOVINS MAIGRES +18 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

ÂGE							
VACHES CHAROLAISES	F	U	- 5 ans	1,86 €	2,27 €	2,07 €	-
			5 à 10 ans	1,85 €	2,23 €	2,01 €	-
			+ 10 ans	1,68 €	2,10 €	1,87€	-
		R	5 à 10 ans	1,63 €	1,83 €	1,73 €	-
			+ 10 ans	1,57€	1,70 €	1,65 €	-
		O	5 à 10 ans	0,55€	1,58 €	1,29 €	-
			+ 10 ans	1,23€	1,60 €	1,47 €	-
GÉNISSES		E	24 à 36 mois	2,61 €	3,40 €	2,88 €	-
		U	24 à 36 mois	2,06 €	2,57 €	2,31 €	-

VACHES/GENISSES DE 30 MOIS : Offre correct mais de qualité très hétérogène. Néanmoins, de nombreux acheteurs sont présents ce qui dynamise le commerce. Cours inchangés !

Gros bovins maigres : Les volumes sont stables mais la qualité est beaucoup plus hétérogène cette semaine, en toute race. Les acheteurs sont présents avec des besoins réguliers mais ils trient davantage. Les bêtes supérieures sont recherchées. Les animaux plus maigres destinés à la mise à l'herbe sont encore peu demandés compte tenu des conditions météo de ces dernières semaines.

Boucherie : Les présentations restent modestes dans une ambiance encore très calme. Les cours sont globalement reconduits. Les achats sont un peu plus soutenus en races allaitantes d'entrée de gamme, permettant une très légère hausse des cours sur quelques places. Pour le reste, la demande est stable et l'ambiance encore lourde en marchandise moyenne.

Veaux : Les volumes restent modérés ce qui fluidifie davantage le marché. Les transactions sont stables à des cours globalement reconduits dans une ambiance plus apaisée. Plusieurs marchés enregistrent des hausses de tarifs, accentuées par la modestie de l'offre et une bonne qualité des veaux en gamme supérieure qui trouvent facilement preneurs. La marchandise moyenne ou trop légère reste en revanche difficile à placer.

Ovins : En agneaux, les acheteurs sont toujours présents malgré la faiblesse de l'offre. Ce déséquilibre permet de tenir les tarifs malgré des fins de lot et une qualité plus hétérogène. Les laitons restent recherchés. En agnelets sur le bassin laitier, les marchés sont plus actifs avec de légères remontées des cours. En brebis, le commerce est stable.

Equipe FMBV
01.53.02.40.30- www.fmbv.fr

Ovins

OVINS / CAPRINS

SICAFOME MOULINS-ENGILBERT **08/02/2021**

Effectif total: 154 - Taux de vente: 100%

AGNEAUX DE BOUCHERIE AU KG VIF - COURS RELEVÉS (en E/Tête)

RACE	SEXE	CONFORMATION	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION

Effectif total:43 - Taux de vente : 100%

OVINS DE BOUCHERIE +1AN AU KG VIF - COURS RELEVÉS (en E/Tête)

F	U	> 60 kg (F)	1,17 €	1,43 €	1,30€	

Effectif total: 53 - Tx de vente : 100%

AGNEAUX de BOUCHERIE- COURS RELEVÉS (en E/Tête)

U	32 - 38 kg	3,51 €	3,73 €	3,61 €	-
	38 - 44 kg	3,53 €	3,79 €	3,59 €	-
	44 - 50 kg	3,51 €	3,72 €	3,68 €	-

Effectif total: 58 - Tx de vente : 100%

AGNEAUX LAITONS- COURS RELEVÉS (en E/Tête)

U	32 - 38 kg	3,62 €	4,25 €	4,10 €	
	38 - 44 kg	3,89 €	4,23 €	4,16 €	

Cotations régionales des agneaux de boucherie du 01/02/2021 au 07/02/2021

Prix «entrée-abattoir» HT exprimé en euro/kg de carcasse (5ème quartier inclus) frais de transport inclus

AGNEAUX		COTATIONS RÉGIONALES							
		ZONE NORD				ZONE SUD			
État engraissement	Conformation	13 A 16 kg	16 A 19 kg	19 A 22 kg	+ de 22 kg	13 A 16 kg	16 A 19 kg	19 A 22 kg	+ de 22 kg
2 (ciré)	U	-	8,18	8,06	-	-	-	-	-
	Var.		0,19	0,15					
	R	7,24	7,21	7,18	-	-	7,31	-	-
	Var.	-0,01	=	0,01			0,02		
	O	6,06	5,95	-	-	6,73	6,66	-	-
	Var.		-0,41			-0,04	-0,09		
3 (couverts)	U	-	8,01	7,92	6,85	-	-	7,28	-
	Var.		=	0,02	0,24			-0,10	
	R	7,42	7,39	7,31	6,60	7,27	7,17	6,82	6,24
	Var.	0,02	-0,03	-0,07	-0,08	-0,03	-0,10	-0,15	-0,14
	O	6,92	7,06	7,05	-	6,87	6,71	6,52	-
	Var.	-0,21	-0,08	-0,13		-0,04	-0,10	-0,13	
	R	-	-	-	-	-	6,53	6,27	-
	Var.						-0,09	-0,01	

Zone nord : Dans un commerce traditionnellement calme , léger éffritement des cours en agneaux standards et reconduction dans les autres catégories. **Zone sud :** Application du réseau.

Sicagemac (prix au kg vif) — Marché de Corbigny du 08/02/2021

Bovins : 256

Les cotations sont consultables sur le site de la FMBV durant la période de confinement.
Annoncez le plus tôt possible vos animaux au 03 86 20 00 37.
Rappel : Seuls les apporteurs et acheteurs peuvent avoir accès à l'enceinte du marché en respectant les mesures barrières.
Pour tout renseignent vous pouvez également téléphoner au 03.86.20.00.37 ou au 06.83.26.90.64.

Bovins gras : 3

Ovins : Pas de marché cette semaine.
Prochains marchés :

Bovins et ovins le lundi 15 février 2021 aux horaires habituels.

8 FEVRIER 2021 | TABLEAU DE BORD DE LA SEMAINE

FNB

MARCHÉ

●●●●●○○○○○

Gros bovins finis : Les cours sont une nouvelle fois reconduits, malgré une offre limitée! Les éleveurs restent dans l'incompréhension face à cette situation!
Bovins maigres : statu quo sur les prix.

POLITIQUES

●●○○○○○○○○

Alors que le Gouvernement affiche toujours son opposition « en l'état » à l'accord UE-Mercosur, celui-ci a proposé, par son Ministre du Commerce extérieur, F. Riester, les conditions selon lesquelles il acceptera de ratifier l'accord… sans pour autant demander la réouverture des négociations afin d'inclure ces conditions dans l'accord ! De plus, le Gouvernement reste passif malgré le risque de perdre son « droit de véto » en Conseil européen, en cas de révision du processus de ratification !

ENVIRONNEMENT

●●●●●○○○○○

La Commission Nationale de la Certification Environnementale (CNCE) a validé la suppression du malus (1 à 2 points selon la part occupée dans la SAU de l'exploitation) qui affectait les cultures de tournesol, maïs et prairies temporaires. Ces surfaces seront ainsi réintégrées dans le calcul de l'IFT hors herbicide, sachant que ces surfaces demandent généralement peu d'insecticides et de fongicides. D'autres évolutions se font malheureusement encore attendre, notamment sur le module fertilisation azotée pour les ruminants.

DEPLOIEMENT DU PLAN FILIERE VIANDE BOVINE

Rappelons l'un des objectifs du plan-filière : 30% de la viande commercialisée sous contrat d'ici 2023, avec intégration du coût de production …
Pourtant, à mi-parcours, nous restons encore à seulement 3% de contrats en viande bovine … Et aujourd'hui par la voix de Jacques Creyssel, délégué général de la FCD, cette fédération des GMS déplore « l'inaction des industriels » à proposer des contrats de leur part, incluant des prix de revient de la production amont clairs, expliqués et connus!
Rappelons, qu'en mai 2019, c'est cette même fédération qui a bloqué la diffusion publique des indicateurs. Comment aujourd'hui, s'outrager dans les médias de cette situation, qui n'est juste que la conséquence de leur décision? La FNB souhaite que le sujet de la diffusion des indicateurs soit remis sur la table des travaux du plan –filière!

FOCUS

Suite à l'évolution de la gestion du « classement couleur » des veaux (établie par l'accord Interprofessionnel relatif au classement et au contrôle de la couleur des carcasses de veaux en abattoirs, étendu par arrêté ministériel du 13 mars 2020), et afin qu'il n'y ait pas de conséquence sur les aides PAC, le critère « couleur » est retiré des conditions d'éligibilité de l'aide au veau bio. Ce critère n'était pas présent pour l'aide aux veaux Labels, dont la couleur est gérée dans les cahiers des charges.

EN REGION

Lors de cette 2ème semaine de mobilisation lancée par la FNB #AvecNosEleveurs, de nouveaux départements se sont mobilisés : le Cantal, l'Aveyron, la Corrèze, la Lozère… Ces départements par des manifestations devant les préfectures, par des rencontres avec préfet et élus ont rappelé la situation d'urgence que vivent les éleveurs bovins ! Les pouvoirs publics ne peuvent rester sans réponse, à moins de cautionner la disparition de l'élevage bovin allaitant demain en France!

FAIT DE LA SEMAINE

42 Sections bovines et près de 300 délégués et animateurs ont participé à l'AG de la FNB le 3 janvier, par visioconférence (bilan de l'action 2020 et priorités 2021 «#rétablissons les vérités »). . Les échanges ont mis en évidence les préoccupations majeures : situation des prix, absence de visibilité sur la contractualisation, danger des projets d'accords de libre-échange, priorités pour la PAC … L'AG s'est conclue sur le rappel à la mobilisation des éleveurs pour ne rien lâcher !

CHIFFRE DE LA SEMAINE

160 €

C'est le montant de l'aide à la production de légumineuses fourragères fixé pour la campagne 2020 (contre 188 € en 2019).
Le montant unitaire de l'aide à la production de protéagineux est fixé à 149 € (contre 187 € en 2019)
Les montants des autres aides couplées végétales sont également fixés dans l'Arrêté du 2 février 2021.

Matériel

Tracteur

01 - Ces retraite vend tracteur NH TL90, 7200 h, de 2003, chargeur Quick Q45 avec plusieurs outils et autres matériels.
✆ **04 74 37 56 71**

38 - Vends tracteur Ford 5000 Bon état - Tracteur JD 3120 - Tracteur Renault D22 - Tracteur IH 265 - Déchaumeur 4m - pièces pour Ford County - pièces IH 624 724.
✆ **06 75 04 60 70**

10 - Achète tracteur en panne avec problème mécanique ou pour pièces toute marque tout état.
✆ **07 49 88 65 13**

38 - Vends tracteur MF 5611, 110 cv, année 2014, 2000 H relvage av état parfait : 4200 euros.
✆ **06 88 97 20 13**

38 - Vds cabine tracteur 624 et 523 cabine IH 1246 porte de cabine MF vitre de cabine JD SG2 pont avant.
✆ **06 75 04 60 70**

58 - Recherche tracteur routier 380 cv, début 2000, de 600 à 800 000kms avec hydraulique. Faire offre (0601)
✆ **06 64 69 07 65**

73 - Vends tracteur Case IH 695 XL turbo chargeur faucheux avec croco 4 RM. 3 DE 3E point hydr siège pneuma. Pneus 50% année 1992 8600 heures 11000 euros à déb.
✆ **06 17 84 17 66**

Travail du sol

01 - Vends semoir engrais Kuhn 800L lève sac Desvoys LD 1500 tb état cause retraite.
✆ **07 69 48 05 65**

21 - Recherche round baller 120 x 120, - presse MD, - cover crop, - tracteur 4 RM (0307)
✆ **06 71 10 93 35**

38 - Vends chisel Huard 7 dents attelage auto TBE région Chanas.
✆ **06 23 62 14 18 Le soir**

71 - Vends cse ret.,semoir à eng. avec lève sacs, combiné herse rotative vis à grains Ø 180, pulvé Berthout.
✆ **03 85 25 83 76 HR**

89 - Vends Rotavator 2,30 mètres, très bon état, vends herse alternative Amazone RE 40, 4 mètres, gros boîtier, B.E., livraison possible.
✆ **06 81 82 73 32**

Récolte

38 - Vends moissonnuese batteuse TX 64 Bon état.
✆ **06 11 69 25 60**

18 - Recherche moissonneuse-batteuse New Holland 8060, 8070 ou 8080. Je me déplace peu importe la région.
✆ **06 21 49 50 89**

Traitement

74 - Vends pulvérisateur Berthoud Progress 8 800L rampe 12m50 électro-vanne TB état CT OK 2020
✆ **04 50 72 91 38**

39 - Vends pulvé John Deere 512 porté 21 m, 1 200 l, DPM 5 tronçons Quadrijet de 2014, 45 000 euros. T.b.é.
✆ **06 72 99 79 61**

Distribution

01 - Vends bol pailleur silo farmer 20 m3 double vis année 2007 très bon état.
✆ **06 85 56 55 46**

42 - Vends mélangeuse BVL 10 m3 bon état - 8000 euros - semoir Nodet 13 rangs
✆ **06 62 85 16 90**

BTP

38 - Vends pièces tracto pelle MF 50 HX 3130 JD pour pièces.
✆ **04 74 58 34 61 Le Soir ou 06 71 71 34 44**

Divers

01 - Recherche portacourt hydraulique pour herse rotative Lely 3m.
✆ **06 82 42 55 33**

01 - Vends 2 silos 25 m3 monocoque cône axial 60° px 3000 euros/P + vis Spiracem diam 90, 2x23 m prix 1000 euros/P.
✆ **06 74 92 28 54**

07 - Recherche godet à terre largeur maximum 1,20m attelage 3 points. Faire offre.
✆ **04 75 29 09 64**

18 - Vends paille, livraison assurée ; boule maïs ensilage.
✆ **06 17 84 34 79**

18 - Vends luzerne bio 1ère coupe 90x120x240 CM, départ 18, transport, possible.
✆ **06 10 68 46 36**

18 - Vends luzerne bio enrubannée à réserver, récolte 2021, analyse sur demande, départ 18.
✆ **06 10 68 46 36**

21 - Recherche tracteurs, moissonneuses batteuses, presses, chariots élévateurs, télescopiques, charrues, bennes épandeurs et autres machines agricoles. (0503)
✆ **06 30 11 59 25**

21 - Vends pour cause changement moyen de chauffage chaudière bois De Dietrich - CF125 TBC, servi 6 mois 3 500 euros, prix d'achat 5 280 euros, à venir chercher sur place. (0502)
✆ **06 26 95 06 01**

26 - Vends balayeuse Rabaud servi 1 fois, épandeur Maitre 6 T HV BE, système guidage bineuse Carré TBE, pulvé 600 L 12 M, combiné semi 2,50 M Carré, semoir à chaux.
✆ **06 41 97 09 63**

34 - Vends Electrocoup 3010 révisé, prix 750euros. Tél. 06 15 99 51 77
✆ **06 15 99 51 77**

38 - Vends remorque Leboulch 6 tonnes caisse 10m3 ridelles rabattables bon état.
✆ **06 81 62 15 57**

38 - Vends autochargeuse - Andaineur - Semoir Nodet disques - Cultipacker 3m - Trisoc Nivon cause retraite.
✆ **06 84 87 42 36**

38 - Vends charrue Trisoc réversible sécurité boulon HUARD + HB0 2 socs très bon état.
✆ **06 81 62 15 57**

42 - Vends semoir 15 rangs +pompe 400 L 9 M control ok + machine à traire 3 postes inox et divers
✆ **04 77 29 10 18 HR**

38 - Vends abreuvoir chauffant la Buvette Bigcho 2 + sonde prix à débattre : 300 euros à chercher sur place.
✆ **06 72 48 08 39**

42 - Vends caisse de camion blanche lo 4.4m la 2.1 m h 2.4 m .et chargeur Mailleux MX 460 complet avec griffe et adaptation John Deere année 1990 + porcelets 25 kg a 50 kg
✆ **06 88 95 16 18**

67 - Vends 2 roues étroite 270/95 R 48 Kleber usure 10% + 2 roues 9.5 R 36 Kleber usure 20 %. Monter sur tracteur New Holland.
✆ **06 08 71 87 68**

69 - Vends lève sac grenier hydraulique télescopique Cultipaker Quivogne paliers or dispositif transport petite machine 2 brosses pour radis carotte oignons en bottes.
✆ **06 84 19 53 86 Midi**

remorques Lambert Votre partenaire transport



www.lambert-sa.com

Remorque Lambert TP 15 Boggie 100 Colaert
Roues Kargo Radial
Année 2020 - Démo
19 300 € Franco base
53440 La Chapelle au Riboul
02 43 00 75 31

69 - Vends c. ret. : 1 Cornadis de 6 m. 9 places, 1 de 6 m 8 places, 1 de 5 m 7 places, 1 barrière oblique de 5 m, 1 vêleuse Vink, moteur réducteur d'évacuateur Maury curetable avec ses accessoires, 1 dessileuse Jentil 1350, 1 pulvérisateur Berthoud 400 litres, bois de chauffage coupé à la demande, piquet chataignier de 2 m.
✆ **04 74 04 70 31 ou 06 80 67 81 99 (laisser message)**

69 - Vends arracheuse PDTerre et oignons Grimme très bon état - Vend déterreuse Grimme RH16-40 - Vend tapis duo (16 mètres) - Vend tapis 6 mètres avec verrin hydrolique - Vend place de marché le dimanche.
✆ **06 83 54 84 30 ou 06 87 03 85 79**

69 - Vends moteur élect. 380 5.5 CW neuf sans poulie : 120 euros - 1 pulvé 300 l. pompe sur prise de force 70 euros - 1 pulvé 400 l. pompe avec cardan (cuve fuite) 70 euros.
✆ **04 74 53 48 70 HR**

69 - Vends herse quivogne 4.2 m. repliage hydrolique 600 euros. Silo aliment 4 T 200 euros. Brule corne àgaz 50 euros.
✆ **06 37 52 38 42**

71 - Vends semoir maïs 4 rangs, charrue bi-socs en planche, petite semoir à engrais, fagoteuse Rabaud.
✆ **03 85 37 71 60**

71 - Cse cessation vend faucheuse Kuhn 800G2, année 2015, 8 assiettes, 3,10 m, disque à andain, super état, fauché 20 ha/an, 4.500 euros ht.
✆ **06 85 54 80 24**

71 - Vends Berlingo 2015 HDI, 67.000 km, quad Hytrack 300, pulv., épand. Gilbert Hélios 15, herse rota. 3 m, vibro 2 roulx, 3,5 m, nourris. à vx, aplat. Acemo RS380.
✆ **03 85 76 18 38**

84 - Vends charrue Fenet 5 socs réversibles, très bon état, pulvérisateur porté Fitosa modèle Centoro, 1200 l, rampe 18 m, pompe 2210 , relevage hydraulique, TBE.
✆ **06 26 42 13 38**

Elevage

38 - cherche barrières, cornadis, auges pour bovins.
✆ **06 08 32 95 59**

Véhicule

Tourisme

42 - Vends CLIO EXPRESSION 5 cv - an 2011 - 110 000 km
✆ **06 98 14 02 49**

Achat-Vente

Récolte

26 - Vends fumier de cheval bien décomposé environ 100 tonnes 10 euros la tonne à enlever.
✆ **04 75 71 43 45**

38 - Vends pomme de terre de consommation sacs 25kg ou vrac variété Monalisa.
✆ **06 75 27 46 05**

38 - A vendre 6 BR luzerne et refoin stocké sous abri.
✆ **06 88 77 83 25**

38 - A vendre 6 BR luzerne et refoin stocké sous abri.
✆ **06 88 77 83 25**

39 - Vends bon foin très bonne qualité naturel. Livre rayon de 20 km autour de Lons. 140 euros.
✆ **06 72 99 79 61**

42 - Vends maïs ensil. ou maïs épis bio + enrubannage de luzerne. Poss. livraison.
✆ **06 23 23 73 91**

Fourrage

03 - Vends enrubannée PT bio, blé, méteil, graines luzerne, graines chicorée fourragère échange contre fumier (0602)
✆ **06 03 80 08 26**

18 - Vends luzerne bio surpied pour récolte 2021,environ 100 ha à réserverdans le 18.
✆ **06 10 68 46 36**

21 - Vends paille et foin qualité garantie, liv. assurée.
✆ **06 84 27 13 81**

39 - Vends paille, foin et regain. Livraison assurée. Laisser message si répondeur
✆ **06 73 92 81 55**

39 - Achat-vente paille, foin, luzerne.
✆ **06 08 53 16 44**

21 - Vends paille et foin, qualité garantie, livraison assurée.
✆ **06 84 27 13 81**

42 - Vends maïs ensil. ou maïs épis bio + enrubannage de luzerne. Poss. livraison.
✆ **06 23 23 73 91**

63 - AV foin de prairie et foin de luzerne, 90 euros/tonne.
✆ **06 64 41 10 67**

Propriété

21 - Vends à Seurre parcelle de terre à maïs de 14 ha libre, accès par route, possibilité extension. Faire offre (0607)
✆ **06 08 60 64 10**

Terrain

73 - Recherche location vente ou achat ferme minimum 80 HA groupés. Etudie toute proposition.
✆ **06 29 66 04 32**

Location

Agricole

38 - Agriculteur recherche plantation de noyers.
✆ **06 76 46 60 92**

42 - Loue 53 ha de prairie naturelle cloture bovin arbore points d'eau parc abris -Roanne Nord - idéal AB bats exploit. et habit -
✆ **04 77 60 53 48**

69 - St Vérand 69 cède fermage vignes gamay restructurées suf. 3 ha 62a. Convient en conversion Bio.
✆ **06 70 61 59 15**

84 - Loue 5 000 m de terre sableuse pression Canal de Carpentras pour Pépinières viticoles à Loriol du Comtat.
✆ **07 60 96 33 12**

Immobilier

34 - Loue dans village près de Pézenas, maison T3 à retraité bon bricoleur.
✆ **04 67 98 30 95**

71 - Tout prés Mâcon loue gîte, tt confort, 6 personnes + bébé, 3 chambres doubles.
✆ **06 87 33 94 28**

Chasse, Etangs

07 - Spécialiste lapins de Garenne repris en parc adaptation garantie livraison documentation.
✆ **06 82 28 12 19**

Autres

84 - Recherche estive pour 1000 ovins et caprins du 15/06/21 au 15/10/21.
✆ **06 22 37 71 85**

Mariage

Rencontres

19 - H 63 a dyn dés renc JF âge indiff sér douce val morales aimant nature vie calme créer amitié. Ecrire au journal Union Paysanne Immeuble interconsulaire - Le Puy Pinçon BP 30 19001 Tulle Cedex.
✆**Réf PA2021S0513213**

Divers

42 - Vends 6 génisses Salers 18 m calmes gar. san BVD + cornadis 6mètres démontable en 3 m pour 25 bêtes..
✆ **06 87 77 09 88**

Grand voyant médium **Maître YAKOUB**
Capable de résoudre tous vos problèmes : amour, fidélité, chance, travail, santé, mariage, permis de conduire.
Réussite dans tous domaines. Pas de problème sans solution. Déplacement possible. Travail rapide et sérieux. Résultats garantis dans la semaine. Paiement après résultat.
Tél. 06 09 38 64 39

Emploi

Offre

58 - Ferme laitière robots Recherche salarié (e) polyvent (e), CDI, région Puisaye (0210)
✆ **06 74 52 22 55**

71 - H. cherche place exploit. lait typ. herbe exp. élevage conduit cult. mat. entretien. Etudie prop. ts départements
✆ **06 03 04 22 10**

PETITES ANNONCES
03 80 78 90 40

73 - Groupement pastoral recherche berger pour gardiennage bovins et pose clôtures. Poste sur Ardèche. Logé.
✆ **06 11 14 55 72**

74 - Exploitation laitière sur le bassin annécien propose emploi CDD en vue CDI voire même associé. Permis B obligatoire.
✆ **06 18 92 58 14**

01 - Propose CDI 35 H traite VL alimentation soin cultures polyvalent avec expérience, permis B.
✆ **06 12 76 57 56**

Animaux

Bovin

01 - Vends 2 très bons veaux Charolais 18 mois fils Giono prix raisonnable - Justin Chatard à Viriat.
✆ **06 37 98 10 75**

01 - Vends 2 taureaux 24 mois HBC vêlage facile race Charolaise et 3 repro 12 mois HBC. Prix raisonnable.
✆ **06 88 76 67 81**

03 - Elevage LENA Olivier 03360 Urcay - VD reproducteurs Limousins 15 à 18 mois HBL, fils de Hondo (RRVS) et Magistral (RJ) ; VD génisses 14 mois ; VD vaches pleines de LANO RRE vel. janvier à mars
✆ **06 28 02 04 05**

18 - Vends reproducteurs charolais HBC issu IA et monte naturelle, bonne origine. GAEC DE TURCY (FLEURIER).
✆ **06 23 16 10 19**

21 - Vends taureau adulte 18 mois et 1 an charolais HBC, IBR A, TGS. Tursin Sébastien 21210 Villargoix (0301)
✆ **06 85 51 56 86**

21 - Vends taureaux 1 à 2 ans HBC avec ou SC issus des plus grandes lignées charolaises, grande facilité de naissance. EARL Bolatre Jean-Louis (0405)
✆ **06 98 38 19 62**

21 - Vends reproducteurs charolais HBC, 13 à 15 mois, - taureaux adultes TGS, livraison assurée. GAEC Choubley - 21210 La Motte Ternant (0403)
✆ **Laurent : 06 76 65 35 98 - Baptiste : 06 37 23 32 07**

AS BFC
Accompagnement Stratégie
Conseil - Gestion
Expertise Comptable

L'AGC AS BFC recrute un collaborateur comptable (F/H) pour son agence de Nevers

Dans le cadre de son développement dans la Nièvre, AS BFC recrute un(e) comptable-conseil agricole pour son agence de Nevers.
Sous la supervision du responsable d'agence, la responsabilité d'un portefeuille vous sera confi é(e) pour accompagner dans une relation de service des adhérents, selon les méthodes de l'AGC et ses valeurs.
Vous assurerez des missions de tenue et de révision, établissements et présentations des comptes annuels, bilans et liasses fiscales, ainsi que les déclarations fi scales afférentes, avec autonomie dans l'organisation de vos travaux.
Vous serez en relation directe avec les adhérents, pour les informer et conseiller.
Vous contribuerez à la dynamique de cette nouvelle agence, par votre passion du métier, vos qualités relationnelles et l'envie de vous épanouir, dans une structure à taille humaine.
De formation minimum BAC+3, idéalement avec une expérience signifi cative dans un poste similaire, votre autonomie technique, votre capacité d'adaptation et votre sens du service feront la différence. La maîtrise de ISAGRI serait un plus.
Rémunération selon profi l et expérience.
Poste à pourvoir dès que possible à Nevers.

CV + lettre de motivation manuscrite à adresser à
AS BFC M. le Directeur,
59 rue du 19 mars 1962 CS 70610 - 71010 Mâcon Cedex
ou en postulant directement sur notre site www.asbfc.fr

21 - Elevage Baudot Pont et Massène 21140, vend taureau adulte 3 ans recommandé pour vêlages génisses, - 30 taureaux de 2 ans, - 40 veaux mâles, le tout à un prix attractif. Elevage ayant sélectionné depuis des décénies, facilités de vêlage, toutes garanties apportées et livraison toutes distances, sélection de père en fils depuis longtemps. (0308)
✆ 06 07 75 59 74 Jean-Luc - 06 67 58 18 03 Michel- 06 74 69 62 41 Bertrand

21 - EARL du Mont Rond vend 11 taureaux HBC de 16 à 17 mois, père : Lutti, Mimosa, Lexovy, Cluedot, Vigny, cheptel IA depuis 40 ans, index élevage BGTA et IBOVAL 2020, IVMAT 106.4, Alai. 105.2 AVEL 104.1, ISEVR 103.8, 78 % des vaches qualifiées RR et 60 % des vaches sélectionnées, vêlages faciles par HBC. Bruno et Vincent Parisot 21210 La Motte Ternant (0402)
✆ 06 15 28 77 63

38 - Vends reproducteurs Charolais 16 mois génotypés + génisses 14 mois issue IA GAEC de Navoux.
✆ 06 16 85 50 52

39 - Vds 6 bons taureaux limousins écornés de 18 mois à 2 ans prêts à saillir et 22 génisses limousines de 8 mois à 1 an indem. IBR BVD. Liv. poss.
✆ 06 26 20 05 40

42 - Vends taureaux Charolais HBC - élevage et viande - GAEC CUISSET GACON - St Germain Lespinasse
✆ 06 30 92 60 12 ou 06 71 45 80 59

42 - Vends 10 taureaux Charolais 18 mois HBC livraison assurée GAEC Lapendery.
✆ 06 33 45 64 39

57 - Vends taureaux Charolais, HBC, 24 mois et 14 mois.
✆ 06 80 07 49 24 ou 06 31 92 87 43

58 - Vends reproducteurs mâles 1 - 2 -3 - 5 ans HBC ou non, TGS, IBR A. GAEC Montcharmont R. et T. (0505)
✆ 06 14 09 77 66 - 06 16 36 19 68

58 - Vends 1 taureau 4 ans, - taureaux 2 ans + 14 mois, vêlâge facile, HBC, GS. GAEC Roube Fayet Magny-Cours (0504)
✆ 06 72 77 44 76

58 - Vends semences taureaux Charolais HBC, issus grande lignée - Argenty - Roméo - Fabuleux - Imposant. Batho Roger - Saxi Bourdon (0501)
✆ 06 31 81 55 69

58 - Vends taureaux reproducteurs 15 mois SC ou cornus + taureau 3 ans SC, vêlage facile, garanties sanitaires, livraison possible. EARL Colmont (0608)
✆ 06 08 78 05 01 ou 06 99 25 33 53

58 - Vends veaux repro. 16 mois, - taureaux 2 ans et adultes, plusieurs sans cornes et vêlage facile, HBC, TGS. GAEC des Morillats - Préporché (0606)
✆ 06 33 49 46 88

58 - Vends 2 taureaux 5 ans, - 1 taureau 3 ans et taureaux 2 ans charolais HBC. GAEC Marion - Luzy (0311)
✆ 06 24 42 29 42 - 06 07 51 04 99

58 - Elevage charolais EARL de Beaumont 58230 Alligny en Morvan - EARL Guenot Nicolas 21230 Allerey - Vds trx. 2a. et 14m. IND IBR et BVD liv. tte distance (0105)
✆ 06 70 34 71 84

58 - Elevage Limousin Thoulé David vend veaux 14 -15 mois dont 1 sans corne pour la saillie av pos.de réserv maintenant et livrer fin mars (0304)
✆ 06 10 09 65 69

58 - Vends taureaux de 2 ans et veaux reproducteurs de 12/15 mois dont vêlages faciles, HBC. GAEC Touillon Moiron - Decize (0604)
✆ 06 19 82 08 94

58 - Vends reproducteurs 15 mois HBC, bon index, vêlage facile et SC. EARL Dominique Compot - Thianges (0603)
✆ 06 03 59 84 26

71 - Vds taureau croisé charolais-limousin, 30 mois, TGS, livraison possible.
✆ 06 75 75 59 80

71 - Vds 1 taureau blond de 3 ans, inscrit, idéal pour génisses.
✆ 06 79 45 84 29

71 - Élevage Charolais HBC vd reproducteurs 1 an, 2 ans et 4 ans (origine Langillier) TGS, Ducert Cl., Martigny-le-Cte.
✆ 06 07 75 81 61

71 - HBC vd plusieurs Tx 2 ans dont 1 ss corne, origine Hatenon, Levis, Georges V + gd choix veaux repro. 15 mois issus Hamel(IA) et Ocelo JB (Ifnais 95 Isevr 127 Ivmat 114) + génisses 2 ans, inséminées VF ou non, TGS, livraison, Gace Devillard, Champlecy.
✆ 06 18 54 64 88

71 - Vends taureaux HBC au pré avec du potentiel , élevage viande, vêlage facile. GAEC Goulliard (0211)
✆ 06 74 09 49 89

71 - Vds 2 tx, 1 de 3 ans cordebois (Hobby, Unesco), et 4 ans, Solard Max (Impérial, Utrio BP), les 2 vêlage facile.
✆ 06 87 33 39 98

71 - Vds 25 Trx 22 mois, HBC, repro., T.B. qualité et orig., liv. assurée, GAEC LAURYSSEN successeur GAEC BONNOT, 71220 La Guiche, Guy.
✆ 06 81 89 18 52

71 - Vends 2 taureaux 4 ans charolais, cause changement de race, 1 origine Gaudet F et 1 Toullion J C.
✆ 06 70 36 42 34

74 - Vends 2 taureaux Charolais à l'attache (13 mois) FCO IBR BVD OK.
✆ 06 19 33 56 77

71 - Vends 7 taureaux 2 ans et mâles reproducteurs 1 an, HBC, TGS. Dufraigne D. et J. 71190 La Tagnière (0609)
✆ 06 70 13 23 25

71 - Vends 25 Trx 22 mois, HBC, repro., T.B. qualité et orig., liv. assurée, GAEC LAURYSSEN successeur GAEC BONNOT, 71220 La Guiche, Guy.
✆ 06 81 89 18 52

89 - Vends 3 taureaux 2 ans HBC, - 60 mâles repro. 2020, TGS. Livraison possible. GAEC Cadoux Père et Fils 89240 St André en Terre Plaine (0213)
✆ 06 89 18 05 87 - 06 79 50 15 71 - GAEC CADOUX

89 - Vends taureaux reproducteurs 15 - 17 mois, génétiquement sans cornes ou écornés, or. IA ou saillie naturelle pour vêlage facile sur génisses ou vaches, HBC, TGS, livraison possible, prix raisonnable. Elevage Mandron Laurent et Maxime (0310)
✆ 06 87 16 54 66

Caprin

69 - Vend un bouc Alpin 3 ans, 1 trieur à grains.
✆ 04 74 60 15 54

69 - Achète chèvres brebis de réforme.
✆ 06 09 02 61 50

Ovin

26 - Recherche estive pour 200 ovins.
✆ 06 79 90 83 36

71 - Vends béliers charolais 22 mois, inscrit ou non, TGS, livraison possible.
✆ 06 75 75 59 80

74 - Achète agneaux gras ou maigres, brebis pleines ou suitées, réformes, chèvres pleines ou en lait. Paiement comptant.
✆ 06 08 06 98 65

Volaille, lapin

38 - Vends poulettes prêtes à pondre : 12 euros l'unité.
✆ 04 74 90 91 90

Chien

01 - Agriculteur recherche chiot femelle Border Collie.
✆ 06 82 42 55 33

PETITES ANNONCES
03 80 78 90 40

38 - Vends chiots de protection de troupeau Gado-transmontano, n° de la mère : 250269606103787, n° de siret : 75074683600014, livraison possible (0605)
✆ 06 28 71 83 03

69 - Vends chiots Bordeer Collie nés le 05/01/2021, un mâle et une femelle, non Lof, SIRET 45283896400016.
✆ 06 29 41 82 24

71 - Achat chiot briard, mâle, fauve.
✆ 03 85 82 80 22, 19 h

Divers

74 - Recherche estive pour génisses avril à octobre région avant-pays Haute-Savoie Savoie Ain.
✆ 06 70 08 27 55

71 - Prends génisses ou chevaux en pension, d'avril à novembre.
✆ 06 43 78 99 31

Vente de matériels

TRACTEURS 4RM
- **MF** - 7724 - 1950 h
- **MF**- 8220 - 2002
- **MF**- 6475 - 2007 – 5000 h
- **MF**- 6260 - 1998 – 11 500 h
- **MF**- 6160 – 1996 – 8 200 h
- **MF**- 5460 - 2009 – 8000h avec chargeur QUICK
- **Deutz AGROTON** - K110 – 5 700 h
- **Fendt** 307C
- **MF** Télescopique 9407 - 2014

TRACTEURS DE COLLECTION
- **TEA 20 – TEF 20**
- **Renault D30**
- **MF** 130 - 1966

DECHAUMEURS
- **AGRISEM** - 4m
- **AGRISEM –** 6m repliage - HY
- **AGRAM** C 430 repliable

MOISSONNEUSE BATTEUSE
- **MF DELTA** 9280 AL coupe 9m20 – Broyeur - 2013
- **MF 7256** RS – 2001 coupe 4.95 m

PULVERISATEURS
- **BERTHOUD** Ténor 4300 – rampe alu 42m
- **BERTHOUD** mack 12 et 15
- **TECNOMA TX** – 24m
- **BERTHOUD** ALBA VOLUX 2500 l

PRESSE
- **VICON 2190** – 7700 bottes
- **LELY-WELGER** – 9000 bottes
- **RIVIERE CASALIS** RC 115

DIVERS
- **Mélangeuse KEENRN** 140 FP
- **Faucheuse KUHN** GMD 802
- **Casseur de pierres NICOLAS**
- **Epareuse KUHN et NICOLAS**

SARL LUCAS ET FILS
Agent MF- 89740 CRUZY LE CHATEL
Tel 03.86.75.20.98 - 06 07 58 99 47
lucas.fils@orange.fr

PETITES ANNONCES 3, 10 ou 27 départements

Annonces réservées aux particuliers - Le journal accepte les petites annonces jusqu'au lundi 12h00.

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE *(en lettres capitales lisibles, une lettre par case, une case blanche entre chaque mot)*

La ligne supplémentaire : 3,05 €TTC

❒ **Annonce encadrée : 3,05 €TTC** ❒ **Annonce domiciliée au journal : 4,57 €TTC**

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION (S)

❒ **RÉGIONALE - 3 départements**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❒ 1 Parution **10 €**
❒ 2 Parutions **15 €**
❒ Parution supplémentaire **5 €**
(identiques et consécutives)

❒ **GRANDE RÉGION - 27 départements**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe et Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas Rhin, Rhône, Saône-et-Loire, Haute-Saône, Savoie, haute-Savoie, Vosges, Territoire de Belfort, Yonne)
❒ 1 Parution **29 €**
❒ 2 Parutions **43€**
❒ Parution supplémentaire **15 €**
(identiques et consécutives)

❒ **VALLÉE DU RHÔNE ET BOURGOGNE - 10 départements**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône-et-Loire, Yonne, Vaucluse)
❒ 1 parution **17 €** ❒ 2 parutions **26 €** ❒ Parution supplémentaire **10 €** *(identiques et consécutives)*

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

❒ Tracteurs
❒ Matériels de travail du sol
❒ Matériels de récolte
❒ Matériels de traitement
❒ Matériels arbo-viti
❒ Matériels de distribution
❒ Matériels d'épandage
❒ Matériels d'irrigation
❒ Matériels forestiers
❒ Matériels travaux publics
❒ Matériels de cave
❒ Matériels de manutention
❒ Matériels de station
❒ Matériels de taille
❒ Materiels agricoles divers
❒ Véhicules utilitaires
❒ Véhicules tourisme
❒ Ventes/achats de récoltes
❒ Cultures sous abris
❒ Plants/pépinières/Droits à produire
❒ Bâtiments professionnels
❒ Propriétés achat/ventes
❒ Terrains
❒ Locations agricoles
❒ Locations autres
❒ Offres d'emplois
❒ Demandes d'emplois
❒ Propositions commerciales
❒ Offres de service
❒ Mariage-rencontres
❒ Divers
❒ Animaux divers
❒ Bovins
❒ Caprins
❒ Ovins
❒ Porcins
❒ Equins
❒ Volailles/Lapins
❒ Chiens
❒ Chasse/gibier

4 JOIGNEZ VOTRE RÉGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code Postal :
❒ Je joins un chèque de €TTC à l'ordre de Terres de Bourgogne
❒ Je règle par CB la somme de €TTC
carte N° |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|
expire fin |_|_|/|_|_| signature:
Banque

Terres de Bourgogne
1 rue des Coulots CS 80075
21110 Bretenière
Tél.: 03.80.78.90.40
Fax : 03.80.70.08.02

Votre justificatif comptable

A découper et à conserver
parue le:.....
Nom - Prénom :.....
Adresse :
.....
.....
Collez ci-dessous votre annonce parue dans le journal

Montant :.....TTC
(dont TVA 20 % soit.....€)

Selon l'Arrêté du ministère de la Culture et de la Communication du 21 décembre 2018 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2012 relatif au tarif annuel et aux modalités de publications des annonces judiciaires et légales, le tarif des annonces légales de Terres de Bourgogne est fixé pour l'année 2019 à 1,82 € HT le millimètre colonne pour les départements de la Côte d'Or et de la Nièvre et à 1,95 € HT le millimètre colonne pour le département de l'Yonne. Ce prix est établi selon les prescriptions et la présentation imposées par ledit arrêté sur la base du nombre de lignes de référence de 40 signes (espaces inclus), composées en corps 6,5 exprimé en point pica, soit une hauteur de 2,288 mm/ligne.

CÔTE D'OR

DÉMISSION

JPS GRANULATS

Société par actions simplifiée
au capital de 4 654 613 euros
Siège social : RD 115 J, 21700 VILLERS LA FAYE
502 720 907 RCS DIJON

Modification des dirigeants
Aux termes d'une délibération de l'AGO en date du 16/12/2020, il résulte que l'Assemblée a pris acte de la démission de Madame Mélanie PERROT de son mandat de Directrice Générale à compter du 15/12/2020 et qu'il a été décidé de ne pas la remplacer.
Pour avis, le Président

AL210629378

NOMINATION

IMPRIMERIE M.HERY & J.GRANJON

SAS au capital de 64 000 €, Siège social à BEAUNE (21200) 11 boulevard Clémenceau, 515 420 115 RCS DIJON. Par décisions de l'associée unique du 20 janvier 2021, la société IMPRIMERIE DEVEVEY, SARL située 23 rue Jean-François Champollion, 21200 BEAUNE, 429 200 017 RCS DIJON, a été nommée Présidente en remplacement de Madame Odile HERY.

AL210629328

TRANSFERT DE SIÈGE

AVIS

H.R.C. RESTAURATION, SARL au capital de 5 000 euros, siège social : 30 Avenue de Tavaux 21800 CHEVIGNY SAINT SAUVEUR, 492 979 901 RCS DIJON, AGE 20/01/2021 : transfert du siège au au 267 Route de Gray 21850 ST APOLLINAIRE à compter du 01/06/2020. Pour avis

AL210629359

ET CONCEPT

Société à responsabilité limitée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 117 Rue Général Fauconnet
21000 DIJON
528 765 274 RCS DIJON

Avis
Aux termes d'une décision en date du 15-12-2020, l'associé unique a décidé de transférer le siège social du 117 Rue Général Fauconnet, 21000 DIJON au 70 A Route de Dijon 21600 LONGVIC à compter du de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Pour avis. La Gérance

AL210629361

DROIT DEVELOPPEMENT ET ORGANISATION DES TERRITOIRES (DORGAT)

SAS au capital de 37 000 €
Siège social : 10 Rond-Point de la nation
21000 DIJON
489 266 247 RCS DIJON

L'AGE du 15/01/2021 a décidé de transférer le siège social au 3 Avenue de la Découverte 21000 DIJON à compter du 15/01/2021 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

AL210629372

MEGARD AUDIT ET EXPERTISE COMPTABLE

SASU au capital de 27 500 €
Siège social : 4 boulevard Clémenceau
21000 DIJON
403 324 635 RCS DIJON

Par décision en date du 1er février 2021, l'associé unique a décidé de transférer le siège social au 31 rue Denuzière 69002 LYON à compter du 01 février 2021.Radiation au RCS de DIJON et immatriculation au RCS de LYON

AL210629380

MODIFICATION DE CAPITAL

CAPEANE INVEST

Société civile au capital de 1 000 € porté à 151 000 €
20 rue du Cap Vert 21800 QUETIGNY
881 783 013 RCS DIJON
Des termes du PV d'AGE du 31/12/2020, le capital social a été augmenté de 150 000 €. L'article 7 des statuts a été modifié. Ancien capital 1 000 €. Nouveau capital : 151 000 €.

AL210629383

E-BOISSONS

SAS au capital de 12 500 euros porté à 122 500 euros. Siège social : rue Paul Bon 21200 BEAUNE. 823 177 720 RCS DIJON. Du procès-verbal de l'AGE en date du 21/01/2021, du certificat de dépôt des fonds établi le 22/01/2021 par la banque BNP PARIBAS et du procès-verbal des décisions du Président du 22/01/2021 constatant la réalisation de l'augmentation de capital, il résulte que le capital social a été augmenté d'un montant de 110 000 euros par émission de 11 000 actions nouvelles de numéraire, et porté de 12 500 euros à 122 500 euros. En conséquence, l'article 7 des statuts a été modifié. Ancienne mention : Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12 500€). Nouvelle mention : Le capital social est fixé à cent vingt-deux mille cinq cents euros (122 500€). POUR AVIS. Le Président

AL210629392

ADDITIF

SCI LES CHANDELIERS

Additif à l'annonce parue dans le présent journal du 20/11/2020 concernant la SCI Les Chandeliers : L'AGE du 31/01/1998 a décidé d'augmenter le capital pour le porter à 600 000 Frc, soit 335 387,87 €. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

AL210629365

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

AVIS DE MISE A L'ENQUETE PUBLIQUE

Aliénation du chemin Rural de ROLLE
Commune de Ternant 21220

En application des dispositions de l'arrêté de Monsieur le maire de Ternant en date du 02/02/21, l'aliénation du chemin rural de Rolle sera soumise à l'enquête publique durant 22 jours du 26/02/21 au 19/03/21 inclus. Monsieur BARTHELEMY Jacques assumera les fonctions de commissaire-enquêteur. Pendant le délai susvisé :
- Un dossier sera déposé à la mairie de Ternant aux jours et heures habituels d'ouverture afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit à Monsieur BARTHELEMY Jacques le commissaire enquêteur - Mairie de Ternant 21220 lequel les annexera au registre.
- Une permanence sera assurée par le commissaire-enquêteur à la mairie le 05/03/21 afin de répondre aux demandes d'information.

AL210629366

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

ADJUDICATION

Aux enchères publiques,
En vertu d'un jugement du TGI de TROYES en date du 23 février 2016,
Le 23 avril 2021 à 14h30
A la Chambre des Notaires
126 Rue du Général de Gaulle 10000 TROYES
1°/ A ESBARRES (21) et BRAZEY-EN-PLAINE (21) des parcelles de BOIS d'une superficie de 210ha 23a 96ca
Mise à prix :
1.000.000,00 EUR
2°/ A ESBARRES (21) et MAGNY-LES-AUBIGNY (21) des parcelles de TERRES d'une superficie de 14ha 80a 77ca
Mise à prix :
40.349,50 EUR
Visite sur rendez-vous auprès de l'Office Notarial.
Cahier des charges consultable en l'Office notarial PAUPE – POUILLOT.
03.25.73.05.57 - ppp@notaires.f

AL210629393

MODIFICATION DE STATUTS

SAINTE APOLLINE

Société civile immobilière
au capital de 84.609,20 euros
Siège social : Les Meix Fleuris
21110 GENLIS
338 046 444 RCS DIJON

Par un procès-verbal du 23/01/2021, l'assemblée générale extraordinaire a :
- nommé en qualité de gérants : M. Michel VUILLAUME demeurant 8 Rue Guigone de Salins –21800 CHEVIGNY SAINT SAUVEUR et M. Alain JOURNAUX demeurant 6 rue de la gare - 21110 GENLIS, à compter du 23/01/2021, en remplacement de M. Alain LENOBLE, décédé, et modifié corrélativement l'article 14 des statuts ;
- décidé de transférer le siège social de la Société du Les Meix Fleuris – 21110 GENLIS au 8, Rue Guigone de Salins – 21800 CHEVIGNY SAINT SAUVEUR, avec effet à compter du 23/01/2021 et modifié corrélativement l'article 5 des statuts.

Mention au RCS de DIJON.

AL210629329

CG SQUARE

Société à responsabilité limitée
au capital de 2 000 euros
Siège social :
4 Place des Ducs de Bourgogne,
21000 DIJON
841 634 124 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 29/01/2021, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé d'étendre l'objet social aux activités de vente au détail de mobilier d'intérieur, bibelots, fleurs artificielles, accessoires de décoration, vaisselle, matériel de cuisine, art de la table, articles de table en porcelaine et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.
Aux termes de cette même délibération, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social du 4 Place des Ducs de Bourgogne, 21000 DIJON au 38 rue des Forges, 21000 DIJON à compter du 4 janvier 2021, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
Pour avis
La Gérance

AL210629363

MY HOLDING

Transfert de siège social et Changement de Gérant
Dénomination : MY HOLDING.
Forme : SARL.
Capital social : 217500 euros.
Siège social : 5, rue Parmentier, 21000 DIJON.
830512950 RCS de Paris.
Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 5 janvier 2021, l'associé unique a décidé, à compter du 5 janvier 2021 :
- de transférer le siège social à 5, rue Parmentier, 21000 DIJON et de modifier de l'article 4 des statuts
- de la modification de la gérance de la société en nommant Monsieur IGAL MAOR, demeurant 21, boulevard Richard Lenoir, 75011 PARIS en remplacement de Mme Sophie DIDEY
Radiation du RCS de Paris et immatriculation au RCS Dijon.

AL210629388

FUSION

AVIS DE FUSION

1. Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 23 décembre 2020, la Société GAEC LOOSLI, Groupement Agricole d'Exploitation en Commun, société absorbante, au capital de 223 504 €, dont le siège social est fixé 21260 CHAZEUIL, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de DIJON sous le n° 325 213 510,
et la Société EARL DE LA FONTAINE, Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée, société absorbée, au capital de 156 435 €, dont le siège social est 2 rue de la Source 21610 CHAUME ET COURCHAMP, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de DIJON sous le n° 398 255 372,
ont établi un traité de fusion par voie d'absorption de la Société EARL DE LA FONTAINE par la Société GAEC LOOSLI à compter rétroactivement du 1er novembre 2020.
2. Aux termes des décisions en date du 24 décembre 2020 de la Société EARL DE LA FONTAINE, l'associé unique a :
- approuvé le traité de fusion, les apports réalisés et leur évaluation,
- pris note de la dissolution de plein droit et sans liquidation de la Société EARL DE LA FONTAINE, à compter rétroactivement du 1er novembre 2020.
3. Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 24 décembre 2020 de la Société GAEC LOOSLI, la collectivité des associés, à compter rétroactivement du 01/11/2020, a :
- approuvé le traité de fusion, les apports réalisés et leur évaluation,
- constaté la réalisation définitive de la fusion,
- augmenté le capital social d'une somme de 97 008 euros pour le porter à 320 512 euros par apport de biens mobiliers,
- précisé l'adresse du siège social au 20 rue de Sacquenay – 21260 CHAZEUIL.
Les actes et pièces concernant la fusion-absorption seront déposés au Registre du Commerce et des Sociétés du Greffe du Tribunal de Commerce de DIJON.
Pour avis, la Gérance

AL210629394

CESSION

CESSION DE LICENCE DE TAXI

Aux termes d'un acte SSP du 1/02/2021, Madame Coraline SCHWARTZ, artisan taxi, demeurant au 2 allée de Vesvre 21310 Mirebeau-sur-Bèze, loueuse de la licence de taxi numéro 1129, inscrite au Répertoire des Métiers sous le n°793468273
A cédé à : La EURL FG TAXI (881244362 RCS DIJON), 5 rue de Pasques 21370 PRENOIS, représentée par GAUDEL Frédéric, gérant, titulaire d'une carte de conducteur de taxi n°02119003701, délivrée par la Préfecture de Cote d'Or,
La licence de taxi numéro 1129, moyennant le prix de 195 000 euros.
Cette autorisation de stationnement porte le numéro 1160 à partir de 2/02/2021.
Les oppositions seront reçues dans les 10 jours suivant la publication par Mme Coraline SHWARTZ au 2 allée de Vesvre 21310 Mirebeau-sur-Bèze. Une opposition qui est faite après ce délai est nulle et sans effet.

AL210629371

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

FIN DE CONTRAT DE MANDAT-GERANCE

Le mandat gérance du fonds de commerce courtage en assurances exploité à BEAUNE (21200), 39 rue de Lorraine, confié par acte sous seing privé en date du 25 septembre 2018 par Madame HENRY Laure, Sylvie, Marthe, née THUM, demeurant MAVILLY-MANDELOT (21190), 3 route de Meloisey, immatriculée au RCS de DIJON sous le numéro 842 714 313, à Monsieur HENRY Laurent, Edgar Henri, demeurant à AMFREVILLE-SOUS-LES-MONTS (27380),
Château de Canteloup – 17 route de Val Pitan, immatriculé au RCS de DIJON sous le numéro 842 714 313, a pris fin le 31/12/2020 par sa résiliation par acte sous seing privé en date du 30/12/2020.
Pour unique insertion

AL210629322

FIN DE LOCATION GÉRANCE

La location-gérance du fonds d'activité d'exploitant de taxi, consentie par contrat en date à Dijon du 20/12/2019 par
Mme Coraline SCHWARTZ, demeurant au 2 allée de Vesvre 21310 Mirebeau-sur-Bèze, inscrite au Répertoire des Métiers sous le n°793468273, propriétaire dudit fonds, au profit de EURL FG TAXI (881244362 RCS DIJON) au capital de 5 000 euros, dont le siège social est 5 rue de Pasques 21370 PRENOIS,
représentée par M.Frédéric GAUDEL, gérant,
A pris fin le 01/02/2021 par l'expiration de sa durée.
Pour unique avis signé, le locataire-gérant.

AL210629369

AVIS DE MISE EN LOCATION-GÉRANCE

Aux termes d'un acte SSP en date du 20/01/2021 :
M. Pedro PAMPULIM dmt à MARSANNAY LA COTE (21160) – 242 rue du Centre Arco, immatriculée au RCS de DIJON sous le numéro 335 026 035, a donné en location-gérance à la SARL TAXI DE LA SOURCE D'OR, en cours d'immatriculation, au capital de 1.000 €, dont le siège est à ARCENANT (21700) – 6 rue Amyntas Renevey, un fonds d'artisanat de taxi dont l'autorisation de stationnement N°2 est situé sur la commune de GILLY LES CITEAUX pour une durée de 1 an à compter du 01/02/2021.
L'exploitation a lieu aux risques et périls du locataire-gérant qui sera responsable du paiement des sommes dues à raison de cette exploitation.
Pour unique insertion,

AL210629379

AVIS

MONTBA
Société en Nom Collectif au capital de 8 000 €uros
Siège social : 5 rue Saint Roch
21500 MONTBARD
432 359 834 R.C.S. DIJON

Aux termes d'une Assemblée Générale en date du 20 janvier 2021 :
Madame Céline ORMANCEY,
demeurant à MONTBARD (21500) 108 rue du Faubourg
Madame Christiane D'ORIO née GRAZIANI
Demeurant à MONTBARD (21500) 39 rue Léonie Delautel
ont été nommées cogérantes de la société, à compter du 1er février 2021, pour une durée non limitée.
Pour avis,

AL210629395

FIN DE LOCATION GÉRANCE

Le contrat de location gérance consenti par la société QUICK GESTION, SAS, siège social sis 45 avenue Victor Hugo, Bâtiment 264, 93300 Aubervilliers, 842 864 613 RCS Bobigny, au profit de la société DRQ QUETIGNY, SASU, siège social sis Pôle Commercial du Grand Quetigny, 2-6 rue du Chalands, 21800 Quetigny, 838 561 033 RCS Dijon, et portant sur le fonds de commerce de restauration rapide sis Pôle Commercial du Grand Quetigny, 2-6 rue du Chalands, 21800 Quetigny, a pris fin le 31/01/2021 à 23h59. Pour avis.

AL210629397

AVIS DE LOCATION GÉRANCE

Aux termes d'un acte SSP fait à La-Plaine-Saint-Denis le 29/01/2021, la société QUICK GESTION, SAS, siège social sis 45 avenue Victor Hugo, Bâtiment 264, 93300 Aubervilliers, 842 864 613 RCS Bobigny, a confié en location gérance à la société DRQ QUETIGNY, SASU, siège social sis Pôle Commercial du Grand Quetigny, 2-6 rue du Chalands, 21800 Quetigny, 838 561 033 RCS Dijon, un fonds de commerce de restauration rapide sis Pôle Commercial du Grand Quetigny, 2-6 rue du Chalands, 21800 Quetigny, pour une durée allant du 01/02/2021 au 31/01/2030. Il ne pourra pas être reconduit tacitement.Pour avis.

AL210629399

DISSOLUTION LIQUIDATION

EURL C'EST DANS L'ÉRE COIFFURE

Au capital de 1000 €, Siège social : 14 bis rue thiers, 21130 Auxonne, Immatriculée 537850943 au RCS Dijon. L'associé unique, Mme Suillerot Catherine demeurant 14 bis rue thiers 21130 Auxonne, a décidé la dissolution anticipée de la société.

AL210629358

J P R B

Société à responsabilité limitée
à capital variable
Siège social : Route de Flagey
21130 VILLERS-ROTIN
433 508 157 RCS DIJON

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 1er mars 2020, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 1er mars 2020 et sa mise en liquidation. L'assemblée générale susvisée a nommé comme Liquidateur Patricia BEAUDIN, demeurant 54 Rue du Tilleul - 21130 VILLERS-ROTIN, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé Route de Flagey - 21130 VILLERS-ROTIN, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de DIJON. Mention au RCS DIJON.

AL210629289

FJPLAST-CONSULTING

SAS au capital de 1 000 €
Siège social : 2 impasse Saint-Bernard,
21110 CHAMBEIRE
841 085 228 RCS DIJON

Par décision du 31/12/2019, l'associé unique a décidé la dissolution de la Société et sa mise en liquidation amiable à compter du 31/12/2019, nommé en qualité de liquidateur Frédéric DEGOMME demeurant 2 impasse Saint-Bernard 21110 CHAMBEIRE et fixé le siège de liquidation au siège. Modification au RCS de DIJON.

AL210629370

EURL U.K.D

8 Impasse Docteur Zipfel
21000 DIJON
RCS DIJON 522606649

Par AGE en date du 31 décembre 2020 il a été décidé la dissolution anticipée de ladite société à compter du 31.12.2020. Monsieur Milos Damnjanovic demeurant 8 Impasse Docteur Zipfel 21000 Dijon a été nommé liquidateur. Le siège de la liquidation a été fixé au siège social, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

AL210629374

AVIS DE LIQUIDATION

SAS AF21 En liquidation, Siège social : 68 RUE DES CHARDONNERETS 21200 BEAUNE, Capital social : 2000 euros, Numéro SIREN : 814 177 937 000 12, RCS : 814 177 937 R.C.S. DIJON
L'Assemblée Générale Extraordinaire a approuvé, le 07/12/2018, les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur Mr BURLE David demeurant 16 B av. C. de Gaulle 21200 Beaune pour sa gestion, l'a déchargé de son mandat et prononcé la clôture de liquidation de la société, à compter du 07/12/2018. Mention en sera faite au RCS de DIJON.

AL210629375

DISSOLUTION ANTICIPÉE

Dénomination : LUIS'OLIVER. Forme : SARL société en liquidation. Capital social : 1000 euros. Siège social : 14 Rue QUENTIN, 21000 DIJON. 811999879 RCS de Dijon. Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 28 décembre 2020, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société . Monsieur Philippe NECKER, demeurant 2 avenue Garibaldi 21000 Dijon a été nommé liquidateur et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus. Le siège de la liquidation est à l'adresse du liquidateur, adresse où doit être envoyée la correspondance.
Pour avis.
La Gérance

AL210629377

SCI DANILINE

SCI au capital de 100 €
Siège social : 14 Rue des Frères Montgolfier,
21300 Chenôve
433 313 673 RCS de Dijon

L'AGO du 31/12/2020 a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, M. JANISZEWSKI Daniel, demeurant 12 Rue des Frères Montgolfier, 21300 Chenôve pour sa gestion et l'a déchargé de son mandat, et constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du même jour.Les comptes de clôture seront déposés au greffe du tribunal de commerce de Dijon.Radiation au RCS de Dijon

AL210629381

DISSOLUTION ET/OU LIQUIDATION

ALEXANDRA
SARL au capital de 8.000 Euros
11 boulevard Rembrandt bat B1 21000 Dijon
523 844 983 RCS Dijon

Aux termes des décisions de l'associé unique en date du 2 décembre 2020, il a été décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 2 décembre 2020 et sa mise en liquidation.
A été nommé comme liquidateur : Monsieur Brice Menegaux demeurant 2 place de France 1538 Luxembourg
Le siège de liquidation est fixé au 11 boulevard Rembrandt bat B1 21000 Dijon
Mention en sera faite au RCS de Dijon.

AL210629386

DISSOLUTION ET/OU LIQUIDATION

ALEXANDRA
SARL au capital de 8.000 Euros
11 boulevard Rembrandt bat B1 21000 Dijon
523 844 983 RCS Dijon

Aux termes des décisions de l'associé unique en date du 31 décembre 2020, il a été décidé d'approuver les comptes de liquidation, de donner quitus au liquidateur de sa gestion et de prononcer la clôture de liquidation de la société.
Les comptes de liquidation sont déposés au RCS de Dijon.

AL210629387

AVIS DE DISSOLUTION ET DE NOMINATION DU LIQUIDATEUR

KATLINE Société à responsabilité limitée à associé unique Au capital de 8 000 euros Siège social : 11 avenue Jean Jaurès - 21150 VENAREY-LES-LAUMES 528 610 397 RCS DIJON Suivant décision de l'associée unique, celle-ci a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31 décembre 2020. A été nommé liquidateur, pour la durée de la liquidation : Monsieur Patrick DAMIEN, demeurant 5 Hameau les Celliers 21150 ALISE-SAINTE-REINE Toute correspondance et notification seront à effectuer à l'adresse suivante : 5 Hameau les Celliers 21150 ALISE-SAINTE-REINE, siège de la liquidation. Le dépôt des actes et pièces sera effectué au Greffe du tribunal de commerce de DIJON. Pour avis, le liquidateur.

AL210629391

EPARGNE HABITAT

Dissolution et/ou Liquidation
Société civile au capital de 2 582 500 € Siège social : 15 place Grangier 21000 DIJON 494 640 410 RCS DIJON Suite au PV d'AGM du 25/06/2019, il a été décidé la dissolution anticipée de la société. La SAS ATLAND VOISIN sise 15 place Grangier 21000 DIJON immatriculée au RCS de DIJON sous le numéro 310 057 625 a été nommé liquidateur. Le siège de liquidation est fixé au siège de la société. Mention au RCS de DIJON.

AL210629400

SCI LES BRUYERES

Société Civile Immobilière en liquidation
Au capital de 1 524.49 €
Siège social : 8 Rue Elsa Triolet -
21500 MONTBARD
Siège de la liquidation :
11 Rue Charles Avril - 71210 - MONTCHANIN
393 757 265 R.C.S DIJON

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 8 Février 2021 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Florent PIROCHE demeurant 11 Rue Charles Avril - 71210 - MONTCHANIN, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du 31 Décembre 2020.Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de DIJON en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés.Pour avis, Le Liquidateur.

AL210629401

AVIS DE CONSTITUTION

CABINET FIDACT
ARNAUD MASUE
Droit des sociétés - Droit fiscal
6 rue de la Trémouille
71100 CHALON SUR SAONE

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à BLIGNY LES BEAUNE du 21 janvier 2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société d'exercice libéral à responsabilité limitée
Dénomination sociale : SELARL DES-CHAMPS VIRGINIE
Siège social : 1 route de Beaune - 21200 BLIGNY LES BEAUNE
Objet social : l'exercice de la profession de masseur-kinésithérapeute
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS
Capital social : 500 euros
Gérance : Madame Virginie DESCHAMPS, demeurant 18 rue Louis Aragon - 21200 BLIGNY LES BEAUNE
Immatriculation au Registre du commerce et des sociétés de DIJON
Pour avis
La Gérance

AL210629318

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à DIJON du 01/02/2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme : Société par actions simplifiée; Dénomination : PLEASE PLEASE; Siège : 15 bis Cours du Général de Gaulle - 21000 DIJON; Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés; Capital : 7 000.00 euros; Objet : Organisation de spectacles vivants, concerts, évènements sportifs, festivals ; et de manière général, tous évènements accueillant du public dans les domaines suivants : Musique, Théâtre, Cinéma, Art, Sport, Culture Culinaire & Gastronomie.Président : TIMON SAMPLAR, société à responsabilité limitée au capital de 500 euros dont le siège social se situe 15 bis cours Général de Gaulle à DIJON (21000) et immatriculée au RCS de Dijon sous le numéro 750 409 278 ; représentée par Monsieur Christian ALLEX, gérant.Directeur Général : NG PRODUCTIONS, Société à responsabilité limitée au capital de 5 000 euros dont le siège social se situe 32 rue Victor Proudhon à BESANCON (25000) et immatriculée au RCS de Besançon sous le numéro 493 727 150 ; représentée par Monsieur Ahmid ASSEILA, gérant.Directeur Général Délégué : Monsieur Vivien BECLE, demeurant 30 Faubourg de Montbéliard à Belfort (90000). La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Dijon.Pour avis, le Président

AL210629373

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à RUFFEY LES BEAUNE (21) du 27 janvier 2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée

Dénomination : SYLVAIN NICOLET

Siège : 1 Chemin des Vignes - Varennes, 21200 RUFFEY LES BEAUNE

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 10 000 euros

Objet : Toutes activités de terrassement.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Président : Monsieur Sylvain NICOLET, demeurant 1 Chemin des Vignes - Varennes, 21200 RUFFEY LES BEAUNE.

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.

Pour avis.

Le Président

AL210629376

CABINET FIDACT - ARNAUD MASUE
Droit des sociétés - Droit fiscal
6 rue de la Trémouille
71100 CHALON SUR SAONE

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à BLIGNY LES BEAUNE du 21 janvier 2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société d'exercice libéral à responsabilité limitée

Dénomination sociale : SELARL FEBVRE GUILLAUME

Siège social : 1 route de Beaune - 21200 BLIGNY LES BEAUNE

Objet social : l'exercice de la profession de masseur-kinésithérapeute

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS

Capital social : 500 euros

Gérance : Monsieur Guillaume FEBVRE, demeurant 18 rue Louis Aragon - 21200 BLIGNY LES BEAUNE

Immatriculation au Registre du commerce et des sociétés de DIJON

Pour avis

La Gérance

AL210629385

AVIS DE CONSTITUTION

Selon acte sous signature privée en date à LEVERNOIS du 01/02/2021, il a été constitué la société :

Forme : Société par actions simplifiée

Dénomination : SACHA

Siège : 1 rue des Terres noires, 21200 LEVERNOIS

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS

Capital : 1 000 euros

Objet : gestion, acquisition, vente de tous portefeuilles de valeurs mobilières, valeurs de placement, titres de participations, parts d'intérêts, de même que tous éventuels droits démembrés desdites valeurs, sans limitation quelconque et quel que soit le domaine d'activité dans lequel s'inscrivent ces droits et valeurs ; animation effective de ses filiales ; participation à la politique du groupe et au contrôle de ses filiales ; délivrance à titre purement interne au groupe de services administratifs, juridiques, comptables, financiers, commerciaux ou immobiliers ; conseil et management des entreprises ; achat, vente, propriété, administration, gestion de tous biens et droits immobiliers ; prestations de consulting dans le domaine culinaire ; achat et vente de vins et alcool ; préparation, transformation et vente de produits alimentaires ; investissement dans des bâtiments de stockage et autres biens immobiliers professionnels ; participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissement ainsi que la prise, acquisition, exploitation ou cession de tous procédés et brevets concernant ces activités ; et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : M. Martial BLANCHON, 1 rue des Terres noires, 21200 LEVERNOIS

La Société sera immatriculée au RCS de DIJON.

AL210629396

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 11 janvier 2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale : Société civile immobilière / Dénomination sociale : FLORE IMMO / Siège social : 73 bis route de Beaune – 21200 BLIGNY LES BEAUNE / Objet social : L'acquisition, la construction, l'administration, la gestion par location ou autrement et la vente de tous immeubles et biens immobiliers - Toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en favoriser sa réalisation, à condition toutefois d'en respecter le caractère civil / Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés / Capital social : 2 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire / Gérance pour une durée illimitée : M. Anthony NIQUET et Mme

Flore-Anne TESNIER, demeurant ensemble 73 bis route de Beaune – 21200 BLIGNY

LES BEAUNE / Clauses relatives aux cessions de parts : Les parts sociales ne peuvent être cédées entre associés, au conjoint, à des descendants ou ascendants ou à des tiers étrangers à la société qu'avec l'agrément des associés représentant plus de la moitié du capital social. / Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON / Pour avis - La Gérance

AL210629398

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 27/01/2021, la SCI HENRY a été constituée :

Siège : 3 C rue des Moulissards 21240 TALANT

Objet : l'acquisition d'un immeuble sis 1 Place Camille Picard 88320 LAMARCHE, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement dudit immeuble et de tous autres immeubles bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement,

Durée : 99 ans

Capital : 1 000 €

Gérance : Jean-Jacques ARBEZ 22 bis rue Docteur Calmette 21000 DIJON

Agrément requis dans tous les cas sauf pour les cessions entre associés

RCS DIJON

AL210629402

NIÈVRE

SUCCESSION

SCP Sophie KREICHER et Stéphane SANDELLI
Notaires à CHATEAU-CHINON (58120),
2 Place Dr Bondoux

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 21/05/2019, et son codicille en date du 26/05/2019, Mme Jeanne TAZARD, retraitée, demeurant à ARLEUF (58430) Le Marault, née à PARIS (75017) le 26/09/1920, veuve de Mr Jean Maurice Pierre COMTY, non liée par un pacte civil de solidarité, de nationalité française, résidente au sens de la réglementation fiscale, décédée à SAINT-PIERRE-LE-MOUTIER (58240) le 20/10/2020, a consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Me SANDELLI, Notaire associé de la SCP Sophie KREICHER et Stéphane SANDELLI, titulaire d'un Office Notarial à CHATEAU-CHINON (58120), 2 Place Dr Bondoux, le 28/01/2021, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Me SANDELLI, notaire à CHATEAU-CHINON (58120), 2 Place Dr Bondoux, référence CRPCEN : 58022, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de NEVERS (58000) de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

Me Stéphane SANDELLI

AL580629432

Maître Patrice PERRET
Notaire à Fourchambault (Nièvre)
22, rue Gambetta

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL

Suivant testament olographe du 02 février 2002,

M Olivier Henri MARNEF, dt à GERMIGNY-SUR-LOIRE (58), Château de Soulangy, né à HIRSON (02) le 03 janvier 1975. Décédé à GERMIGNY-SUR-LOIRE (58), le 23 décembre 2020.

A consenti un legs universel.

Ce testament a été déposé aux minutes de Me PERRET, Notaire à FOURCHAMBAULT, le 18 janvier 2021, dont copie authentique a été reçue par le Tribunal Judiciaire de NEVERS, le 20 janvier 2021.

Opposition pourra être formée auprès du Notaire sus-nommé, dans le mois suivant la réception par le Greffe de ladite copie du testament.

AL580629433

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL

Suivant testament olographe en date du 15 mars 2016, Madame Claude Agnès Madeleine Ernestine BOYÉ, en son vivant retraitée, demeurant à LA MARCHE (58400)7 Grande Rue, née à SAIDA (ALGERIE), le 17 mars 1929, célibataire, décédée à NEVERS (58000) (FRANCE), le 16 janvier 2021, a consenti un legs universel. Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Valérie CLERGET, Notaire Associé à LA CHARITE SUR LOIRE (58402), le 4 février 2021, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine. Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Valérie CLERGET, Notaire Associé à LA CHARITE SUR LOIRE (58402), 37 ter Avenue Maréchal Leclerc, BP 47 , référence CRPCEN : 58051, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de NEVERS de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament. En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL580629904

NOMINATION

Lexan Avocats
Société d'avocats
ZIRST II - 55 rue Blaise Pascal
38330 MONTBONNOT SAINT MARTIN

AUTOS LA MADELEINE

Société par Actions Simplifiée
au capital de 38.000 euros
Siège social : 14 rue Gay Lussac
58640 VARENNES VAUZELLES
753 221 092 RCS NEVERS

Décisions de l'Actionnaire unique en date du 4 janvier 2021 : Nomination de la société SUMA Invest (823 529 177 RCS LYON), dont le siège social est situé Immeuble Le Trinôme Bâtiment A – 210 Chemin de Paisy – 69760 LIMONEST, en qualité de nouveau Président, en remplacement de Monsieur Thierry PAILLERET, démissionnaire et ce, à compter du 1er janvier 2021.

Anciennes mentions :

Président : Thierry PAILLERET

Nouvelles mentions :

Président : SUMA Invest

Pour avis,

Le Président.

AL580629438

AVIS

DETERGENCE INDUSTRIELLE FRANCAISE - DIF
Société par actions simplifiée au capital de 40 000 euros
Siège social : Rue de Villechaud - ZI du Tremblat
58200 COSNE COURS SUR LOIRE
302 555 222 RCS NEVERS

Suivant décisions de l'associée unique en date du 4 janvier 2021, il a été décidé de nommer en qualité de directeur général délégué de la société, Monsieur Stéphane GUILLAUME né à Montreuil (93) le 28 avril 1968, de nationalité française, demeurant 4 rue Elisa Lemonnier à PARIS (75012), avec effet au 1er janvier 2021.

POUR AVIS

Le Président

AL580629443

TRANSFERT DE SIÈGE

LA BELLE CATHERINE

SCI au capital de 100 €
Siège social : 14 rue Claude Monet
58660 COULANGES-LÈS-NEVERS
RCS de NEVERS 750 893 869

L'assemblée générale extraordinaire du 01/02/2021 a décidé le transfert du siège social à compter du 01/02/2021 et de modifier l'article article 4 des statuts comme suit :

- Ancienne mention : le siège social de la société est fixé au 14 rue Claude Monet, 58660 COULANGES-LÈS-NEVERS.

- Nouvelle mention : le siège social de la société est fixé au 11 rue de La Belle Catherine, 58350 NANNAY.

L'inscription modificative sera portée au RCS de NEVERS tenue par le greffe du tribunal.

AL580629449

MERLIN HOLDING

L'AGE de la société MERLIN HOLDING, S.A. au capital de 61590 €, RCS NEVERS 392 196 424 ayant jusque-là son siège fixé 19, rue de la Cathédrale à 58000 NEVERS, réunie le 27 novembre 2020, a décidé à partir de cette date son transfert à LA FLOTTE, (17630 ILE DE RE), 19 Bis, rue Jean-Henry-Lainé. Pour avis : Michel MERLIN, PDG

AL580629892

SCI BACHAS

L'AGE de la société SCI BACHAS, S.C.I. au capital de 2000 €, RCS NEVERS 483 139 382 ayant jusque-là son siège fixé 19, rue de la Cathédrale à 58000 NEVERS, réunie le 27 novembre 2020, a décidé à partir de cette date son transfert à LA FLOTTE, (17630 ILE DE RE), 19 Bis, rue Jean-Henry-Lainé. Pour avis : Michel MERLIN, Gérant

AL580629893

SARL P.F.L.A.

L'AGE de la société P.F.L.A SARL, S.A.R.L. au capital de 7622,46 €, RCS NEVERS 410 153 654 ayant jusque-là son siège fixé 19, rue de la Cathédrale à 58000 NEVERS, réunie le 27 novembre 2020, a décidé à partir de cette date son transfert à LA FLOTTE, (17630 ILE DE RE), 19 Bis, rue Jean-Henry-Lainé. Pour avis : Michel MERLIN, Gérant

AL580629891

Maître Valérie Plançon
Notaire à Varzy (Nièvre),
8, boulevard Dupin

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Société « LE COUVENT » SCI au capital de 55 000,00 euros, dont le siège est à Le Croutelle - 16110 MARILLAC-LE-FRANC - RCS ANGOULEME n° 479 051 898

Par assemblée en date du 25 janvier 2021, la société, constituée pour 99 ans, à compter du 18/10/2004, ayant pour objet social l'acquisition, l'administration et l'exploitation de tous immeubles, au capital composé d'apports en numéraire, dont le gérant associé est Mme Muriel FLECHET, épouse KAID, a décidé de transférer son siège social à COURCELLES (58210) - Chivres - 5, route de Corvol, à compter du 25 janvier 2021 et de modifier corrélativement l'article 3 de ses statuts.

En conséquence, la société qui était immatriculée au RCS d'ANGOULEME fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS de NEVERS.

Pour avis, la gérance.

AL580629896

JPH ELEC EURL

Société à responsabilité limitée
au capital de 5 000 euros
Siège social
197 Route de Dornes
58240 LUTHENAY UXELOUP
482 822 285 RCS NEVERS

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

Par décision du 01.01.2021, le siège social a été transféré du 197 Route de Dornes - 58240 LUTHENAY UXELOUP à Le Penaillon - Le Champ de la Claie - 58240 TOURY SUR JOUR, compter de cette même date. Pour avis.

AL580629906

MODIFICATION DE CAPITAL

Maître Thibaut MARIE,
Notaire associé à NEVERS (58000),
1 Rue Saint Martin

AVIS DE MODIFICATION DE CAPITAL

SCI LA BLANCHISSERIE, Société civile immobilière au capital de 200 € dont le siège est à NEVERS (58000), 20 rue de la Blanchisserie, identifiée au SIREN sous le numéro 884931056 et immatriculée au RCS de NEVERS.

Aux termes d'un procès-verbal du 10 novembre 2020, enregistré à NEVERS 1 le 27 novembre 2020, dossier 2020 00036140, référence 5804P01 2020N 00606, il a été décidé de réduire le capital social de 20,00 euros, pour le ramener de 200,00 euros à 180,00 euros, par retrait de deux associés, savoir : Madame Elodie MILLAVAUD et Monsieur Théo DAMBLANT.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de NEVERS.

Pour avis

Le notaire

AL580629434

TRIBUNAL DE COMMERCE DE NEVERS

JUGEMENTS RENDUS À L'AUDIENCE DU 25/01/2021

Par jugement en date du 01/02/2021, le Tribunal de Commerce de Nevers a prononcé la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif de :

SAS UNDERGROUND FASHION STORE

9, PL GUY COQUILLE - 58000 NEVERS

RCS 58 : 798 936 530

Le Greffier,

AL580629894

BEBOODA

Société à responsabilité limitée
au capital de 5.000 euros
Pierre Ecrite
58230 Alligny en Morvan
RCS NEVERS 822778676

Réduction du capital

Aux termes d'une délibération en date du 21 janvier 2021 l'assemblée générale extraordinaire a décidé de réduire le capital social d'une somme de 1.000 euros pour le porter de 5.000 euros à 4.000 euros par le rachat par la société de 1.000 parts sociales d'une valeur nominale d'un euro.

En conséquence, l'article 8 des statuts a été modifié.

Ancienne mention :

Le capital social est fixé à 5.000 euros

Nouvelle mention :

Le capital social est fixé à 4.000 euros

Pour avis,

AL580629441

FMB

Société par actions simplifiée
Au capital de 248.950 euros
Siège social : Route du Circuit
58490 SAINT PARIZE LE CHATEL
B 571 880 012 RCS NEVERS

Suivant décision de l'actionnaire unique en date du 30 décembre 2020, il a été décidé:

D'augmenter en numéraire le capital social d'une somme de 3.500.000 euros par élévation de la valeur nominale des actions existantes ;

De réduire le capital social d'une somme de 3.648.950 euros par diminution de la valeur nominale des actions existantes.

En conséquence, l'article 7 des statuts est rédigé comme suit : « Le capital social est fixé à la somme de 100.000 euros, divisé en 100 000 actions. Toutes les actions sont de même catégorie. »

Pour avis,

Le représentant légal

AL580629450

Société d'Avocat
GILBERT MARTIN
14 rue Georges Dufaud
58000 NEVERS

LUCAS ET FILS ENTREPRISE

SARL au capital de 7.900 €
Siège Social : 3, rue des Trappes
58000 SERMOISE SUR LOIRE
377 799 051 RCS NEVERS

L'assemblée générale extraordinaire du 06 février 2021 a ramené le capital de 19.500 € à 7.900 €.

Pour avis, Le Gérant, T. LUCAS

AL580629910

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Notaires

SELAS PIERRE JOURDIER – MARIE CHERAMY – JEAN-CHARLES REROLLE
Notaires associés
3, rue Henri Barbusse
58000 NEVERS

AVIS DE CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Aux termes d'un acte reçu par Maître Marie CHÉRAMY Notaire à 3, rue Henri Barbusse, le 4 février 2021, contenant **CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL** à la requête de :

Monsieur Michel, Florent, Paul **FERRAGUTI** né à NEVERS (58000) le 2 novembre 1947 et Madame Anne, Marie **EPAULARD**, son épouse, née à NEVERS (58000) le 9 octobre 1944 demeurant ensemble à NEVERS (58000), 123, rue de la Raie, Mariés à NEVERS (58000) le 23 novembre 1968.

Lesquels, faisant usage de la faculté offerte par l'article 1397 du Code civil, ont convenu dans l'intérêt de la famille, de changer entièrement de régime matrimonial et ont déclaré adopter pour l'avenir le régime de la communauté universelle avec clause d'attribution intégrale au conjoint survivant, tel qu'il est établi par l'article 1526 du Code civil.

Les oppositions pourront être faites dans un délai de trois mois et devront être notifiées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice à Me Marie CHÉRAMY, notaire à 3, rue Henri Barbusse.

En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial à M. le juge aux affaires familiales du tribunal judiciaire compétent.

Pour avis, le Notaire.

AL580629899

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Selarl Isabelle MAUGUERE
Avocat au Barreau de NEVERS
15 rue Gambetta - 58000 NEVERS
Tél.03.86.71.88.55
Fax 03.86.36.19.25
Email : scptmavocats@orange.fr

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

Le MARDI 16 MARS 2021
A 10 heures 30

Au Tribunal Judiciaire de NEVERS, Palais de Justice de ladite Ville, siégeant en matière de saisies immobilières, Place du Palais 58000 NEVERS (Nièvre).

Commune de POUILLY SUR LOIRE (Nièvre), 58 rue Waldeck Rousseau :

Un ensemble immobilier constitué de deux bâtiments mitoyens comprenant :

· Premier bâtiment :

- Un appartement au rez de chaussée : entrée, séjour, bureau, cuisine, salle d'eau avec compartiment WC, chambre avec placard mural et local à usage de salle d'eau

- Un appartement au premier étage : cuisine, pièce principale, salle d'eau avec WC

· Deuxième bâtiment :

- Un appartement au premier étage : séjour avec cuisine, chambre, salle de bain avec WC, grenier

- un garage

Local technique, deux caves.

Le tout cadastré section AB, numéro 202 « rue Waldeck Rousseau » lot n° 2 pour une contenance de 01 are 31 centiares.

Droit à la cour commune cadastrée section AB n° 206 pour 01 are 70 centiares.

Droit dans le portail commun formant le lot n°2 de l'immeuble cadastré section AB n°207 pour 01 are 19 centiares.

Cet immeuble constitue le lot n°2 de l'immeuble cadastré section AB n° 202, d'une superficie de 01 are 31 centiares, et le portail d'accès à la cour commune constitue le lot n° 2 de l'immeuble cadastré section AB n° 207 d'une superficie de 01 are 19 centiares ayant fait l'objet d'un état descriptif de division aux termes d'un acte reçu par Me SIROT, notaire à POUILLY SUR LOIRE (Nièvre) le 5 mars 1966, publié au bureau des hypothèques de Cosne sur Loire le 23 mars 1966 volume 2316 n°63.

Biens libres.

MISE A PRIX : TRENTE MILLE EUROS (30 000,00 €).

La vente ne pourra être renvoyée qu'en cas de force majeure ou à la demande éventuelle de la Commission de Surendettement.

Les enchères ne pourront être portées que par un Avocat inscrit au Barreau de NEVERS, les frais étant supportés par l'adjudicataire en sus du prix d'adjudication.

Avant de porter enchères, une consignation de 10% de la mise à prix avec un minimum de 3 000,00 € est obligatoire, en sus des frais.

Fait à NEVERS le 28 janvier 2021

Me Isabelle MAUGUERE, Avocat.

Pour tous renseignements s'adresser :

· au cabinet de la Selarl Isabelle MAUGUERE, Avocat au Barreau de Nevers, y demeurant 15 rue Gambetta – Tél : 03.86.71.88.55.

· au greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de NEVERS où le cahier des conditions de vente est déposé.

Les visites seront effectuées par Maître Aude BONNET Huissier de Justice à NEVERS (Nièvre) Tél : 03.86.36.13.00 le jeudi 04 mars 2021 à 14 h 00 sur place.

AL580629409

MODIFICATION DE STATUTS

Notaire

SELAS PIERRE JOURDIER – MARIE CHERAMY – JEAN-CHARLES REROLLE
Notaires associés
3, rue Henri Barbusse
58000 NEVERS

SARL DUBOIS INVEST

(anciennement « AU RELAIS NIVERNAIS »)
SARL au capital de 8 000,00 €
85 faubourg du Grand Mouësse
58000 NEVERS
RCS NEVERS SIREN 523 157 311

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 8 décembre 2020, les associés ont pris les décisions suivantes :

- Amaury DUBOIS DIT BONCLAUDE, demeurant à SAINT ELOI (Nièvre), 10 rue des Tailles - Aubeterre, a été nommé gérant à compter du 8 décembre 2020, en remplacement de Monsieur Rémy DUBOIS DIT BONCLAUDE, demeurant à NEVERS (Nièvre), 85 faubourg du Grand Mouësse, démissionnaire

- la dénomination sociale de la société a été modifiée en SARL DUBOIS INVEST à compter du 8 décembre 2020

- la modification de l'article 3 des statuts a été effectuée

- l'objet social a été modifié pour « L'exploitation de logements et de locaux meublés, le conseil en gestion d'entreprise, l'acquisition, la gestion et la location de tous

AVIS DE LA SAFER

SAFER DE LA NIEVRE

Appel à Candidatures

La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (département 58) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

Cmne de AMAZY: ZONE RNU

7 ha 65 a 30 ca

- Croty: C-358 - Goulotte: A-287 - La cote: C-272-273-284-285-286-287-298-301-304-305-311-313-319 - La cote des ejoux: ZE-20-21-26 - La cote du mont secret: A-462 - La cote saint franchy: C-233-234

- La marganne: C-729 - Les chartys: C-76-87 - Les chaumons: C-1028-1034-1046 - Les ejoux: C-173-177-178-186-193-200-208-210 - Les plantes: ZA-50 - Les reps: A-329-330

Et, par extension,

Cmne de ASNOIS: ZONE RNU

41 a 69 ca

- La cote sur yonne: AC-336 - La crotte: AC-260-271-293 - Le haut de la cote sur yon: AC-38-40-50 - Le saint aubin: ZE-184 - Les petits pres: AC-205-219-257

Cmne de VILLIERS-SUR-YONNE: ZONE RNU

8 a 97 ca

- Bois bizeau: C-339

Cmne de LIVRY: ZONE RNU

33 a 92 ca

- Les cartelees: D-669-671-673-678

Cmne de SAINT-OUEN-SUR-LOIRE: ZONE RNU

69 ha 62 a 90 ca

- Champ du riot: C-114 - La pendeluche: C-106-107 - Le priou: A-295 - Les champs devant: A-278-279-521[277] - Les grands champs: C-140-142-143-147(*) - Les saunees: A-296 - Les vignes du vernay: A-282-283-284

Cmne de SURGY: ZONE RNU

92 a 68 ca

- La foret: ZK-103[85]

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 01/03/2021** à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 6 rue du Ravelin 58000 NEVERS , Tél.: 0386214000 où des compléments d'information pourront être obtenus.

Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL580629912

biens mobiliers et immobiliers. Et plus largement, toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apports, de fusions, d'alliances, groupement d'intérêt économique ou société en participation. La société pourra également s'intéresser à toutes activités secondaires ou connexes sous toutes les formes et notamment par voies de création de sociétés, apport ou fusion, souscription ou achats de titres dans toutes les entreprises françaises ou étrangères qui seraient susceptibles de concourir au développement des entreprises de la société. » à compter du 8 décembre 2020 ;

- la modification de l'article 2 des statuts a été effectuée.

Mention sera faite au RCS de NEVERS.

Pour avis, le notaire.

AL580629262

AVIS

INORE GROUPE IMPRESSION
SARL au capital de 124 000 Euros
Siège social : Zone Industrielle des Chamonds
58640 VARENNES-VAUZELLES
RCS NEVERS 323 326 512

Décisions du 26.01.2021 avec date effet ce même jour :

Anciennes mentions :

Forme juridique : SARL

Gérant : M. jean-Paul HOSPITAL

Nouvelles mentions :

Forme juridique : SAS

Président : M. Jean-Paul HOSPITAL demeurant 5, rue du Pré Jacot 58320 POUGUES-LES-EAUX.

Directrice Générale : Mme Catherine HOSPITAL demeurant Lieudit Pinay 58320 PARIGNY-LES-VEAUX.

Le mandat des commissaires aux comptes titulaire, SELARL CPB AUDIT, et supplément, EIRL BOUVEAU prend fin au 26.01.2021.

Extension de l'objet social : Tous services, activités et prestations concernant la création, la conception, la fabrication, la réalisation, la représentation, l'adaptation, l'impression, la production, la reproduction, la publication, l'édition, la diffusion, la vente ou le négoce d'images, de textes et de sons, par tout procédé et sur tout support existant ou à venir,- la vente de tous supports et d'espaces publicitaires,- le négoce, la vente et la location de tous matériels, objets et articles publicitaires.

Conditions d'admission aux assemblées d'actionnaires : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Conditions d'exercice du droit de vote aux assemblées : sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Sauf en cas d'associé unique (cession libre), les transmissions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Mention au RCS de NEVERS.

Pour avis.

AL580629430

TRANSFORMATION DE EARL EN SCEA

EARL DES BEAUX VENTS
Société civile d'exploitation agricole à responsabilité limitée
au capital de 15 244,90 euros
Siège social : Domaine de Saint Georges
58270 ANLEZY
RCS NEVERS 409 008 182

L'AGE du 19/12/2020 a décidé :

- la transformation de la Société dénommée EARL DES BEAUX VENTS en SCEA DES BEAUX VENTS, Société Civile d'Exploitation Agricole à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau,

- de changer la dénomination sociale de la société « EARL DES BEAUX VENTS » par « SCEA DES BEAUX VENTS » et de modifier l'article 3 des statuts,

- d'adopter les statuts sous sa nouvelle forme,

Clause d'agrément : les parts sociales ne peuvent être cédées qu'avec l'agrément de la collectivité des associés quelle que soit la qualité du cessionnaire.

Mention sera faite au RCS de NEVERS. Pour avis.

AL580629431

Société d'Avocat
GILBERT MARTIN
14 rue Georges Dufaud
58000 NEVERS

SG2B

SARL transformée en SAS
au capital de 7.622,45 €
Siège social : 25 rue du 13ème de Ligne
58000 NEVERS
422 504 084 RCS NEVERS

Il résulte des délibérations de l'assemblée générale extraordinaire du 1er février 2021, les mentions ci-après à publier :

Forme

Ancienne mention : Société A Responsabilité Limitée

Nouvelle mention : Société par Actions Simplifiée

Administration

Ancienne mention

Gérant : M. Yves-Marie RICOLO, dt 12 impasse des Montapins – 58000 NEVERS

Nouvelle mention

Président : M. Yves-Marie RICOLO, dt 12 impasse des Montapins – 58000 NEVERS

Directeur Général : M. Brann RICOLO, dt 20 place Daumy – 18320 JOUET SUR L'AUBOIS

Admission aux assemblées et droit de vote

Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément

La transmission d'actions à quelque titre que ce soit à des personnes non associées est soumise à l'agrément de la collectivité des associés.

Pour avis, le Président, Y-M. RICOLO

AL580629907

FUSION

DIVERS

Suivant décisions du 26/11/2020, des Sociétés MEKAMICRON, SAS au capital de 628.067,04 €, siège : 13 rue Jules Berthonneau – 41000 VILLEBAROU, 443 161 914 RCS BLOIS et U.M.I., SAS au capital de 373.500 €, siège : 3 route de Clamecy – 58530 DORNECY, 322 189 390 RCS NEVERS, il a été constaté la réalisation définitive de la fusion par voie d'absorption de la société U.M.I., entraînant sa dissolution sans liquidation. La Société absorbante détenant l'intégralité des titres des Sociétés absorbées, aucune augmentation de capital n'est intervenue au titre de la fusion. Mention en sera faite aux RCS de Blois pour la société MEKAMICRON et de Nevers pour la société U.M.I.

AL580629447

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

SCP AVOCATS BUSINESS CONSEILS
Me Catherine LEGENDRE-LOIRAND
Spécialiste en droit rural et en droit des sociétés
18 rue Michaël Faraday
18000 BOURGES

EARL LES CHAMONS

Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée
Au capital de 179 400 €
Siège social : Les Chamons
58240 LUTHENAY UXELOUP
482 392 29 7 RCS NEVERS

Changement de gérant

Selon acte unanime des associés du 17/06/2020, il a été décidé de nommer en qualité de nouvelle gérante, à cpter de ce jour et pour une durée indéterminée, Mme Danièle BRUNET veuve AUGENDRE, demeurant à LUTHENAY UXELOUP (58240), Les Chamons, en remplacement de M. Bruno AUGENDRE, décédé. Pour insertion, la gérante.

AL580629429

NOMINATION À LA GÉRANCE

GAEC DE VAUVELLES
Société Civile
au capital social de 182 600 euros
Siège social : Chez M. et Mme Marc MICHOT - La Motte
58290 LIMANTON
RCS de NEVERS - N° 479 239 782

Suivant délibération d'AGE du 29 janvier 2021, la collectivité des associés a agréé la nomination à la gérance de Justin MICHOT, La Motte 58290 LIMANTON.

Les modifications statutaires seront déposées au RCS de NEVERS.

Pour avis et mention, les gérants

AL580629435

SA ORECA
Expertise Comptable
19 rue Delorme 03000 MOULINS

DÉMISSION DE COGÉRANTS

SCI ECG
S.C.I. au capital de 1 500 euros
Siège social : 1 bis rue des Tailles 58000 NEVERS
RCS NEVERS 424 616 514

Aux termes d'une délibération en date du 31/12/2020, l'AGO a décidé de ne pas remplacer Christian CHEVALIER et Daniel GAULARD, cogérants démissionnaires au 31/12/2020. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de NEVERS. Pour avis

AL580629437

DEMISSION DE CO-GERANT

BRIS CHAUSSURES
SARL au capital de 7.622,45 €
Siège social : 9 place Charles Chaigneau
58190 TANNAY
RCS Nevers 421.799.834

Aux termes de l'assemblée générale du 31 décembre 2020, M. Christophe BRIS démissionne de ses fonctions de co-gérant à compter du 1 janvier 2021. L'article 12 des statuts a été modifié en conséquence. Mention en sera faite au RCS de Nevers.

AL580629446

SCI THENZO

Société civile immobilière
au capital de 1 000 euros
Siège social
Moulins Engilbert (Nièvre)
10 rue des Fossés
RCS Nevers 483 145 744

Changement de gérant

Acte sous seing privé du 23 décembre 2020

Gérance à compter du 23 décembre 2020

Ancienne mention :

- Monsieur Nicolas Langevin demeurant à Moulins Engilbert (Nièvre) - 6, rue de Champmartin.

Nouvelle mention :

- Madame Karine Langevin demeurant à Moulins Engilbert (Nièvre) - 10, rue des Fossés.

Pour avis et insertion

AL580629895

SCANNER LIBERAL NEVERS

Société civile de moyens
au capital de 1.000 €
Siège social :
Polyclinique Val-de-Loire –
49 boulevard Jérôme Trésaguet
58000 NEVERS
442 029 393 R.C.S. Nevers

AGOE du 15.12.2020

Démission des Docteurs Isabelle CHOLLEY-LEBLAN et Alain BOUZAT de leurs fonctions de gérants.

Nomination en qualité de cogérants de :

- Monsieur le Docteur Marc FOINANT, demeurant à POUGES LES EAUX (58320) – 19 rue de Paris

- Monsieur le Docteur Jean-Pierre KAPPELI, demeurant à VARENNES VAUZELLES (58640) – 59 rue Daniel Bollon

Dépôt au Tribunal de Commerce de NEVERS.

AL580629900

NON DISSOLUTION

TERRA BATIR

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 8 000 €
Siège social : 44, rue Pierre Guyollot
Lotissement Pré de la Croix
58600 GARCHIZY
511 250 482 RCS NEVERS

Aux termes de l'AGE du 03/02/2021, en application de l'article L.223-42 du Code de Commerce, il a été décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la société.

Pour avis,

La Gérance

AL580629897

DISSOLUTION LIQUIDATION

THYNAD IMMO

SCI au capital de 0 €
Siège social : Prunevaux
58700 NOLAY
838872869 RCS de NEVERS

Par AGE du 01/02/2021, il a été approuvé les comptes définitifs de liquidation, donné quitus au liquidateur M. CHARRIER Thierry Prunevaux 58700 NOLAY pour sa gestion, l'a déchargé de son mandat et constaté la clôture définitive de la liquidation à compter du 01/02/2021

Radiation du RCS de NEVERS

AL580629436

Société d'Avocat Gilbert MARTIN
14, rue Georges Dufaud
58000 NEVERS

ENTREPRISE MATHERAT

Société par Actions Simplifiée en liquidation
au capital de 11.662,35 euros
Siège social : 7 rue de Bourgneuf
58000 NEVERS
571 880 905 RCS NEVERS

L'assemblée générale du 31 décembre 2020 a décidé la dissolution anticipée volontaire de la société, à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable.

M. Michel MATHERAT, dt 22 rue Saint-Benin – 58000 NEVERS, a été désigné liquidateur avec les pouvoirs les plus étendus pour procéder aux opérations de liquidation.

Le lieu où doit être adressée la correspondance et notifiés les actes concernant la liquidation est celui de l'ancien siège social. Le dépôt des actes et pièces relatif à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS.

Pour avis, le Liquidateur, M. Michel MATHERAT

AL580629442

SARL ATELIER SERVICE

SARL au capital de 1000.00 €
Route d'Orléans 58500 CLAMECY
RCS Nevers 823 297 742

Aux termes d'une décision en date du 31/01/2021, il a été décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 31/01/2021.

Mr RABDEAU Gilles, demeurant 7 rue des Margotins 58500 SURGY a été nommé liquidateur, les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif, acquitter le passif lui ont été confiés.

Le siège de la liquidation est fixé au domicile du liquidateur au même titre que l'adresse de correspondance.

Mention en sera faite au RCS de Nevers

Pour avis et mention

AL580629448

EARL COLAS

EARL au capital de 146 381,54 €
Siège social : Le Quart - Route des Charmes, 58260 Trois-Vèvres
398 233 007 RCS de Nevers

L'AGE du 30/11/2020 a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, M. COLAS Patrice, demeurant Le Quart - Route des Charmes, 58260 Trois-Vèvres pour sa gestion et l'a déchargé de son mandat, et constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du même jour.Les comptes de clôture seront déposés au greffe du tribunal de commerce de Nevers.Radiation au RCS de Nevers.

AL580629898

COMPAGNIE FIDUCIAIRE
Société d'Expertise comptable et de Commissariat aux comptes
www.compagnie-fiduciaire.com

JPMA

SAS au capital de 100€,
située 6 rue du Chemin des Bois
58220 DONZY,
827485640 RCS NEVERS

AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPÉE

Aux termes de la décision de l'associé unique, il a été décidé la dissolution anticipée de la société JPMA. Il a été nommé comme Liquidateur M. Jean-Paul MORREL-ARMSTRONG, demeurant au 6 rue du Chemin des Bois 58220 DONZY avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé au 6 rue du Chemin des Bois 58220 DONZY, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe Tribunal de Commerce de NEVERS. Mention sera faite au RCS de NEVERS.

AL580629901

AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé du 14 janvier 2021, il a été constitué une société dont les principales caractéristiques sont les suivantes.

Dénomination : UNION CONSULTING

Forme : Société par actions simplifiée

Capital social : 1 000 euros

Siège social : 23, impasse Armand Inconnu à NEVERS (58000)

Objet : L'activité, en France et à l'étranger d'un cabinet de courtage en assurances et produits financiers, activités de gestion de patrimoine et de produits immobiliers ainsi que travaux.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS

Président : Monsieur Jean-Marc KIGANGA, demeurant au 23 impasse Armand Inconnu à NEVERS (58000).

Le Président est nommé sans limitation de durée.

Conditions d'admission aux assemblées générales et d'exercice du droit de vote :

Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives dans les conditions prévues par la loi et les statuts, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent. Chaque action donne droit à une voix au moins.

Transmission des actions : En cas de pluralité d'associés, toute cession d'actions, même entre associés, est soumise à une clause d'agrément et de préemption.

La société sera immatriculée au RCS de NEVERS.

Pour avis.

AL580629439

Alciat-Juris
Société d'Avocats

ALCIAT-JURIS
SELARL D'AVOCATS
Maître Anne NEYRET, spécialiste en droit des Sociétés
Siège Social : BOURGES
4 rue Porte Jaune
Cab. Sec. : VIERZON
5 ter rue de la Gaucherie
NEVERS - 6 rue Hoche

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution pour une durée de 99 ans de la SARL TAXIS TPMR STEF & CO, au capital de 10 000 euros, dont le siège social est à NEVERS (58000), 8, rue du Ravelin, en cours d'immatriculation au RCS de NEVERS, qui a pour objet social l'activité de taxi et transport public routier de personnes, directement ou indirectement, pour son compte ou pour le compte des tiers, soit seule, soit avec des tiers, par voie de création de Sociétés nouvelles, d'apport, de commandite, de souscription, d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion, d'alliance, d'association en participation, ou de prise ou de dation ou en gérance de tous biens ou droits, ou autrement, dont le gérant est M. Stéphane CONDROYER, dmt à NEVERS (58000), 26, avenue Pierre Bérégovoy.

AL580629444

ALCIAT-JURIS
SELARL D'AVOCATS
Maître Anne NEYRET, spécialiste en droit des Sociétés
Siège Social : BOURGES
4 rue Porte Jaune
Cab. Sec. : VIERZON
5 ter rue de la Gaucherie
NEVERS - 6 rue Hoche

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution pour une durée de 99 ans de la SARL TAXIS STEF & CO, au capital de 54 000 euros, dont le siège social est à NEVERS (58000), 8, rue du Ravelin, en cours d'immatriculation au RCS de NEVERS, qui a pour objet social l'activité de taxi et transport public routier de personnes, directement ou indirectement, pour son compte ou pour le compte des tiers, soit seule, soit avec des tiers, par voie de création de Sociétés nouvelles, d'apport, de commandite, de souscription, d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion, d'alliance, d'association en participation, ou de prise ou de dation ou en gérance de tous biens ou droits, ou autrement, dont le gérant est M. Stéphane CONDROYER, dmt à NEVERS (58000), 26, avenue Pierre Bérégovoy.

AL580629445

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé, en date du 15 janvier 2021, il a été constitué une SAS ayant les caractéristiques suivantes : Dénomination : SEQUENCIAL. Capital : 2 000,00 euros. Siège : 23 Rue du Clair Vallon, 58160 SAUVIGNY LES BOIS.Objet : Distribution, commercialisation, promotion de services et produits attachés à l'immobilier, au conseil en investissements, courtage en opérations de banque et en services de paiement (COBSP) et à courtage d'assurance ou de réassurance (COA), au conseil en investissements financiers (CIF), le conseil en gestion de patrimoine et défiscalisation, le conseil pour les affaires et autres conseils de gestion. Et généralement, toutes opérations financières, industrielles ou commerciales, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social.Durée : 99 ans.Président : Mr DUBOIS Éric demeurant 692 Route des Vignes, 74330 POISY, pour une durée indéterminée.Directeur général : Mr BAUDOIN David demeurant 23 rue du clair vallon, 58160 SAUVIGNY LES BOIS. Immatriculation au RCS de Nevers.

AL580629902

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 04/02/2021, il a été constitué une SASU ayant les caractéristiques suivantes : Dénomination : MIZRA; Objet social : Achat/revente Pièces mécanique moto/auto; Siège social : 3 ROUTE DE BEAUMONT, 58700 Sichamps.Capital : 2000 euros; Durée : 99 ans; Président : M. PIOT JIMMY, demeurant 3 ROUTE DE BEAUMONT, 58700 Sichamps.Admission aux assemblées et droits de votes : Chaque action donne droit à une part proportionnelle de quotité de capital.Clause d'agrément : Cession libre entre associés. Agrément dans tous les autres cas.Immatriculation au RCS de Nevers

AL580629908

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte authentique reçu par Maître CASAGRANDE JEAN ALAIN, notaire au 9 rue Lincoln 75008 Paris, le 04/02/2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : **Dénomination :**

LES TOURNESOLS

Forme: Société civile immobilière

Objet social : La société a pour objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur , la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente-exceptionnelle- de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droit immobiliers en question.

Siège social : Les Hottes, 58400 NARCY.

Capital : 1 200 €.

Gérance : Mr VIOLETTE Christian et Mme PICARD Marie-françoise demeurant ensemble 45B rue des Bigaudes 78750 MAREIL MARLY;

Cession d'actions : Clauses d'agrément

Durée : 99 ans

AL580629909

AUVERGNE AUVERCO
Expertise | Révision | Conseil

AUVERCO
Rue de Bad Vilbel 03000 Moulins

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 08/02/2021, il a été constitué une SASU ayant les caractéristiques suivantes : Dénomination : NATURE FLAM; Objet social : Vente, installation, maintenance et entretien de cheminées, inserts bois, granulés et gaz, poêles à bois, poêles à granulés, cuisinières à bois, à granulés, à gaz ou électriques et tous accessoires y afférents, y compris tous travaux de ramonage de cheminées et conduits d'évacuation; Siège social : 7, Route de Paris, 58640 Varennes-Vauzelles.Capital : 15000 euros; Durée : 99 ans; Président : M. DESJOUR Sébastien, demeurant 24, Route de Lurcy-Lévis, 03000 Montilly.Admission aux assemblées et droits de votes :Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives, personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède. Il doit justifier de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Exercice du droit de vote :Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent; chaque action donne droit à une voix au moins.Clause d'agrément : Les actions ne peuvent être cédées y compris entre associés qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote ; l'associé cédant prenant part au vote et ses actions étant prises en compte pour le calcul de la majorité requise.Immatriculation au RCS de Nevers

AL580629911

YONNE

SUCCESSION

Me ROUSSEL-TERRILLON Inès,
Notaire à POURRAIN (89240)
7 rue du 24 août 1944

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL - DELAI D'OPPOSITION

Article 1700 du code civil
Article 1378.1 du Code de Procédure civil

Suivant testament olographe en date à DIGES du 25/11/2019, déposé au rang des minutes de Me ROUSSEL-TERRILLON, notaire à POURRAIN, aux termes du PV d'ouverture et de description de testament en date du 14 janvier 2021, Mademoiselle Irène Ernestine NADIN, retraitée, demeurant à DIGES (89240), 2 rue de la Puisaye. Célibataire, née à DIGES (89240), le 05 février 1926, décédée à DIGES (89240), le 06 décembre 2020, a institué trois légataires universels. Les oppositions à l'exercice de ses droits seront reçues entre les mains de Me ROUSSEL-TERRILLON, notaire à POURRAIN (89240) 7 rue du 24 août 1944, en charge du règlement de la succession dans le délai d'un mois suivant la date de réception par le greffe du Tribunal Judiciaire d'AUXERRE, de la copie authentique dudit procès-verbal et copie figurée du testament.

Pour avis le notaire.

AL890629854

ANNONCES LÉGALES
Tel. 03 80 78 90 42
legales@terres-de-bourgogne.net

TRIBUNAL DE COMMERCE D'AUXERRE

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 01/02/2021 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **SAS PH.TH LE PAVE DU CHEVILLARD** 23 boulevard Pierre Larousse 89130 Toucy. RCS Auxerre 404162588. CIP 4144.

AL890629879

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 01/02/2021 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl ATELIER MORGANE RAUX** 2 rue du Colombier 89800 Saint Cyr les Colons. RCS Auxerre 839017175. CIP 4141.

AL890629880

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 03/02/2021 arrêtant le plan de cession de la **SAS GRAMM'S** 1 Rue de Valmy 89000 Auxerre (fabrication de pop corn). RCS AUXERRE 800480766. CIP 4448, au profit de la SAS SOCIETE FRANCAISE DE CACAO (RCS VERSAILLES 852 083 260) Ledit jugement a désigné comme tenue d'exécuter le plan la SELARL BCM en la personne de Me ALBERTINI Rond Point Foch 1 avenue de Saint-Georges 89000 Auxerre.

AL890629873

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 01/02/2021 prononçant, par extension, la Liquidation Judiciaire de la **Sci SCI ZOLA** 29 faubourg Dilo 89600 Saint-Florentin . RCS Auxerre 350628293. CIP 4460. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 AUXERRE, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL890629874

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 01/02/2021 prononçant, par extension la Liquidation Judiciaire de la **Société civile H.R.A B.C.& Associés** 131 rue de Créqui 69006 Lyon (acquisition d'actions). RCS LYON 409793155. CIP 4461. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 AUXERRE, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL890629875

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 01/02/2021 prononçant la Liquidation Judiciaire de **Monsieur Jean-François André Marcel FOURNIER** 22 rue Saint-Etienne 89450 VEZELAY (sandwicherie). RCS Auxerre 523453827. CIP 4462. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, la SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 16 rue de l'Horloge BP290 89005 Auxerre, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL890629876

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 01/02/2021 prononçant la Liquidation Judiciaire simplifiée de **Monsieur Cyril BONTEMPS** Appartement, 27-2 rue Ambroise Challe 89000 Auxerre (achat vente de voitures d'occasion). RCS Auxerre 435145032. CIP 4464. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL890629877

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 01/02/2021 ouvrant une procédure de Redressement Judiciaire au profit de la **Sàrl VERANDARCHE SARL** 37 avenue de la Paix 89000 Saint-Georges-sur-Baulche (fabrication, vente et pose de produits de second œuvre du bâtiment de menuiseries). RCS Auxerre 453475535. CIP 4463. Administrateur : la SELARL BCM en la personne de Me ALBERTINI Rond Point Foch 1 avenue de Saint-Georges 89000 Auxerre. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire, Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 AUXERRE, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL890629878

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 01/02/2021 arrêtant le plan de redressement de la **Sàrl à associé unique AL2M** 6 rue Léon Serpollet 89000 AUXERRE (vente de matériel d'équipement thermique). RCS Auxerre 432043461. CIP 4205. Commissaire au plan : la SELARL AJRS en la personne de Me Marlène LOISEAU 12 Boulevard Thiers 21000 Dijon Maître Rémy BOURTOURAULT 12 Bd Thiers 21000 Dijon.

AL890629881

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 01/02/2021 autorisant la prolongation de deux ans du plan de redressement de la **Sàrl ADS DRUYES** 4 place Jean Bertin 89560 DRUYES LES BELLES FONTAINES (Hôtel restaurant). RCS Auxerre 800648099. CIP 4154. Commissaire au plan : la SELARL BCM en la personne de Me CARBONI Rond Point Foch 1 avenue de Saint-Georges 89000 Auxerre .

AL890629882

Jugement du tribunal de commerce de Roanne du 03/02/2021 prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire avec une période d'observation de 6 mois, au profit de la **SAS à associé unique SO FRA DE** 46 Rue du Temple 89000 Auxerre (prêt à porter), RCS ROANNE 321736324. Date de cessation des paiements : 28/12/2020. Désignant Administrateurs avec une mission d'assistance :

- Aj Up en la personne de Me Grégory Wautot 9 pl Georges Clemenceau 42300 ROANNE
- la Selarl AJUP en la personne de Me Eric ETIENNE-MARTIN 12 Rue Louis Braille 42000 SAINT ETIENNE

Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire judiciaire : la SELARL Mj Synergie en la personne de Me Fabrice Chretien 9 Place Georges Clemenceau 42300 Roanne, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL890629883

Jugement du Tribunal de Commerce de Montpellier du 02-02-2021 prononçant la conversion de la procédure de redressement judiciaire en liquidation judiciaire après cession, sans maintien d'activité, au profit de la **SA ORCHESTRA-PREMAMAN** Zac des Macherins LD La Grande Source 89470 Monéteau (équipement de la personne et puériculture) RCS MONTPELLIER 398 471 565. Désignant les Liquidateurs judiciaires :

- Me Vincent AUSSEL, ARCHE JACQUES CŒUR, 222 Place Ernest Granier 34000 Montpellier ;
- La SCP BTSG en la personne de Me Marc SENECHAL 15 Rue de l'Hôtel de Ville CS70005 92200 Neuilly sur Seine.

AL890629885

BONHEUR dorénavant est fixée au 36 rue du Pont, 89660 MAILLY LE CHATEAU. Par conséquent, mention des articles des statuts modifiés, sera faite au RCS d'AUXERRE.

AL890629869

S.J.B.
Société d'Avocats

PC2M

**Société à responsabilité limitée
au capital de 5 000 euros
Siège social
10 rue de la Tuilerie
89130 MOULINS SUR OUANNE
850 222 290 RCS AUXERRE**

AVIS DE TRANSFERT DE SIEGE

Aux termes d'une décision en date du 1er janvier 2021, l'associée unique a décidé de transférer le siège social du 10 rue de la Tuilerie 89130 MOULINS SUR OUANNE au 17 Rue d'Auxerre 89130 LEUGNY à compter du même jour.

AL890629898

SCI NICAR

**Société Civile Immobilière
au capital de 1 000 euros
Siège social : 20 bis rue Saint Germain
à AUXERRE (89000)
RCS AUXERRE n° 528 005 176**

L'Assemblée Générale extraordinaire du 2 février 2021 a décidé le transfert du siège social à compter du 2 février 2021 et de modifier l'article 4 des statuts comme suit :

- Ancienne mention : le siège social de la société est fixé au 20 bis rue Saint Germain, 89000 AUXERRE
- Nouvelle mention : le siège social de la société est fixé à « Clébris », 59920 NOYAL-PONTIVY

L'inscription modificative sera portée au RCS de LORIENT tenue par le Greffe du Tribunal.

Gilles CARLAC'H

Gérant

AL890629906

PAYMAL NETWORK

**Société à Responsabilité Limitée
au capital de 1 000 €
Siège Social transféré au 3 rue du Presbytère
89240 CHEVANNES
RCS 510 325 004**

En date du 01/01/2021, les associés ont décidés de transférer le siège social de la société de 48 Rue de Berri – PARIS (75008), au 3 Rue du Presbytère 89240 CHEVANNES à compter du même jour. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

Monsieur Christophe PAYMAL est seul gérant de la société.

Mention en sera faite aux RCS de PARIS et AUXERRE.

Pour avis

AL890629907

➜ CONVOCATION

CONVOCATION

CAISSE DE CREDIT MUTUEL DE SENS

Les sociétaires sont informés que les Assemblées Générales de la Caisse de Crédit Mutuel ci-dessus sont convoquées par le Conseil d'Administration au siège de la caisse et se tiendront à huis clos conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Si vous désirez suivre ces Assemblées Générales, nous vous proposons une retransmission audio et vidéo de la séance depuis votre espace de banque à distance. Les modalités d'accès sont disponibles sur simple demande auprès de votre Caisse que vous pouvez contacter au numéro suivant TEL. 03 86 83 48 06 ou à l'adresse suivante 02548@creditmutuel.fr.

Les Assemblées se tiendront aux dates suivantes :

1) En Assemblée Générale Extraordinaire le JEUDI 04 MARS 2021 à 17:30.

avec l'ordre du jour suivant :

01 Bienvenue, ouverture de l'Assemblée Générale, constitution du bureau.

02 Modification des statuts.

03 Clôture de l'Assemblée Générale.

ATTENTION : Dans l'hypothèse où le quorum prévu par les statuts de la caisse ne serait pas atteint, le Conseil d'Administration convoque dès à présent une deuxième Assemblée Générale Extraordinaire selon les modalités indiquées au point 3) ci-après.

2) En Assemblée Générale Ordinaire le VENDREDI 26 MARS 2021 à 19:00.

Les votes auront lieu au siège de la Caisse entre le 23/03/2021 et le 25/03/2021 aux horaires habituels d'ouverture. Les documents statutaires pourront être consultés sur place ainsi que sur votre espace de banque à distance.

avec l'ordre du jour suivant :

01 Bienvenue, ouverture de l'Assemblée, constitution du bureau.

02 Compte-rendu d'activité.

03 Présentation du bilan et du compte de résultat.

04 Rapport du Conseil de Surveillance et certification des comptes.

05 Approbation du bilan et du compte de résultat. Affectation du résultat.

06 Résolutions, quitus et décharge au Conseil d'Administration.

07 Elections au Conseil d'Administration. 4 sièges sont à pourvoir (*).

M ANJORAND BERNARD , MLE MORIN NICOLE , MME TIMBERT MICHELE , M BARRE PIERRE-LOUIS , élus sortants, sollicitent le renouvellement de votre confiance.

08 Elections au Conseil de Surveillance. 2 sièges sont à pourvoir (*).

MME GUENIN VALERIE , M THIEBAUT JACQUES , élus sortants,sollicitent le renouvellement de votre confiance.

09 Clôture de l'Assemblée Générale.

*Les candidatures sont à adresser au siège de la Caisse 10 jours au moins avant la date de l'Assemblée générale.

3) En Assemblée Générale Extraordinaire.

A la suite immédiate de l'Assemblée Ordinaire et dans les mêmes conditions, cette deuxième Assemblée Extraordinaire est convoquée pour se tenir dans l'hypothèse où le nombre minimum requis de sociétaires ne pourra être réuni lors de la première Assemblée Générale Extraordinaire, afin de délibérer sur l'ordre du jour précisé ci-dessus, sous le point 1.

Le Conseil d'Administration

AL890629916

➜ AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Préfet de l'Yonne

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

sur les communes d'Annay-sur-Serein, Môlay, Sainte-Vertu et Yrouerre

Par arrêté préfectoral n° PREF-SAPPIE-BE-2021-002 du 11 janvier 2021, une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique concernant la révision de périmètres de protection du captage de la Fontaine Saint Blaise à Môlay, et la demande d'autorisation de distribuer de l'eau destinée à la consommation humaine au titre du code de la santé publique, d'une durée de 33 jours, est prescrite du vendredi 5 février 2021 à 9 heures au mardi 9 mars 2021 à 16 heures inclus.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier sera consultable par le public :

- dans les mairies d'Annay-sur-Serein, Môlay, Sainte-Vertu et Yrouerre, aux jours et heures habituels d'ouverture au public,
- sur le site internet des services de l'État dans l'Yonne (www.yonne.gouv.fr), à la rubrique environnement - déclaration d'utilité publique - enquêtes publiques),
- sur un poste informatique mis à la disposition du public à la préfecture de l'Yonne (bureau de l'environnement) de 9 à 12 heures et de 14 heures à 16 heures 30, sur rendez-vous en téléphonant au 03 86 72 78 14 ou au 03 86 72 79 89.

Chacun pourra en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations :

- sur les registres ouverts en mairie d'Annay-sur-Serein, Môlay et Sainte-Vertu,
- par écrit au commissaire-enquêteur à la mairie d'Annay-sur-Serein (siège de l'enquête), Mairie d'Annay-sur-Serein - 4, Grande Rue - 89310 Annay-sur-Serein,
- par voie électronique à l'adresse suivante : pref-captageannaymolay@yonne.gouv.fr avant le mardi 9 mars 2021 à 16 heures.

Monsieur José JACQUEMAIN a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par le tribunal administratif de Dijon. Il se tiendra à la disposition du public :

- en mairie d'Annay-sur-Serein :

le vendredi 5 février 2021 de 9 heures à 12 heures,

le mardi 9 mars 2021 de 13 heures à 16 heures,

- en mairie de Môlay, le lundi 15 février 2021 de 9 heures à 12 heures,
- en mairie de Sainte-Vertu, le vendredi 26 février 2021 de 13 heures à 16 heures.

Les mesures sanitaires en vigueur à ces dates s'appliqueront lors de ces permanences.

Est désigné en qualité de responsable du projet : le président du syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable (SIAEP) d'Annay-sur-Serein-Môlay - Mairie d'Annay-sur-Serein - 4, Grande Rue - 89310 Annay-sur-Serein (Tél : 03 86 82 85 69 - courriel : mairie-annay-sur-serein@orange.fr).

Dans un délai de trente jours après la fin de l'enquête, le commissaire enquêteur transmettra à la préfecture de l'Yonne - service de l'animation des politiques publiques interministérielles et de l'environnement - bureau de l'environnement - place de la préfecture - 89016 AUXERRE CEDEX, son rapport, ses conclusions motivées, le dossier d'enquête ainsi que les registres Il transmet simultanément une copie du rapport et des conclusions motivées au président du tribunal administratif de Dijon.

Au terme de la procédure, une déclaration d'utilité publique ou un refus pourra être adopté par arrêté préfectoral.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenues à la disposition du public pendant le délai d'un an, en mairie d'Annay-sur-Serein, à la préfecture de l'Yonne- service de l'animation des politiques publiques interministérielles et de l'environnement - bureau de l'environnement ainsi que sur le site internet de la préfecture de l'Yonne.

AL890629651

**Mairie de Sarry
Route d'Annoux, SARRY 89310
Tél: 03.86.82.84.62
Email: sarry.mairie@wanadoo.fr**

ÉLABORATION DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DE SARRY

Avis d'enquête publique

Par arrêté n° 2020-11 du 17 décembre 2020, une enquête publique sur le projet susvisé est prescrite du 09 février 2021 au 25 février 2021 inclus. Au terme de la procédure, le

zonage d'assainissement sera approuvé par le conseil municipal. Le commissaire-enquêteur désigné est Monsieur José JACQUEMAIN. Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique qui comprend notamment un rapport de présentation ainsi que la décision de la Mission Régionale d'Autorité environnementale est consultable : sur

Internet à l'adresse suivante :

http://www.yonne.gouv.fr/Politiques-publiques/Collectivites-locales-et-intercommunalites/Vie-des-collectivites-Enquetes-publiques-communales/Enquete-publique/Mairie-de-SARRY

; sur support papier, en mairie de SARRY, siège de l'enquête; sur un poste informatique, en mairie de SARRY, aux jours et heures d'ouverture du secrétariat, soit de 14 h00 à 18 h00 les mardis et les jeudis. Le public pourra consigner ses observations : sur un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire-enquêteur aux jours et heures habituels d'ouverture du secrétariat de la mairie soit de 14 h00 à 18 h00 les mardis et les jeudis; par courrier postal adressé au commissaire-enquêteur à l'adresse de la mairie de SARRY - 4, route d'Annoux - 89310 SARRY. Ces observations seront annexées dès leur réception au registre d'enquête; par courriel transmis au commissaire enquêteur à l'adresse électronique suivante : sarry.mairie Mardi 09 février 2021 de 14h à 16h- Samedi 13 février 2021 de 9h à 11h- Jeudi 25 février 2021 de

16h à 18h. Les mesures sanitaires en vigueur à ces dates s'appliqueront lors de ces permanences. Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la

disposition du public à la mairie de SARRY, à la Préfecture de l'Yonne et sur Internet à l'adresse suivante :

http://www.yonne.gouv.fr/Politiques-publiques/Collectivites-locales-et-intercommunalites/Vie-des-collectivites-Enquetes-publiques-communales/Enquete-publique/Mairie-de-SARRY

à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête. Nom de la personne responsable du projet : Monsieur le Maire de la commune de SARRY, Christian LARDIN,

joignable en mairie au 03 86 82 84 62.

AL890629789

➜ RECTIFICATIF

EARL CANDON

Erratum à l'avis de constitution de l'EARL CANDON, publié le 19/02/2021, n° 70515962, il convenait de lire avis de constitution en date du 01/06/2020 au lieu du

31/12/2020. Pour avis

AL890629889

➜ CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par **Maître Hervé CHANTIER, Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle titulaire d'un Office Notarial à APPOIGNY (Yonne), 5 rue du Professeur Mocquot**, CRPCEN 89005, le 22 février 2018, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle avec clause d'attribution intégrale au survivant entre :

Monsieur Patrick Gérard Philippe **PRUDENT**, retraité, et Madame Colette **AURICOSTE**, retraitée, son épouse, demeurant ensemble à GURGY (89250) 5 allée des Myosoti.

Monsieur est né à BESANCON (25000) le 7 septembre 1956,

Madame est née à AUXERRE (89000) le 12 février 1956.

Mariés à la mairie de AUXERRE (89000) le 1er août 1981 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

Monsieur est de nationalité française.

Madame est de nationalité française.

Résidents au sens de la réglementation fiscale.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion

Le notaire.

AL890629858

➜ MODIFICATION DE STATUTS

GUYOT FINANCES

**Société par actions simplifiée
au capital de 2.000 euros
Siège social
14 Rue de l'Usine à Gaz
89500 VILLENEUVE SUR YONNE
891 698 193 RCS SENS**

Aux termes de l'acte constatant les décisions unanimes des associés en date du 1er février 2021 : Il a été décidé d'étendre, à compter du 1er février 2021, l'objet social aux activités de: « courtage en opérations de banque et services de paiement » En conséquence, l'article « Objet » des statuts a été modifié comme suit : - Ancienne mention : « La Société a pour objet : - Courtier d'assurances toutes branches, retraites, représentation de compagnies françaises ou étrangères, toutes opérations relevant du domaine des assurances, apporteur d'affaires dans le domaine de l'immobilier, mandataire en opération de banque et services de paiement et toutes autres activités connexes se rattachant à l'activité principale, - La participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements, - Et plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe ». - Nouvelle mention : « La Société a pour objet : - Courtier d'assurances toutes branches, retraites, représentation de compagnies françaises ou étrangères, toutes opérations relevant du domaine des assurances, apporteur d'affaires dans le domaine de l'immobilier, mandataire en opération de banque et services de paiement, courtage en opérations de banque et services de paiement et toutes autres activités connexes se rattachant à l'activité principale » Le reste de l'article est inchangé. Mention sera faite au RCS de SENS

Pour avis

AL890629864

ALPHA EPSILON

**Société par actions simplifiée
au capital de 50 000 euros
Siège social
2 Quai de la Marine, 89000 AUXERRE
829 530 732 RCS AUXERRE**

MODIFICATION DE DIRIGEANT

Aux termes d'une décision de l'associée unique en date du 1er février 2021, Madame

Jade LEFEVRE, demeurant 6 Rue du Maréchal de Lattre de Tassigny 02500

NEUVE-MAISON, a été nommée en qualité de Directrice Générale en remplacement

de Madame Françoise LEFEBVRE, démissionnaire, à compter du même jour.

AL890629910

FIDAL
SOCIÉTÉ D'AVOCATS

CHENES ENTREPRISES

**SAS unipersonnelle au capital de 37500 €
Siège social
65 GRANDE RUE
89000 SAINT-GEORGES-SUR-BAULCHE
429053028 RCS Auxerre.**

Commissaire aux comptes

Aux termes de l'AGO du 28/01/2021, les associés ont décidé de renouveler les mandats de commissaire aux comptes : à compter du 28/01/2021, - FCN - SOCIETE FRANCAISE DE REVISION SA, sise 57 Chaussée du Port - BP 157, 51000 Chalons en Champagne, 337080089 RCS Chalons en Champagne (nomination titulaire) ; - FCF SARL, sise 45 rue des Moissons, 51100 Reims 429604523 RCS Reims(nomination suppléant). Mention sera portée au RCS d'Auxerre.

AL890629911

**SCP DESCOIS-CHESNOY-LAURENT
Notaires associés à GIEN (Loiret)
15, rue Louis Blanc**

MODIFICATIONS DIVERSES

Avis de modifications statutaires

Aux termes d'un acte reçu par Maître David CHESNOY le 27 janvier 2021 ont été constatées les modifications suivantes des statuts de la société dénommée SCI JANEX, Société civile immobilière au capital de 762,25 euros, dont le siège est à BLENEAU (89220), chemin de la Chasserelle, identifiée au SIREN sous le numéro 318 746 864 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de AUXERRE.

Ancienne mention ARTICLE 4 - SIEGE SOCIAL :

Le siège social est fixé à Chemin de la Chasserelle

Nouvelle mention ARTICLE 4 - SIEGE SOCIAL

Le siège social est fixé à 17 Chemin de la Chasserelle - 89220 BLENEAU

Ancienne mention ARTICLE 5 - DENOMINATION SOCIALE

SCI JANEX

Nouvelle mention ARTICLE 5 - DENOMINATION SOCIALE

SCI DE LA CHASSERELLE

Ancienne mention ARTICLE 16 - ADMINISTRATION

La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants pris parmi les associés ou non.

La Gérance jouit des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'objet social.

Dans les relations avec les tiers, la gérance est tenue d'exiger, de ces derniers, la renonciation à leurs recours personnel contre chacun des associés.

Le ou les gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour faire et autoriser tous actes et opérations entrant dans l'objet social et qui ne sont pas de la compétence de l'assemblée.

Le ou les gérants peuvent agir ensemble ou séparément.

Madame VALLAT née ROPARS Jeanne Esther est désignée en qualité de gérant pour une durée indéterminée.

Nouvelle mention ARTICLE 16 -ADMINISTRATION

La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants pris parmi les associés ou non.

La Gérance jouit des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'objet social.

Dans les relations avec les tiers, la gérance est tenue d'exiger, de ces derniers, la renonciation à leurs recours personnel contre chacun des associés.

Le ou les gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour faire et autoriser tous actes et opérations entrant dans l'objet social et qui ne sont pas de la compétence de

FP2G Partners

AVIS DE DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL - DELAI D'OPPOSITION

**Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016**

Aux termes d'un testament olographe en date du 2 janvier 2008, Madame Fernande PRETRE, décédée à AUXERRE (89) le 03 janvier 2021 a consenti un legs universel. Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Frédéric ANGLADE, notaire à NEUVILLE SUR SOANE (69), 2 bis rue Jacques, le 1er février 2021. Les oppositions pourront être formées auprès du notaire chargé du règlement de la succession: Maître Frédéric ANGLADE, notaire à NEUVILLE SUR SAONE (Rhône) 2 bis rue Jacques, référence CRPCEN : 69050.

AL890629865

➜ AVIS

AVIS

COMMUNE DE VERMENTON

Institution d'un Droit de Préemption Urbain (DPU)

Par délibération n°2021/010 en date du 28/01/2021, le conseil municipal de la commune de

Vermenton a décidé d'instaurer un Droit de Préemption Urbain (DPU) à l'attention des zones

urbaines (UA, UB, UC et UE) et des zones à urbaniser (1AU et 1AUE) du Plan Local

d'Urbanisme (PLU) approuvé le 28/01/2021 et de donner délégation au maire pour exercer

le DPU sur les périmètres concernés précités.

Cette délibération est affichée durant 1 mois et consultable en mairie. Le champ

d'application du DPU est identifié à l'aide d'un plan annexé au PLU approuvé et tenu à la

disposition du public en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture et sur le site internet

vermenton.fr.

AL890629896

➜ TRANSFERT DE SIÈGE

SCI ALS DES MACHERINS

SCI au cap.de 1000€,18b rte.de bonnard 89400 cheny.Rcs n°878768225.L'age du 06/01/21 a transféré le siège au 4b rue d'amsterdam 89470 moneteau.

AL890629640

SCI LA MAISON DU BONHEUR

**CAPITAL SOCIAL : 1 000 EUR
SIEGE SOCIAL : VINCENNES (94300)
173 Rue de Fontenay
RCS 812 174 399**

Suivant l'acte de donation-Partage en date du 29 juillet 2020, reçu par Maître Philippe PUECH Notaire à PARIS (75011), 27 rue du Grand Prieuré, Madame Chantal Louise Suzanne NEGRO fait donation, au Profit de ses seules et uniques filles, Mesdames Elodie et Coralie GRISEL, des 25 parts en nue-propriété lui appartenant. Par ailleurs, il a été procédé, aux termes de PV de délibération en date du 5 janvier 2021, au transfert de siège de SCI LA MAISON DU

l'assemblée.

Le ou les gérants peuvent agir ensemble ou séparément.

Madame Catherine Laurence MANNEVY née VALLAT et Monsieur Daniel André MANNEVY sont désignés en qualité de gérants pour une durée indéterminée.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Pour avis, Le notaire

AL890629913

AMDE

SAS au capital de 1 000 €
Siège social : 27, rue de l'Eglise
89100 MAILLOT
837 942 754 RCS SENS

Le 08/02/2021, les associés ont décidé : -de nommer en qualité de nouveau Président M. Djamal Messaoudi, demeurant à Pailly (89140), 2 bis rue des Jardins en remplacement de M. Alexandre Messaoudi, démissionnaire ; -d'étendre l'objet de la société aux activités suivantes « l'achat et la vente, l'import et l'export d'équipements médicaux, produits d'hygiène et sanitaires ; l'achat et la vente de boissons, vins et spiritueux » ; -de modifier la dénomination sociale en « AMDE EXPRESSO DETENTE » ; -d'augmenter le capital social de 19 000 € par incorporation de réserves et élévation de la valeur nominale de chaque action, pour le porter de 1 000 € à 20 000 €. En conséquence, les articles 2, 3, 6, 7 et 21 des statuts ont été modifiés.

AL890629917

GAEC MERSCHILTZ PÈRE ET FILS

GAEC reconnu le 4 décembre 1984 par le Comité Départemental d'Agrément de l'Yonne, Société au capital de 90 000 euros, Siège social : 89800 CHICHÉE, 331 339 721 RCS AUXERRE. Par une décision de l'assemblée générale extraordinaire du 31 décembre 2020, la collectivité des associés : - A complété le libellé du siège social : 43 Grande rue, 89800 CHICHÉE, ceci ne constitue pas un transfert de siège mais un complément à l'adresse. - A réduit le capital social d'une somme de 30 000 euros afin de le ramener à 60 000 euros. - A pris acte de la démission de M. Philippe NAHAN de ses fonctions de gérant. Pour avis, la gérance.

AL890629919

→ VENTE

TAXI ALAIN 89

17 RUE DES LOMBARDS
89340 CHAUMONT
06 31 44 47 19
taxialain89@gmail.com

Suivant acte authentique en date du 6/01/2021,M Dominique ROBIN,demeurant 77 rue des Préaux,89340 SERBONNES a vendu à M BREUX Alain Président du TAXI ALAIN 89 au capital de 1500 €, 17 rue des Lombards, 89340 Chaumont,848 380 416 RCS DE SENS,un fonds de commerce de Taxi sis et exploité Place N°1 à SERBONNES à partir du 6 Janvier 2021.

AL890629862

→ CESSION

AVIS DE CESSION

Suivant ASSP en date à AUXERRE (Yonne) du 19 janvier 2021, enregistré au SPFE AUXERRE 1 le 22 janvier 2021, dossier 2021 00002670, référence 8904P01 2021 A 00159,

La Société PRETEUX, Société à Responsabilité Limitée au capital de 11 000 euros, dont le siège social est 8, rue de Paris - 89250 MONT SAINT SULPICE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le n° 839 891 215 RCS AUXERRE,

A CEDE

à la Société ROUGER, Société à Responsabilité Limitée au capital de 15 000 euros, dont le siège social est 8 Route de Paris 89250 MONT SAINT SULPICE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 891 892 036 RCS AUXERRE,

son fonds de commerce exploité sous l'enseigne « PROXIMARCHE » d'épicerie, alimentation générale, bazar, droguerie, dépôt de pain, de gaz et de pressing, livraison à domicile, presse, relais colis, sis 8, rue de Paris 89250 MONT SAINT SULPICE pour lequel elle est inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 839 891 215 RCS AUXERRE et à l'INSEE sous le numéro SIREN 839 891 215 00015, code NAF 4711B, moyennant le prix de 56 000 euros.

La prise de possession et l'exploitation effective par l'acquéreur ont été fixées au 20 janvier 2021.

Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publicités légales, au siège du fonds cédé pour la validité et, pour toutes correspondances, au Cabinet SJB, 43 Rue du Clos 89000 AUXERRE. Pour avis

AL890629863

→ GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

Etude de Maître Sylvie HURET-FERRAND
Notaire à Auxerre (Yonne)
5, rue Marcelin Berthelot

CHANGEMENT DE GÉRANT

Dénomination sociale : SCI de la CHAINEAU

Forme : S.C.I

Siège social : CHARBUY (89) 8 impasse de la Chaineau

Capital social : 1.500,00 Euros

Immatriculée au RCS d'Auxerre (89) sous le n°444 431 928.

Aux termes d'une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 28/01/2021, les associés ont décidé :

- de nommer Madame Nathalie THUILLIER demeurant à CHARBUY (89113) 8 impasse de la Chaineau, en qualité de nouveau gérant pour une durée indéterminée, en remplacement de Monsieur Michel THUILLIER, gérant décédé.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Mention sera faite au RCS d'AUXERRE.

Pour avis.

AL890629867

EARL DES TAVERNIERS

Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée au capital de 7 500,00 euros. Siège social : Ferme des Taverniers - 89170 LAVAU. 841 555 709 RCS AUXERRE. L'assemblée générale extraordinaire du 1er janvier 2021 a : - Pris acte de la démission de M. Marc DUMINIL de ses fonctions de gérant. - Nommé M. Antoine SKABSKI, demeurant à SAINT FARGEAU (89170), 4 rue des Sarments, aux dites fonctions de gérant. Pour avis, la gérance.

AL890629887

GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE DE VILLEBRAT

Groupement Foncier Agricole au capital de 249 513,31 €, Siège social : Villebrat - 89100 VILLEROY, 319 270 104 RCS SENS. L'assemblée générale extraordinaire du 25 janvier 2021, a constaté que les fonctions de gérant de M. Pierre MOIRON ont pris fin le 21 février 2012, date de son décès, et a nommé, pour le remplacer dans ces fonctions à compter de cette date, M. Pierre-Éric MOIRON, demeurant Ferme de Villebrat, 89100 VILLEROY, et Mme Fabienne MOIRON épouse GRÉGOIRE, demeurant 12 rue de la Petite Justice, 89150 VALLERY. Pour avis, la gérance.

AL890629895

SNC DES 3 VILLAGES

Société en nom collectif
Au capital de 4 000,00 euros
Siège social
Les Clausses Grandchamp
89120 CHARNY OREE DE PUISAYE
532 394 079 RCS SENS

Aux termes d'une délibération en date du 30 décembre 2020, l'assemblée générale extraordinaire a constaté la démission de Madame Claudine SERVAIS de ses fonctions de cogérante, à compter du 30 décembre 2020. Pour avis, la gérance.

AL890629912

KIZUKO D'OR

SARL au capital de 8000 €
Siège social : 45 Avenue Vauban
89000 AUXERRE
839882818 RCS de AUXERRE

Par AGE du 01/01/2021, il a été décidé de nommer nouveau gérant Mme CAI EP WENG Xiuhua demeurant 19 Avenue Des Brichères 89000 AUXERRE à compter du 01/01/2021 en remplacement de M. WENG Xiaopeng démissionnaire

Mention au RCS de AUXERRE

AL890629915

→ POURSUITE D'ACTIVITÉ

GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE DE VILLEBRAT

Groupement Foncier Agricole au capital de 249 513,31 €, Siège social : Villebrat - 89100 VILLEROY, 319 270 104 RCS SENS. L'assemblée générale extraordinaire du 25 janvier 2021, a décidé de proroger la durée du groupement de 93 ans, reportant ainsi son terme au 1er janvier 2120. Pour avis, la gérance.

AL890629897

→ DISSOLUTION LIQUIDATION

QS CUBE

SAS au capital de 10 000 €
Siège social : 65, rue de Paris
89140 VILLEMANOCHE
794 755 645 R.C.S. SENS

Le 31/12/2020, l'associé unique a : -décidé la dissolution anticipée volontaire de la société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable, -nommé M. Sylvain THIEBAUT, demeurant 11 rue des Réservoirs 78000 VERSAILLES, liquidateur, avec les pouvoirs les plus étendus pour procéder aux opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci, -fixé, pour les besoins de la correspondance, le siège de la liquidation au siège social.

Mention en sera faite au RCS de SENS.

AL890629585

QS CUBE

SAS en liquidation amiable au capital de 10 000 €
Siège social : 65, rue de Paris
89140 VILLEMANOCHE
794 755 645 R.C.S. SENS

Le 31/12/2020, l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation, déchargé M. Sylvain THIEBAUT de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de SENS.

AL890629586

DISSOLUTION ANTICIPÉE

L'AGE du 14.1.2021 des associés de la SCI DES CHESERYS au capital de 150.000 euros, siège social à TOUCY (89130) Les Bergeries, 515 298 495 RCS AUXERRE, a décidé la dissolution anticipée volontaire de la société à compter du même jour. M. Jean POITOUT demeurant à AUXERRE (89000) 8, rue du Pavé St-Siméon, a été nommé liquidateur. La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés au siège de la liquidation à AUXERRE (89000) 8, rue du Pavé Saint-Siméon. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué auprès du Tribunal de commerce d'AUXERRE. Cette dissolution met fin aux fonctions des gérants.

AL890629855

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Dénomination : EURL BONNICHON JEAN-LOUIS. Sigle : Jean-Louis. Forme : SARL société en liquidation. Capital social : 3000 euros. Siège social : 52 Route de Villefranche, 89120 CHARNY OREE DE PUISAYE. 537692626 RCS de SENS. Aux termes d'une décision en date du 31 décembre 2020, l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur Monsieur Jean-Louis BONNICHON demeurant 13 Rue Marcel Lavergne, 89120 CHARNY ORÉE DE PUISAYE, l'a déchargé de son mandat et prononcé la clôture de liquidation de la société. La société sera radiée du RCS du de SENS.

Le liquidateu

AL890629856

AVIS

WIN
Société à Responsabilité Limitée
en liquidation au capital de 9 000 euros
Siège : 18 rue Pierre Larousse,
89110 AILLANT SUR THOLON, MONTHOLON
792 545 634 RCS SENS

Par Assemblée Générale en date du 30 octobre 2020, les associés ont approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M. Aurélien GUINET, demeurant 17 bis rue Gustave Flaubert à BRIVE LA GAILLARDE (19100), de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de SENS, en annexe au RCS et la société sera radiée dudit registre. Pour avis

AL890629870

EARL DU FRÉBINIER

EARL au capital de 26 300,00 €, Siège social : 1 rue des Ménagers - La Grande Justice - 89150 VALLERY, 429 623 861 RCS SENS. Dissolution et nomination du liquidateur. Aux termes d'une décision de l'associé unique du 31 décembre 2020, la dissolution anticipée de la société a été décidée et il a été mis fin aux fonctions du gérant, à compter de cette date. M. Christophe HERVÉ, demeurant à VALLERY (89150), la Grande Justice, 1 rue des Ménagers, a été nommé aux fonctions de liquidateur. Il aura les pouvoirs les plus étendus pour achever les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif. La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés au siège social : 1 rue des Ménagers, La Grande Justice, 89150 VALLERY, siège de la liquidation. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de SENS (89100). Pour avis, le liquidateur.

AL890629893

EURL RIOTTE SYLVAIN

Société à Responsabilité Limitée en liquidation
Au capital de 7 622,45 euros
Siège social et siège de liquidation: 8 rue Mélines
89440 JOUX LA VILLE
RCS AUXERRE 418 438 537

Aux termes d'une décision en date du 15 décembre 2020, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de cette date et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.

Monsieur Sylvain RIOTTE, demeurant 8 rue Mélines 89440 JOUX LA VILLE, associé unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé 8 rue Mélines 89440 JOUX LA VILLE. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'Auxerre, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis

Le Liquidateur.

AL890629903

→ AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 25 janvier 2021 à LAVAU (Yonne), il a été constitué une Société par Actions Simplifiée. Dénomination sociale : SAS TROISIÈME GÉNÉRATION. Forme : Société par actions simplifiée. Objet : La prise de participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises. La réalisation de toutes opérations financières, mobilières ou immobilières. Capital social : 3 000 €. Siège social : 19 rue du Clos d'en Haut, 89170 LAVAU. Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés. Président : M. Dominique GALICHER, demeurant à LAVAU (Yonne), 19 rue du Clos d'en Haut. La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE (Yonne). Pour avis et mention, le Président.

AL890629857

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 26/01/2021 à Sainte-Colombe (89), il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale : SARL; Dénomination sociale : HERMES AGRO NEGOCE; Siège social : 41 Grande Rue à Sainte-Colombe (89440); Objet social : Le négoce de céréales, d'oléagineux, de protéagineux et de tous produits agricoles.Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société.Capital social : 1 000 euros; Agrément : les cessions de parts sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.Gérance : Willy SPEVAK et Cécile SPEVAK - 41 Grande Rue à Sainte-Colombe (89440).Immatriculation de la Société au RCS d'Auxerre.Pour avis - La Gérance

AL890629860

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 25 janvier 2021 à MÉZILLES (Yonne), il a été constitué une Société par Actions Simplifiée. Dénomination sociale : SAS DES MANCEAUX. Forme : Société par actions simplifiée. Objet : La prise de participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises. La réalisation de toutes opérations financières, mobilières ou immobilières. Capital social : 3 000 €. Siège social : Les Manceaux, 89130 MÉZILLES. Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés. Président : M. Noël GALICHER, demeurant à MÉZILLES (Yonne), les Manceaux. La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE (Yonne). Pour avis et mention, le Président.

AL890629861

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 25 janvier 2021 à MÉZILLES (Yonne), il a été constitué une Société par Actions Simplifiée. Dénomination sociale : SAS DES MAHOUGEOTS. Forme : Société par actions simplifiée. Objet : La prise de participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises. La réalisation de toutes opérations financières, mobilières ou immobilières. Capital social : 3 000 €. Siège social : Les Mahoujots, 89130 MÉZILLES. Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés. Président : M. Nicolas GALICHER, demeurant à MÉZILLES (Yonne), les Mahougeots. La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE (Yonne). Pour avis et mention, le Président.

AL890629866

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 1er janvier 2021, il a été constitué une Société Civile d'Exploitation Agricole. Dénomination sociale : SCEA DES FASCINATS. Forme : Société civile régie par les articles 1832 à 1870-1 du Code civil et par les décrets pris pour leur application. Objet : L'exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L.311-1 du code rural et de la pêche maritime. Capital social : 130 100 €. Siège social : Les Fascinats - 89116 PRÉCY SUR VRIN. Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés. Apports : Biens meubles en nature pour un montant de 130 000,00 €, Numéraire pour un montant de 100,00 €. Gérant : Mme Josette DESPONS épouse COTTRY demeurant les Fascinats, 89116 PRECY SUR VRIN. Cessions de parts : Soumises à l'agrément de l'assemblée générale extraordinaire des associés dans tous les cas, sauf les cessions entre associés qui sont libres lorsque la société a deux associés. La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au greffe du tribunal de commerce de SENS (Yonne). Pour avis et mention, un fondateur.

AL890629884

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP en date du 05/02/2021, il a été constitué une société civile immobilière aux caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : SLL

Capital : 1 000 €, divisé en 100 parts de 10 €.

Siège social : 3 rue des Garennes 89510 VERON

Objet : la propriété, l'administration et l'exploitation par bail, bail à construction ou autrement, de tous terrains ou biens immobiliers, bâtis ou non bâtis, dont la société pourrait devenir propriétaire par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement.

Durée : 99 ans.

Co-Gérants : M. Sylvain LEGRAS et M. Ludwig LEGRAS demeurant ensemble au 3 rue des Garennes 89510 VERON.

Cessions de parts : Elles sont libres entre associés. Cessions à des tiers est soumise à l'agrément des associés.

La société sera immatriculée au RCS de Sens.

AL890629886

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 25 janvier 2021, il a été constitué une Société Civile d'Exploitation Agricole. Dénomination sociale : LES VERGERS BIO THOMAS. Forme : Société civile régie par les articles 1832 à 1870-1 du Code civil et par les décrets pris pour leur application. Objet : L'exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L 311-1 du code rural et de la pêche maritime. Capital social : 3 000 euros. Siège social : 19 rue de Jougny, Cidex 515 A, Cravant, 89460 DEUX RIVIÈRES. Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés. Apports : Apport de numéraire pour un montant de 3 000,00 euros. Gérant : Mme Frédérique BERTHIER demeurant rue de Jougny, Cidex 515 A, Cravant, 89460 DEUX RIVIÈRES. Cessions de parts : Soumises à l'agrément de l'assemblée générale extraordinaire des associés dans tous les cas, sauf les cessions entre associés qui sont libres lorsque la société a deux associés. La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés. Apports : Apport de numéraire pour un montant de 3 000,00 euros. Gérant : Mme Frédérique BERTHIER demeurant rue de Jougny, Cidex 515 A, Cravant, 89460 DEUX RIVIÈRES. Cessions de parts : Soumises à l'agrément de l'assemblée générale extraordinaire des associés dans tous les cas, sauf les cessions entre associés qui sont libres lorsque la société a deux associés. La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE (Yonne). Pour avis et mention, un fondateur.

AL890629892

AVIS DE CONSTITUTION

Par assp du 01/02/2021, avis de constitution d'une SASU dénommée:

PASCAL HOME CONCEPT

Capital : 4 000 €.

Siège social : 2 rue Neuve , 89230 ROUVRAY.

Objet : l'étude, la vente et la réalisation de chantiers d'installation d'eau, plomberie, sanitaires, chauffage, climatisation, électricité

Durée : 99 ans.

Président : ESPINASSE Pascal, 2 rue Neuve 89230 Rouvray

Immatriculation au R.C.S. de AUXERRE.

AL890629894

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 1er Janvier 2021 à ARGENTEUIL SUR AMANCON, il a été constitué une société civile. Dénomination sociale : HOLDING MORIZOT PERE ET FILS Forme : Société civile régie par les articles 1832 à 1870-1 du code civil et par les décrets pris pour leur application. Objet : La prise de participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises, et la réalisation de toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, à condition que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la société Capital social : 3 000 000 euros Siège social : 20 rue de l'Eglise, 89160 ARGENTEUIL SUR ARMANÇON Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés Apports : Parts de société à responsabilité limitée pour un montant de 2 984 000 € Numéraire pour un montant de 16 000 € Gérants : M. Pascal MORIZOT demeurant 20 rue de l'Eglise - 89160 ARGENTEUIL SUR AMANCON M. Rémi MORIZOT demeurant 6 rue des Fosses - 89160 ARGENTEUIL SUR AMANCON Cessions de parts : Toute cession de parts est soumise à l'agrément préalable de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE (Yonne). Pour avis et mention, les gérants.

AL890629899

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP du 1er février 2021, il a été constitué une société civile :

Dénomination : TRAVEL TALES

Siège social : 10 promenade de l'Ouest, 89510 VERON.

Objet : détention et utilisation de tous types de biens mobiliers.

Durée : 99 ans.

Capital : 100 €.

Gérance : Christopher BORG, demeurant 83 Serena, Triq it, Tankijiet, BIRZEBBUGIA (Malte),

et Charline FORMOSA, demeurant 24 St Bernard Street, MARSA (Malte).

Agrément des cessions : les parts sociales ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou à titre gratuit, quelle que soit la qualité du cessionnaire, qu'avec le consentement des associés représentant plus de la moitié des parts sociales.

Immatriculation : Au RCS de SENS.

Pour avis.

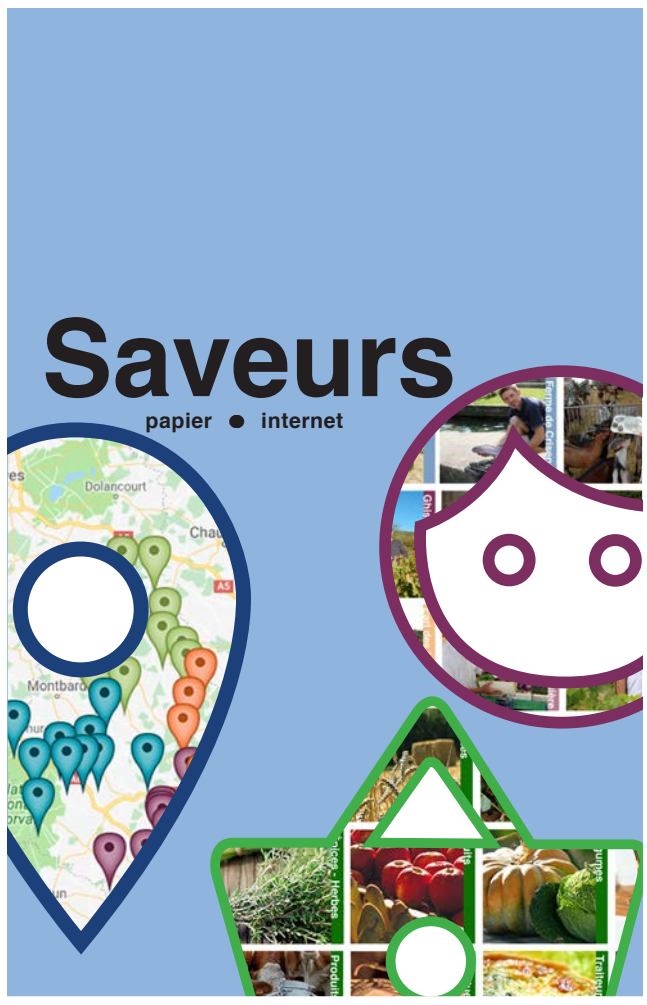
AL890629909

S.A.S.U. HS MOBILE CENTER

St statuts du 04/02/21 est constituée la sasu hs mobile center durée 99ans siège social 53rue d'alsace lorraine 89100 sens président pusparasa harishgoby 11rue de la louptiere 89100 sens objet social alimentation générale cosmétiques vente-réparation téléphones accessoires de téléphones et autres ordinateurs internet taxiphone photocopies colis et autres transferts d'argent immatriculation rcs sens

AL890629918

Vous êtes abonné au journal
Terres de Bourgogne
Créez votre compte et consultez nos archives

Interview

François Lalaurette (Météo France) : *«La météo n'est pas une science exacte»*

Suscitant des attentes de plus en plus fortes, la prévision météorologique reste en réalité méconnue de nombreux Français qui la voient, à tort, comme une science exacte. Mise au point avec François Lalaurette, directeur des opérations chez Météo France.



François Lalaurette, directeur des opérations chez Météo France.

Comment fonctionne aujourd'hui la prévision météorologique ?

François Lalaurette : *«Les premières prévisions météorologiques, ce sont donc des hommes qui ont regardé le ciel pour y trouver des signes précurseurs. Mais le vrai développement de la météorologie est né de l'essor des télécommunications au XIXe siècle et du partage d'informations entre des stations continentales. Nous nous sommes alors aperçus que lorsqu'ils se déplacent, les grands systèmes de pression atmosphérique engendrent généralement des conséquences logiques qui permettent d'effectuer des prévisions météorologiques. À cette approche physique s'est ajoutée au début du XXe siècle une approche plus mathématique. Les ordinateurs puissants qui sont apparus dans la deuxième moitié du XXe siècle ont au fil du temps permis d'obtenir des calculs de plus en plus précis, de faire tourner des modèles permettant de comprendre rapidement comment la situation atmosphérique va évoluer d'heure en heure».*

Quel est le niveau de précision des prévisions météorologiques ?

F.L. : *«Au début du XXe siècle, les travaux d'Edward Lorenz ont fait émerger le concept d'effet papillon : si l'on fait tourner les mêmes équations plusieurs fois, on finit par obtenir des résultats différents. C'est exactement ce qu'il se passe au niveau de la météorologie, il suffit de très peu de choses pour basculer d'une situation à une autre. Soyons clairs : la prévision météorologique parfaite est impossible. Nous disposons d'indicateurs perfectionnés comme des radars ou des satellites mais la question est de savoir ce que l'on veut prévoir. Si l'on veut connaître la localisation et l'intensité d'un orage, une donnée qui peut intéresser les agriculteurs par exemple, l'échéance c'est une heure avant, pas plus. À l'autre bout de l'échelle en matière de prévisions saisonnières, nous ne sommes aujourd'hui capables de diffuser que des tendances car les conditions atmosphériques en Europe ne nous fournissent pas assez de signaux. Les données les plus précises sont celles à l'échelle d'une semaine. On estime que tous les dix ans, nous sommes capables de gagner un jour de prévision».*

Quels sont les progrès technologiques espérés pour les années à venir ?

F.L. : *«Depuis quelques années, nous parvenons à mieux comprendre certains processus physiques qui influencent les mouvements atmosphériques comme la thermodynamique. Au niveau technologique, nous ne pouvons qu'espérer que la course à la puissance de calcul se poursuivra grâce aux nouvelles générations de calculateurs. Sur le plan météorologique, l'enjeu est de parvenir à enrichir en continu nos observations et d'ici 2030, nos satellites géostationnaires devraient être capables d'opérer des sondages d'une précision égale aux satellites de plus basse altitude ce qui rendra nos prévisions plus précises. Nous travaillons par ailleurs sur des observations dites d'opportunité concernant notamment les perturbations de réseaux liées aux conditions atmosphériques. Ce type d'observations pourraient à l'avenir être extraites directement des réseaux sociaux sur lesquels les utilisateurs communiquent des informations très localisées».*

Quelle est la différence entre la prévision de conditions météorologiques classiques ou extrêmes ?

F.L. : *«Il y a encore vingt ans, nous en étions encore à savoir s'il y aurait une tempête ou non. La tempête de 1999 en est le parfait exemple. Aujourd'hui, nous sommes capables de mettre un territoire en alerte trois ou quatre jours à l'avance. Mais la météo n'est pas une science exacte et la tempête Alex de 2020 nous l'a prouvé. Nous avons été en mesure de prévoir que la région méditerranéenne serait touchée mais nous n'avions pas idée de l'épisode dramatique qui surviendrait dans les Alpes-Maritimes. Les attentes sont d'autant plus grandes pour les phénomènes météorologiques extrêmes mais nous ne pouvons pas pour autant classer un territoire en alerte au moindre signal inquiétant. L'expérience tend quand même à prouver que si l'on n'était pas là, la prise de décision serait quand même beaucoup plus compliquée pour les collectivités territoriales».*

Comment gérez-vous justement les attentes croissantes de la population ?

F.L. : *«Nous essayons de dialoguer avec le plus grand monde et d'expliquer notre métier. Aujourd'hui il faut le reconnaître, c'est une pédagogie avec laquelle nous avons encore du mal. Nous devons parvenir à faire comprendre que si la prévision météorologique n'est pas une science exacte, ce n'est pas le fait des hommes mais bien de l'instabilité de l'atmosphère. En fonction de l'échéance ou de la situation à laquelle nous sommes confrontés, nous sommes plus ou moins sûrs de nous. Une chose est sûre, le réchauffement climatique va s'accélérer dans les vingt prochaines années voire plus si nous ne prenons pas les mesures nécessaires. Les évènements climatiques extrêmes comme les épisodes caniculaires, les tempêtes, les sécheresses, les inondations ou encore la grêle vont donc se multiplier et nous devons nous y préparer. La connaissance des acteurs de terrain à un échelon très local, en complément de données plus globales fournies par Météo France, va donc se révéler encore plus cruciale dans les années à venir».*

PIERRE GARCIA

Louis Petitberghien, 9 ans

«Quand je serai grand, je serai agriculteur»

Louis ne grandit pas sur une ferme, mais c'est tout comme. Dès qu'il n'a pas école, il enfourche son vélo et traverse le petit village de Jebsheim, jusqu'au Gaec de la famille Ritzenthaler. Entre les éleveurs de vaches laitières et l'enfant de 9 ans, une amitié s'est créée et une vocation est née.



Germain Schmitt

Dans sa chambre, Louis a aménagé *«son monde à lui»*: une ferme miniature, où tout est présent: de la salle de traite à la taille d'arbres. Son père lui a construit certains hangars.



Germain Schmitt

Louis devrait représenter le Gaec Malaitis au prochain concours d'élevage de Brumath, aux côtés de *«Bébé Rose»*.

Allez, viens Louis! Nous allons chercher Bébé Rose pour la promener», propose Charlotte Feuerbach, salariée au Gaec Malaitis à Jebsheim près de Colmar en Alsace, à Louis Petitberghien. Ce sera la première mission du garçon pour ce samedi après-midi. Une mission avec un enjeu important à la clé, car Charlotte et les autres exploitants de la ferme ont prévu d'inscrire Louis au prochain concours de l'élevage de Brumath, rendez-vous annuel immanquable pour l'élevage bas-rhinois. *«Tu la tiens fort au niveau du collier, et tu tires pour la faire avancer»*, indique la jeune fille de 25 ans. L'enfant se lance et parvient doucement jusqu'à la cour d'entrée. La génisse de six mois n'a pas vraiment envie de marcher droit. *«Comme tu as tout dans le bras, dès qu'elle avance trop vite, tu serres»*, lui conseille Alfred Ritzenthaler, dit Freddy, en s'approchant de Louis pour corriger sa position. *«Je n'ai pas peur, mais je suis un peu stressé»*, rétorque ce petit brun de 9 ans. *«Une confiance réciproque va s'installer entre la génisse et toi»*, l'encourage le gérant de l'exploitation. Le duo repart, avec plus d'aisance. Dans le marron de ses yeux, l'espoir jaillit. Ça y est, avec sa compagne à la panse en poire, Louis se projette sur le ring, concourant dans la catégorie *«jeune présentateur»*, jusqu'à ce que Freddy s'écrie, en rigolant: *«Attention, ne rentre pas dans la voiture!»* Fin de la rêverie.

Du labour au soin des vaches

Quelle belle ambiance règne au sein de cette drôle de famille agricole. *«Louis, c'est P'tit Louis»*, déclare Charlotte qui connaît l'enfant depuis trois ans et qui l'a pris sous son aile. *«C'est mon grand-père, un ami de Freddy, qui m'a amené ici pour la première fois, quand j'étais encore dans le couffin»*, raconte Louis. Il passe désormais ses mercredis, samedis et vacances sur cette ferme aux 120 vaches laitières. Il a même hérité des combinaisons que les garçons Ritzenthaler, Yves et Lucas, portaient petits.

«Je sais que je ne vais jamais m'ennuyer quand je viens ici», confirme ce dernier, incollable sur le cycle de la vache. Avec l'équipe du Gaec, il apprend aussi à raboter les sabots, à détecter les dermatites, à presser la paille. Il se familiarise avec le labour, la moisson et l'ensilage. Des bons souvenirs, surtout quand les journées d'été se terminent dans la piscine.

Et puis, il y a les mauvais souvenirs. Comme ce jour, où Louis a voulu soigner une vache atteinte d'une fièvre de lait. *«On lui a donné de l'eau par un gros tuyau qui atteignait son ventre. J'ai pompé, et repompé»*, se souvient l'enfant. En vain, la bête a succombé d'un AVC une semaine plus tard. *«Louis était tellement triste, il y avait mis tout son cœur,* regrette Charlotte, *mais il a compris que cela pouvait arriver»*.

Éleveur sans aucun doute

Malgré cette mésaventure, son envie de devenir agriculteur reste intacte. *«Et les contraintes du métier, de devoir être présents tous les jours, ne m'inquiètent pas. J'aime être dehors tout le temps, et l'agriculture est un métier important, qui sert à nourrir ou à nous vêtir, avec la laine»*, pense le garçon. *«Voilà quelques années, nous étions une trentaine d'éleveurs à Jebsheim, nous ne sommes plus que deux, donc c'est bien qu'un jeune s'intéresse autant à notre activité, ça nous fait plaisir»*, remarque Freddy.

L'agriculteur a de quoi se réjouir car Louis est déterminé à s'installer, justement, dans le village. *«J'ai déjà repéré où mettre le hangar»*, assure ce garçon, si spontané dès qu'il parle de sa passion. En tant qu'éleveur, bien sûr. De quoi? Il ne sait pas encore. De chèvres peut-être. Pourquoi? *«Parce qu'il n'y en a pas beaucoup»*, répond l'enfant, un peu vague. *«Parce que son amoureuse le voudrait»*, murmure Charlotte, les yeux malicieux. Une raison tout à l'honneur de ce visionnaire. *«Avec mon copain qui a 12 ans* - le frère de l'amoureuse, notons au passage -, *nous pensons créer une Cuma, parce que son papa a déjà des tracteurs. Nous allons bientôt dessiner les plans»*, détaille Louis.

P'tit Louis a une autre volonté: poursuivre sa scolarité à la Maison familiale rurale de Ramonchamp dans les Vosges, pour y apprendre l'élevage de lapins, après le collège ou, peut-être, dès la fin de la 4e. *«Dès cette année, j'ai prévu d'installer des clapiers dans la grange que mon papa est en train de retaper, dans la cour de notre maison. J'ai déjà demandé au voisin d'en face de m'en donner»*, avoue Louis. Et le futur agriculteur est au point sur la méthode. Son parrain, ouvrier agricole, et son papy, qui a une mini-ferme chez lui, lui ont tout expliqué. *«Il faut procéder logiquement,* commence l'enfant, *décidément surprenant. J'aurai un mâle et six femelles. Comme il vaut mieux mélanger les races, je prendrai un lapin papillon et d'autres races»*.

Les qualités d'un grand

«Quand il a quelque chose dans la tête, c'est vrai qu'il n'en démord pas», constate Fanny, la maman de Louis. *«Si on ne le freinait pas un peu, notre jardin ressemblerait déjà à l'arche de Noé»*, renchérit Vincent, le papa, un sourire en coin. Ils lui ont concédé les poules, et feront de même avec les lapins. Aucun ne travaille dans le milieu agricole, mais tous deux soutiennent leur enfant. *«L'important, c'est qu'il se fasse son expérience à lui sans qu'on lui dicte quoi que ce soit. Nous essayons juste de lui ouvrir les yeux sur la réalité de ce métier, dont le salaire ne reflète pas la quantité de travail investi, pour qu'il ne soit pas déçu plus tard. Mais j'ai confiance en lui, il est raisonnable»*, affirme Fanny. De leur côté, Charlotte et les Ritzenthaler s'empoignent à lui faire découvrir une agriculture moderne *«dont on peut vivre et qui peut et doit durer dans le temps, pas comme l'agriculture de subsistance d'antan»*, espère Charlotte.

16 h 15: direction Muntzenheim, à quelques kilomètres, l'autre site du Gaec Malaitis, où une soixantaine de vaches commencent à s'impatienter. L'heure de la traite approche. Louis rejoint le fond du hangar pour diriger les bêtes vers l'entrée. *«C'est comme un jeu de réflexion. Il doit parcourir chaque recoin pour être sûr de ne pas en oublier»*, explique Charlotte qui, quelques instants plus tard, conclut: *«Le compte est bon, il a gagné»*. Une douzaine de bêtes s'installent le long des appareils. Louis empoigne le tuyau de mousse nettoyante et passe sur chaque trayon pour enlever les impuretés. *«Rien que ce geste nous aide beaucoup»*, pense Charlotte. L'agricultrice a aussi confiance en Louis. *«Il connaît maintenant tous les termes techniques, mais il est surtout réactif, très patient et à l'écoute. Il a toutes les qualités pour travailler avec du vivant»*.

18 h 30, fin de la journée pour toute l'équipe. Louis retourne à son vélo pour rejoindre sa maison. Dans son sac, il découvre quelques épis de maïs que Freddy lui a glissés, à son insu, pour ses poules. Une générosité et un partage devenus évidents pour tous.

ALINE FONTAINE



Germain Schmitt

Yves, Lucas, Freddy Ritzenthaler et Charlotte Feuerbach du Gaec Malaitis ont adopté Louis sur leur ferme.